

RAPPORT LOI ENERGIE CLIMAT

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

RAPPORT 2025 ABEILLE EPARGNE RETRAITE

ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT

Rapport prévu à l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

30 JUIN 2025





SOMMAIRE

A. Introduction.....	5
1. Qui sommes-nous ? Abeille Assurances	5
2. Notre réponse aux enjeux de durabilité.....	8
3. Clés de lecture du rapport	10
B.Démarche générale d'Abeille Assurances sur la prise en compte des critères ESG	12
1. Notre rôle en tant qu'assureur et investisseur.....	12
2. L'intégration de la durabilité chez Abeille Assurances.....	16
3. Communiquer avec transparence.....	31
C. Les moyens internes déployés par Abeille Assurances.....	33
1. Un engagement de moyens humains pour intégrer les enjeux de durabilité	33
2. Développer l'expertise des collaborateurs pour soutenir l'ambition commune	34
D. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance d'Abeille Assurances	36
1. Au sein d'Abeille Assurances.....	36
2. Au sein d'Aéma Groupe.....	38
3. Intégration des enjeux de durabilité dans les politiques de rémunération	39
E. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	39
1. Abeille Assurances, moteur du changement	39
2. Des stratégies d'engagement dédiées aux secteurs les plus exposés aux risques de durabilité	43
F. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	45
1. Contribuer au développement d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental	45
2. Diminuer notre part d'investissement dans les énergies fossiles	51
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone	55
1. Pourquoi agir en faveur du climat	55
2. Notre approche en faveur du climat.....	57
3. Evaluation et modélisation de notre empreinte carbone.....	61
4. Des politiques sectorielles pour soutenir notre ambition d'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris	75

H. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	77
1. Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans notre stratégie	77
2. Notre impact sur la biodiversité.....	82
3. Notre politique d'exclusion biodiversité	88
I. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	90
1. Identifier les risques de durabilité (environnementaux et sociaux)	91
2. Evaluer les risques de durabilité.....	92
3. Modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques.....	107
J. Perspectives	108
K. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019	109
Annexes.....	115



Construire ensemble une assurance durable, engagée et responsable



Dans un contexte de transitions profondes – climatiques, géopolitiques, économiques et réglementaires –, Abeille Assurances affirme plus que jamais son rôle d'acteur engagé au service d'une société plus durable et conserve le cap pour s'établir comme un acteur de premier plan agissant en faveur de la durabilité et de la finance à impact, tout en se positionnant comme un moteur essentiel du financement de la transition climatique et un défenseur convaincu de la biodiversité.

Notre raison d'être nous rappelle que notre mission dépasse largement notre seul rôle d'assureur. Nous protégeons et nous accompagnons nos clients dans tous leurs moments de vie. Assureur et investisseur engagé, nous avons la responsabilité de contribuer positivement à la société et à l'environnement dans lequel nous opérons et nous agissons en ce sens.

L'année 2024 a une nouvelle fois illustré l'urgence climatique, avec des événements extrêmes tels que les tempêtes Kirk et Leslie, des inondations majeures en France, ou encore le cyclone tropical Chido à Mayotte. Les sinistres liés au climat ont coûté 5 milliards d'euros en France en 2024. Ce chiffre classe 2024, année la plus pluvieuse depuis 20 ans, au neuvième rang en termes de coûts pour la profession depuis 1982. Face à ces bouleversements, nous adaptons nos produits et nos services pour continuer à protéger efficacement nos clients. Cette urgence climatique renforce notre détermination à agir en faveur de la transition environnementale, notamment à travers nos investissements.

Afin d'assurer une performance économique durable de l'épargne de nos clients, il est important que les entreprises que nous finançons orientent leur stratégie en considérant leurs impacts environnementaux et sociaux mais aussi les risques de durabilité auxquelles elles sont confrontées. Abeille Assurances se fixe ainsi des objectifs environnementaux et sociaux pour ses investissements.

Notre engagement climatique se traduit par des cibles ambitieuses, notamment en matière de décarbonation de nos portefeuilles d'investissement d'ici 2050. Nous avons désormais réduit l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de -54% par rapport à 2019. Nous avons également poursuivi nos investissements dans des projets durables, avec plus d'un milliard d'euros alloués à des initiatives à impact positif. Les investissements durables représentent désormais plus de 13% de nos actifs totaux. En 2024, nous avons également renforcé notre stratégie en faveur de la biodiversité, en excluant les entreprises productrices de biocides de nos fonds en euros.

La problématique sociale et l'accès au financement des entreprises de petite taille, notamment à travers l'investissement à impact, reste un objectif majeur pour Abeille Assurances. Entreprise citoyenne, Abeille Assurances agit au cœur des territoires. En partenariat avec la Région Île-de-France et INCO, nous avons lancé le fonds InvESS Île-de-France Amorçage, doté de 15 millions d'euros pour soutenir les entrepreneurs à impact de l'économie sociale et solidaire. Ce dispositif innovant illustre notre volonté de soutenir l'économie locale au plus près et les projets porteurs de sens.

Ce rapport ESG Climat 2024 est le témoignage de notre ambition, de notre responsabilité et de notre détermination à construire, avec l'ensemble de nos parties prenantes, un avenir plus résilient, plus durable et plus juste.

Philippe Michel Labrosse Directeur Général d'Abeille Assurances

A. Introduction

1. Qui sommes-nous ? Abeille Assurances

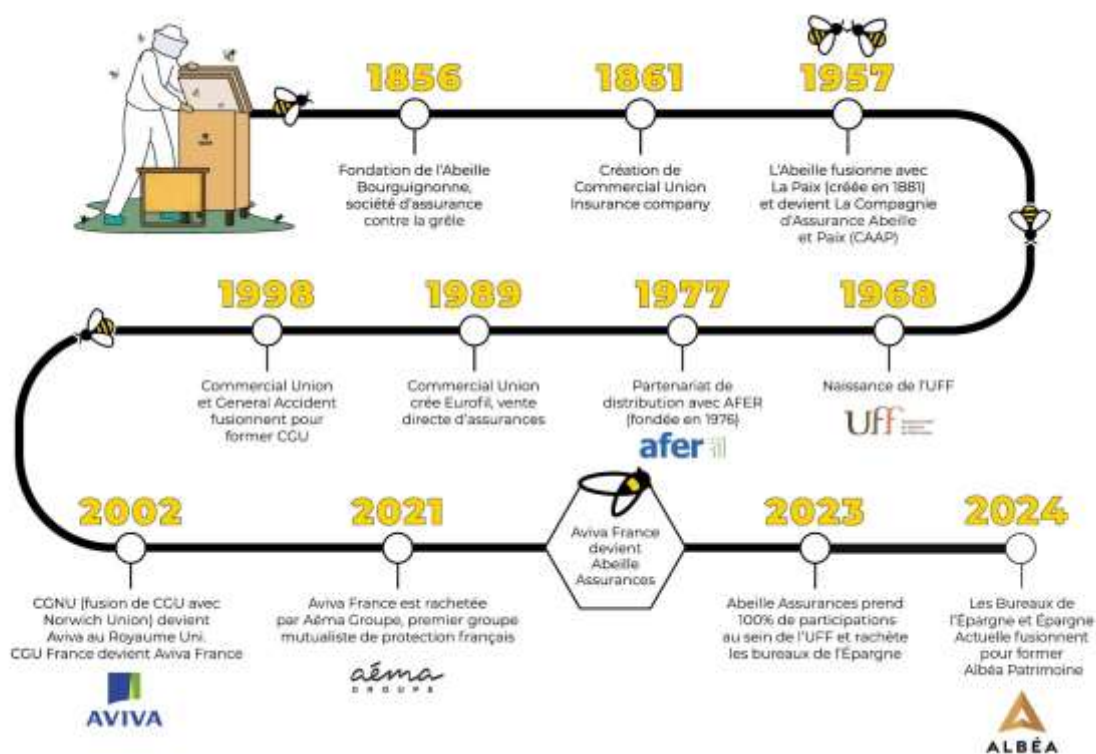
Compagnie majeure de l'assurance en France, forte de ses 4 100 collaborateurs et avec près de 170 ans d'expérience, Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services d'assurance, de protection, d'épargne et de retraite à destination de plus de 3,1 millions de clients. Abeille Assurances propose ses produits via une approche multicanale adaptée aux besoins des clients : un réseau de distribution implanté sur l'ensemble du territoire français (près de 1 000 agents généraux, 1 630 courtiers, 110 conseillers Albéa Patrimoine), un conseil en investissement financier et en gestion patrimoniale (UFF avec une vingtaine de sites en France et 550 conseillers) et une distribution via le canal direct, notamment sous la marque Eurofil avec 185 conseillers. Abeille Assurances est également le partenaire historique de l'Afer (Association Française pour l'Épargne et la Retraite), la première association libre et indépendante d'épargnants en France avec plus de 748 000 adhérents et 55 milliards d'euros d'encours.

Plus d'informations sur abeille-assurances.fr

Près de 170 ans d'engagement

En renouant avec ses racines, Abeille Assurances affirme ses valeurs et sa mission d'origine. Sa raison d'être guide sa vision sur le long terme, donnant ainsi du sens à ses engagements, à son action et à celle de ses collaborateurs. Abeille Assurances évolue pour relever les défis contemporains et répondre aux besoins de ses clients avec intégrité et responsabilité.

Fondée en 1856 par ses viticulteurs et des notables de Dijon pour assurer le risque de grêle, l'Abeille Bourguignonne, qui deviendra Abeille Assurances, est l'une des plus anciennes compagnies d'assurances françaises. En 2021, la compagnie rejoint Aéma Groupe, groupe mutualiste de protection issu du rapprochement d'Aésio Mutuelle et la Macif.



Une marque renouvelée pour un avenir prometteur

Les récentes campagnes publicitaires d'Abeille Assurances ont renforcé sa notoriété et cultivé son image de marque. Les clients apprécient chez Abeille Assurances son écoute et sa capacité à répondre à leurs besoins spécifiques, notamment grâce à son réseau national d'agents généraux. Reconnue pour sa qualité de service, Abeille Assurances se distingue par sa proximité et sa relation durable avec ses clients. Sa signature "Donner des ailes à votre avenir" incarne la promesse de son engagement auprès d'eux. Sa raison d'être, véritable boussole pour guider son action, affirme le rôle d'Abeille Assurances dans la société, à travers ses métiers et ses initiatives. Vis-à-vis de ses collaborateurs, elle s'appuie sur deux valeurs cardinales : le respect et l'intégrité et quatre principes directeurs autour de la culture clients, de la collaboration de l'action et de l'engagement.

La Raison d'être d'Abeille Assurances

Assureur, nous **protégeons** nos clients face à l'imprévu et nous les **accompagnons** dans la réalisation de leurs projets tout au long de la vie.

Investisseur, avec l'épargne qui nous est confiée, nous **contribuons** au développement économique et social dans les territoires et nous **agissons** pour construire ensemble une société responsable et durable.

Acteur généraliste, multicanal et de proximité

Assureur généraliste de premier plan, Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services.

Elle comprend des produits et services d'assurance (auto, habitation, scolaire, multirisque professionnelle, agricole), de protection (garantie accident de la vie, assurance emprunteur, assurance obsèques et décès, assurance prévoyance, assurance santé, protection juridique), d'épargne et de retraite individuelle ou collective, à destination de ses clients particuliers et professionnels.

Elle propose ses produits à travers une approche multicanale principalement via un réseau intermédié et un canal direct. En accompagnant et en conseillant leurs clients, les apporteurs créent avec eux une relation de confiance sur le long terme.

4e réseau d'agents généraux en France



Avec près de 1 000 agents généraux, 1 500 collaborateurs et 873 points de vente, le réseau d'agents généraux Abeille Assurances privilégie la proximité. Les agences sont principalement situées en zones rurales et dans les centres-villes de moyenne importance. 64 % des agents généraux Abeille Assurances exercent en association sur une ou plusieurs agences. Ce modèle, qui mise sur la complémentarité et la diversité des compétences au sein de l'agence, permet de délivrer à nos clients des conseils et des solutions en assurance dommage comme en assurance vie. 186 agents ont été recrutés sur les 3 dernières années.

Eurofil, l'assurance en ligne



Abeille Assurances s'appuie également sur sa marque Eurofil, acteur majeur du direct et de l'assurance en ligne, pour commercialiser ses produits d'assurance aux particuliers, principalement en auto et habitation. Deux plateformes téléphoniques situées au Mans et à Mont-Saint-Aignan regroupent plus de 185 conseillers assurant les activités de gestion et de souscription.

Le réseau courtage

Ce réseau se répartit entre environ 130 courtiers Dommages, spécialisés dans les risques industriels, techniques et construction, ou responsabilité civile et 1 500 courtiers Vie proposant des solutions d'épargne, de retraite et de prévoyance individuelle, ainsi que des offres en retraite collective et épargne salariale.



Albéa Patrimoine

Après sa fusion avec Les Bureaux de l'Épargne fin 2023, Épargne Actuelle a changé de nom et est devenue Albéa Patrimoine en 2024, traduisant ainsi la transformation de l'entreprise et une nouvelle histoire à écrire ensemble pour les collaborateurs. Albéa Patrimoine, filiale d'Abeille Assurances, est aujourd'hui un acteur de référence sur le marché de l'assurance vie, et le premier réseau de courtage de l'Afer en France, avec 110 conseillers et 40 agences réparties sur l'ensemble du territoire.



L'Union Financière de France (UFF)

Créé en 1968, un des leaders du conseil en gestion de patrimoine, l'UFF accompagne depuis plus de 50 ans les particuliers, les entreprises et les sportifs professionnels. Dans une démarche d'expertise, d'indépendance et de transparence, les 550 conseillers UFF implantés dans toute la France proposent des solutions financières et immobilières complètes, innovantes et sélectionnées avec rigueur.



VIP Conseils

Experte depuis 35 ans en gestion de patrimoine, transmission, investissements financiers et retraite complémentaire auprès des particuliers et des entreprises, VIP compte 24 conseillers, installés à Paris.

Nos réseaux de distribution se distinguent par une connaissance approfondie du marché et par leur engagement envers nos clients. Ils peuvent fournir des conseils sur mesure et des solutions adaptées à chaque besoin, assurant ainsi une protection optimale et une tranquillité d'esprit pour tous nos assurés.



Renaud Célié, en charge du Développement, de la Direction Digitale & IT et des Services clients

Partenariat Afer

Abeille Assurances est partenaire de l'Afer (Association Française d'Épargne et de Retraite) depuis 1977, première association d'épargnants libre et indépendante de France. Son objectif est de permettre à ses adhérents de se constituer une épargne dans le meilleur cadre fiscal, juridique et financier possible.

En 2024, les performances d'assurance vie multisupport de l'Afer ont été primées par « l'Oscar de la meilleure performance régulière » à 10 et à 15 ans (Gestion de Fortune).

Abeille Assurances en chiffres

- ▶ Plus de 3,1 millions de clients
- ▶ Plus de 4 100 collaborateurs
- ▶ 6,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé
- ▶ Plus de 85 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- ▶ 66 nouveaux agents généraux recrutés
- ▶ 20% du réseau d'agents généraux renouvelé

2.2 - Chiffres clés

Quelques chiffres concernant la performance ESG ainsi que les réalisations en termes de durabilité d'Abeille Assurances en 2024.

Agir pour le climat et la préservation de la biodiversité

- ▶ Un objectif de **réduction de 25 % de l'intensité carbone** des poches actions et obligations d'entreprises entre 2019 et 2024, et de **40% des émissions financées à horizon 2030 sur les trois Scope d'émissions** ;
- ▶ **Une réduction effective de -54% sur Abeille Assurances entre 2019 et 2024** (de 157 tCO₂/m\$ CA à 84 tCO₂/m\$ CA). **Sur le périmètre Abeille Epargne Retraite**, la réduction de l'intensité carbone entre 2023 et 2024 est de **-7 %** ;
- ▶ Un objectif de **neutralité carbone à horizon 2050** ;
- ▶ La **sortie à 100% du charbon et des hydrocarbures non conventionnels en 2030** et un engagement fort avec les sociétés pétro-gazières ;
- ▶ **La poursuite de notre stratégie d'engagement avec les distributeurs d'huile de palme non durable**, une des premières causes de déforestation mondiale **et les entreprises productrices de biocides**, une cause majeure de perte de biodiversité ;
- ▶ Une baisse de l'empreinte biodiversité entre 2023 et 2024 **de 820 à 773 MSAppb***. Sur le périmètre Abeille Epargne Retraite, l'empreinte biodiversité a augmenté de **254 à 263 MSA ppb* entre 2023 et 2024**.

Proposer des solutions d'investissement durable

- ▶ **136 Unités de compte** commercialisées dans les gammes d'Abeille Assurances classées SFDR Article 8 ou 9 (prenant en compte ou promouvant des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance) ou labellisées (ISR, Finansol ou Greenfin) soit 71% des UC commercialisées ;
- ▶ **982 m€ d'investissements bruts sur 2024** dans des actifs fléchés vers la transition (obligation verte, durable, sociale) ou répondant à des critères de durabilité, pour un objectif public annuel de 750m€. **Sur le périmètre Abeille Epargne Retraite**, ce sont **386 m€** d'investissements bruts qui ont été réalisés en 2024 ;
- ▶ Dans les fonds généraux d'Abeille Assurances, **7 233 millions d'euros d'actifs fléchés** (obligation verte, durable, sociale, infrastructure de transition énergétique) ou répondant à des critères de durabilité (sustainability linked loans ou bonds)¹, soit plus de 13% de l'encours. **Sur le périmètre Abeille Epargne Retraite**, **2 476 millions d'euros** sont fléchés ou indexés à des critères de durabilité, soit **12,9%** de l'encours.

Une stratégie d'impact unique et en amélioration constante

- ▶ Plus de 100m€ d'engagement et une centaine de participations dans des sociétés à impact sur l'ensemble du territoire français à fin 2024 ;
- ▶ Une présence sur toutes les phases d'investissement, de l'amorçage à l'internationalisation, via 3 véhicules d'investissement à impact :
 - **Alliance For Impact Factory** : programme d'incubation à la levée de fonds qui a accompagné 41 entrepreneurs depuis sa création en 2020, débouchant sur 16 levées de fonds dont une à laquelle Alliance for Impact Ventures a participé et une à laquelle Abeille Impact Investing France a participé ;
 - **Alliance for Impact Ventures** : fonds d'investissement doté de 31,5m€, qui finance l'amorçage ou le pré-amorçage de 12 à 15 projets à impact par an, soit 37 entreprises à fin 2024 ;
 - **Abeille Impact Investing France** : fonds de capital développement, doté de 58m€, soutenant des entreprises françaises en décollage. Le fonds finance 68 entreprises à fin 2024. Le fonds Abeille Impact Investing France est signataire depuis cette année de la **Charte de l'investisseur à Impact**, mise au

¹ Notre définition de ce que sont les actifs durables est détaillée dans la partie B, sous-partie « qu'est-ce qu'un actif durable ? »

point par l'Institut de la Finance durable. En 2024, le fonds a obtenu le score de 89/100, reflétant les actions et outils développés pour intégrer les trois piliers de l'impact : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesure.

- ▶ Des verticales d'investissement répondant aux objectifs sociétaux : consommation et production responsable, économie collaborative et circulaire, santé et services aux personnes fragilisées, éducation, emploi durable et développement local, Innovation écologique et énergétique.

Renforcer l'engagement actionnarial et le dialogue avec nos sociétés en portefeuille

- ▶ **13 entreprises engagées en 2024 sur le sujet du climat**, dans le cadre de notre ambition net zéro à horizon 2050, dans la continuité de notre campagne 2023.
- ▶ **4 entreprises engagées en 2024 sur la thématique biodiversité**, en lien avec notre stratégie sectorielle sur les biocides et produits chimiques dangereux ;
- ▶ **82,1% de taux de présence et de vote aux assemblées générales de nos investissements** (versus 96,6% en 2023). Ce taux est en baisse, mais le nombre de résolutions voté a grandement augmenté : 14 588 en 2024 vs. 8 814 en 2023 ;
- ▶ **Plus de 10 000 votes** sur des enjeux de durabilité aux assemblée générales de nos participations ;
- ▶ **Un taux d'opposition aux résolutions de 27,7% en 2024** vs. 26,4% en 2023 **concernant principalement la gouvernance d'entreprise et la politique de rémunération.**

Maîtriser les risques de durabilité :

- ▶ **Intégration des risques de durabilité** dans la cartographie des risques d'Abeille Assurances ;
- ▶ **Evaluation des pertes potentielles des risques climatiques** physiques sur notre portefeuille d'investissement (Climate Var) : entre 370 m€ et 1 Md€ de pertes potentielles sans action d'adaptation (chiffres Abeille Assurances).
- ▶ **Contribution aux analyses de double matérialité dans le cadre du rapport CSRD Aéma Groupe.**

Le financement de la transition climatique et l'alignement des actifs d'Abeille Assurances à un scénario net zéro demeurent un objectif structurant de notre stratégie d'investissement. Cela passe par le financement de solutions vertes au travers de green bonds ou d'investissements dans des infrastructures d'énergie renouvelable par exemple. Nous accompagnons aussi les entreprises avec des trajectoires de décarbonation les plus ambitieuses ou les plus prometteuses et qui ont besoin d'investissements conséquents pour décarboner leur modèle d'affaires.



Thomas Rivron (Directeur des Investissements d'Abeille Assurances)

3. Clés de lecture du rapport

La politique de durabilité est définie au niveau d'Abeille Assurances et de ses filiales, et s'applique de la même façon pour ses entités d'assurance : Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé (dénommées ci-après « les entités »).

Ce rapport est structuré en 11 parties, intégrant les exigences formulées par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution dans l'instruction n° 2022-I-24 ainsi que les attentes du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier.

- ▶ La **partie A** introduit le contexte dans lequel s'inscrit Abeille Assurances, en complément d'une présentation de ses activités, de ses valeurs et de ses convictions. Elle rappelle également l'objectif de ce rapport et synthétise les principaux éléments à en retenir ;
- ▶ La **partie B** présente de façon résumée notre démarche générale sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans notre politique et stratégie d'investissement. Elle présente également notre démarche RSE ainsi que nos engagements vis-à-vis des groupes et des initiatives de places liées aux sujets de durabilité ;
- ▶ La **partie C** détaille les moyens déployés par Abeille Assurances pour mettre en œuvre la démarche présentée dans la partie B ;
- ▶ La **partie D** reprend la manière dont les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont intégrés au niveau de la gouvernance d'Abeille Assurances ;
- ▶ La **partie E** explique notre politique d'engagement auprès des émetteurs et de nos sociétés de gestion et l'illustre en reprenant quelques cas emblématiques d'engagement réalisés au cours de l'année passée ;
- ▶ La **partie F** détaille les informations relatives à la taxonomie européenne et l'exposition d'Abeille Assurances aux combustibles fossiles ;
- ▶ La **partie G** explicite notre stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris, notre performance actuelle et les exclusions que nous mettons en œuvre afin de respecter nos engagements ;
- ▶ La **partie H** explicite notre stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ainsi qu'à l'empreinte de notre portefeuille ;
- ▶ La **partie I** présente la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. La prise en compte de ces critères est détaillée selon les risques identifiés. Les travaux de modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques y sont également détaillés ;
- ▶ La **partie J** donne des clés sur les perspectives d'Abeille Assurances, notamment dans la dynamique d'amélioration continue propre à l'exercice du rapport ESG-Climat prévu par l'article 29 de la loi Energie Climat ;
- ▶ La **partie K** traite des informations issues des dispositions de l'article 4 du REGLEMENT (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019.

Les annexes fournissent des informations méthodologiques sur les indicateurs utilisés par Abeille Assurances ainsi que leurs sources. La liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) y est également détaillée.

B. Démarche générale d'Abeille Assurances sur la prise en compte des critères ESG

1. Notre rôle en tant qu'assureur et investisseur

1.1 Maîtriser nos risques et définir une stratégie d'investissement prenant en compte les facteurs de durabilité

En tant qu'assureur et investisseur, Abeille Assurances et ses filiales sont triplement exposées aux risques de durabilité (environnement, social et gouvernance) à la fois sur leurs actifs, leurs passifs (produits d'assurance) et leurs modèles d'affaires. À l'actif, ces risques peuvent donner naissance à des risques financiers (crédit, marché ou liquidité) qui peuvent avoir un fort impact sur la valeur des actifs en portefeuille. Au passif, les risques associés sont liés par exemple à l'augmentation de la fréquence et du coût des événements climatiques extrêmes, qui ont des conséquences directes sur la tarification des polices d'assurance et ont des impacts financiers mais aussi sociaux importants. Sur le modèle d'affaires de l'assurance, c'est la capacité du secteur à assurer l'ensemble des biens des clients sur la totalité du territoire qui peut être à risque, faisant porter ainsi un risque financier important sur le secteur public et la population en cas de multiplication de sinistres climatiques graves.

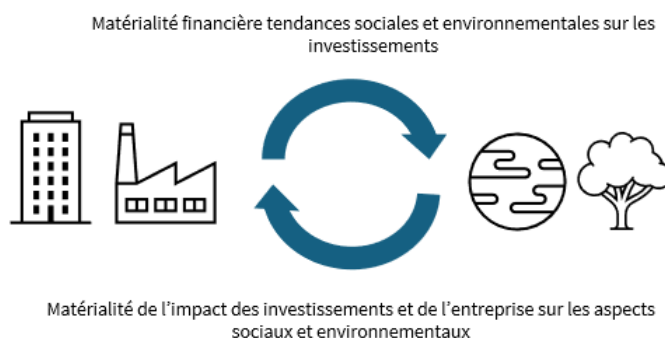
Au total, ces risques peuvent avoir un effet négatif sur la performance financière ou la réputation d'Abeille Assurances et de ses filiales, mais ils pourraient remettre en cause, à terme, l'assurabilité d'un certain nombre de biens dans des zones particulièrement vulnérables face au changement climatique, ce qui crée un risque systémique pour l'économie française. Afin d'en réaliser une analyse holistique, ces risques de durabilité sont estimés à l'aune du concept de double matérialité.

1.1.1 - Introduction du concept de double matérialité

La double matérialité est un concept crucial pour Abeille Assurances, à la fois exposée aux risques financiers et extra financiers en tant qu'assureur mais aussi en tant qu'investisseur. En effet, ses investissements et ses contrats d'assurance sont exposés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, ce qui peut résulter en des pertes financières ("matérialité financière"), mais peuvent aussi générer ou faciliter des impacts négatifs sur l'environnement naturel, économique et social ("matérialité de l'impact"). La double matérialité est également au cœur de la logique de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) à laquelle Abeille Assurances reporte à travers le rapport de durabilité CSRD d'Aéma Groupe.

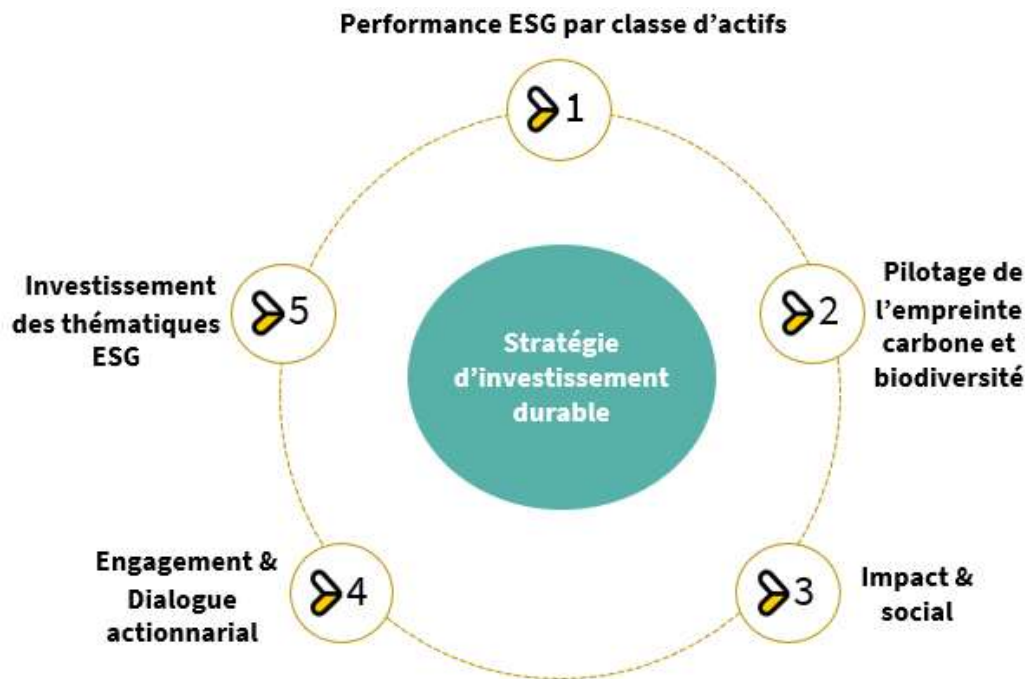
Abeille Assurances prend ainsi en compte les risques de durabilité dans sa stratégie d'investissement, mais publie également les principales incidences négatives de la stratégie d'investissement sur les facteurs de durabilité. La réglementation incite à adopter une approche globale en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux, en prenant en compte les impacts directs et indirects sur l'activité de l'entreprise, mais également sur la société et l'environnement.

Le concept de double matérialité



1.1.2 - Description de la politique et stratégie d'investissement responsable

La démarche d'Abeille Assurances en matière d'intégration des facteurs de durabilité s'appuie sur cinq piliers fondamentaux :



► **Le pilotage de la performance ESG du portefeuille**

La pierre angulaire de la prise en compte des facteurs de durabilité dans la gestion de nos actifs consiste en l'intégration des critères et risques de durabilité dans les processus d'investissement sur la base d'un score ESG par émetteur et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR d'Ofi Invest Asset Management. Les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement et sont appliqués à l'ensemble des classes d'actifs dans lesquelles nous investissons. L'ensemble de nos mandats de gestion prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui obligent nos gestionnaires d'actifs à intégrer de manière rigoureuse les critères ESG dans leur processus d'investissement et à rendre compte de leur performance extra financière dans le cadre d'un suivi régulier et transparent. Afin de prendre en compte au mieux les objectifs de durabilité à la fois sur les actifs liquides (actions, obligations) et les actifs réels (immobilier), nous mesurons les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance de nos investissements. En 2024, le score ESG sur les mandats a progressé de 0,11 points, passant de 6,82/10 à 6,93/10 (il était de 6,74 en 2022). En ce qui concerne les investissements en non coté géré par des sociétés de gestion tierces, nous essayons, dans la mesure du possible, d'être représenté au comité d'investissement ou d'impact. Dans tous les cas, nous nous entretenons régulièrement avec les sociétés de gestion au sujet de la performance ESG des actifs.

► **Le pilotage de l'empreinte carbone et biodiversité du portefeuille**

Abeille Assurances mesure et suit l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement du fonds général (environ 55 milliards d'euros) afin de s'assurer de la réduction de leurs émissions de CO₂ avec un objectif de réduction minimum de leurs émissions financées sur un scope 1, 2 et 3 de 40% d'ici 2030. Pour ce faire et respecter une trajectoire net zéro d'ici à 2050, Abeille Assurances s'appuie notamment sur la mise en place d'exclusions d'investissement ciblées, tels que le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels, afin d'exclure les acteurs qui ne prendront pas, structurellement ou volontairement, des

actions suffisamment fortes. Abeille Assurances s'appuie sur plusieurs indicateurs² issus de fournisseurs de données externes³ pour mesurer objectivement cet effort de réduction de l'empreinte carbone. Ainsi fin 2024, Abeille Assurances est en ligne avec son objectif de réduction de 25% de son empreinte carbone (en intensité) qu'elle s'est fixée sur la période 2019-2024 sur son portefeuille actions et obligations, avec une réduction de 54% (l'intensité carbone en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires est passée de 157 tCO₂e/million d'USD à 72 tCO₂e/million d'USD entre 2019 et 2024).

Afin de mesurer l'impact de nos investissements sur la biodiversité, nous mesurons l'empreinte d'artificialisation absolue de notre portefeuille. En 2024, cette dernière était de 773 MSAppb* (versus 821 MSAppb* en 2023) ou *Mean Species Abundancies part per billion* (périmètre Abeille Assurances Consolidé hors UC, taux de couverture : 77% des obligations et actions d'entreprises). La MSAppb* permet de mesurer l'impact global de nos portefeuilles d'investissement sur la biodiversité, plus la MSAppb* est forte, plus l'impact négatif de notre portefeuille d'investissements sur la biodiversité est fort. En 2025, nous nous conformons à l'approche d'alignement des portefeuilles d'investissement avec les objectifs de préservation de la biodiversité tels que préconisés par la Finance for Biodiversity Foundation.

► **L'accompagnement des entreprises à impact et l'investissement à objectif social**

En 10 ans, Abeille Assurances a investi plus de 100m€ dans des entreprises à impact sur l'ensemble du territoire français, avec une présence sur toutes les phases de croissance, soutenant des porteurs de projets à impact, via le concours La Fabrique Abeille Assurances, ainsi que des entreprises en amorçage ou en développement (TPE, PME) via une participation au capital pour une centaine d'entreprises. Les entreprises financées répondent aux enjeux de consommation et production responsable, d'économie collaborative et circulaire, de santé et de services aux personnes fragilisées, d'éducation, d'emploi durable, de développement local, et d'innovation écologique et énergétique. Le programme d'impact d'Abeille Assurances s'appuie sur des experts reconnus de la finance à impact comme Inco, la Ruche et Ventech.

► **L'engagement et le dialogue actionnarial**

Notre politique d'engagement actionnarial est un outil fondamental pour exercer le rôle d'actionnaire responsable et exercer un effet bénéfique d'un point de vue extra financier sur les entreprises dans lesquelles Abeille Assurances investit pour le compte de ses clients. Abeille Assurances, par le biais d'Ofi Invest AM, s'engage notamment auprès des entreprises pour les inciter à accélérer leur transition et soutenir leur démarche. Davantage d'informations quant à notre politique d'engagement actionnarial peuvent être trouvées dans la partie E (« Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre »).

► **L'investissement en faveur de la durabilité et des transitions**

Ce pilier se structure principalement autour de la construction de portefeuilles alignés à une trajectoire net zéro en suivant le protocole d'alignement de la *Net Zero Asset Owner Alliance* et de la mobilisation de volume d'investissements de solutions et de transition selon la définition d'Abeille Assurances⁴. En 2024, nous avons investi 982 m€ (1 054 m€ bruts en 2023), dans des actifs fléchés vers la transition (obligation verte, durable, sociale, infrastructure de transition énergétique) ou indexés à des critères de durabilité (*sustainability linked loans* ou bonds) dans les fonds en euros d'Abeille Assurances. En 2024, 95 m€ ont été engagés dans des fonds finançant directement la transition énergétique et écologique, le capital naturel (transition des terres vers des pratiques agricoles durables, conservation, gestion durable des forêts), ou des fonds à impact social et sociétal. Par ailleurs, l'intégralité des investissements immobiliers (6 Mds€) est gérée en intégrant de multiples critères ESG, dont la consommation énergétique des bâtiments.

² Les indicateurs sont détaillés en partie G, sous partie « L'évaluation au service de la stratégie d'investissement »

³ Davantage d'informations relatives aux fournisseurs de données externes peuvent être trouvées dans la partie traitant des moyens que déploie Abeille Assurances pour l'intégration des critères de durabilité.

⁴ Notre définition de ce que sont les actifs durables est détaillée dans la partie B, sous partie « qu'est-ce qu'un investissement durable ? »

1.2 - Répondre aux attentes des clients

Différentes enquêtes montrent que les consommateurs sont de plus en plus soucieux de l'impact environnemental des produits et des services financiers qu'ils achètent, ce qui peut affecter considérablement la réputation et la performance d'une entreprise.

L'enquête 2023 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) montre ainsi un intérêt croissant des Français pour la finance durable, notamment des moins de 35 ans. 64 % des Français pensant qu'il est important que leur conseiller financier leur demande s'ils souhaitent réaliser des placements « responsables » ou « durables ».

Malgré un intérêt grandissant pour ce type de placement, les assurés ont, dans leur majorité, un niveau de connaissance assez imprécis de ce que constitue l'investissement durable ainsi que de son utilité. Il est donc essentiel qu'Abeille Assurances face preuve de pédagogie auprès de ses clients pour leur expliquer les atouts, les contraintes et les objectifs des supports d'investissement responsables.

Abeille Assurances prend donc soin d'intégrer les risques de durabilité dans ses analyses d'investissement ainsi que d'autres facteurs tels que le respect des droits humains et la qualité des conditions de travail. Les assureurs ont l'obligation de fournir des informations claires et précises sur leurs produits d'assurance, incluant celles relatives à la durabilité aux clients et de questionner leurs clients sur leurs préférences en matière de durabilité. Les clients soucieux d'agir en faveur d'un monde plus respectueux de l'environnement et plus socialement responsable pourront ainsi choisir leur produit d'épargne de façon éclairée. Abeille Assurances choisit pour sa part d'adapter progressivement son offre afin de répondre aux différentes attentes de ses clients, notamment en offrant un panel de produits d'investissements intégrant davantage les enjeux de durabilité. Nous travaillons également au déploiement d'un outil permettant de mieux prendre en compte les préférences de durabilité des clients dans leurs choix d'investissement.

Pourquoi investir durable ?

- ▶ Analyser les investissements à l'aide de critères ESG permet de prendre en compte un ensemble plus large d'opportunités et de risques, par rapport à une simple analyse financière traditionnelle, en évitant, par exemple, les entreprises exposées à de forts risques climatiques, les entreprises qui pourraient faire l'objet de procès pour pollution ou à d'autres événements pouvant nuire à leur réputation et à leurs performances financières. C'est une vision à moyen terme, très souvent alignée avec les horizons de placement des adhérents.
- ▶ A travers son épargne, le client peut financer des problèmes sociétaux qui lui tiennent à cœur (par exemple, l'insertion des personnes handicapées sur le marché du travail) ou peut participer à la transition vers une économie plus durable.

Les fonds durables, est-ce que c'est rentable ?

- ▶ Les fonds durables peuvent être rentables, parfois plus rentables que les fonds non durables sur un horizon de temps donné. Néanmoins, aucune étude ne permet de conclure définitivement que les fonds durables sont plus ou moins rentables que les fonds normaux.
- ▶ En comparant, à titre d'exemple, la performance des indices ESG avec les indices traditionnels, on observe que sur **5 ans**, l'indice **MSCI ESG World leaders** (indice composé d'entreprises avec des meilleures notes ESG par rapport à leurs homologues sectoriels, sans biais sectoriel) a surpassé l'indice MSCI World classique de **+1,67 %** (en cumulé) ; sur **10 ans**, l'indice MSCI ESG World Leaders a enregistré une surperformance de **+4,60 %** (en cumulé) par rapport à l'indice MSCI World classique.

1.3 - Participer à l'évolution du marché

Abeille Assurances est convaincue d'avoir un rôle à jouer dans la transition vers une économie durable. Afin de mieux comprendre les ressorts de cette transition, d'influer sur ses leviers et afin d'agir de concert avec nos pairs pour avoir plus d'influence, nous sommes fiers de nous engager activement dans différentes initiatives et groupes de travail, notamment :

Nos participations aux initiatives de place

- ▶ Les groupes de travail de l'Institut de la Finance Durable
- ▶ La Net Zero Asset Owner Alliance qui a pour objectif de définir un protocole d'actions pour aligner les portefeuilles d'investissement à une trajectoire en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris
- ▶ Le Finance For Biodiversity Pledge signé par le Groupe Aéma en septembre 2022. Nous avons aussi rejoint la Finance For Biodiversity Foundation afin de contribuer et de participer aux travaux de la place financière sur la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité par le secteur financier, et travaillons aux méthodologies d'alignement des portefeuilles avec le cadre mondial Kunming-Montréal sur la biodiversité
- ▶ Le CDP (Carbon Disclosure Project)
- ▶ Les Principes pour l'Investissement Responsable (UN-PRI)
- ▶ Les commissions Finance Durable de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels et de France Assureurs

A travers le Groupe Aéma, Abeille Assurances est également en dialogue régulier avec les pouvoirs publics afin d'être force de proposition sur les sujets de finance durable aussi bien au niveau français qu'europpéen.



Depuis janvier 2024, Jean-François Coppenolle, directeur du pôle investissement durables, est co-responsable des travaux de développement méthodologiques de la *Net Zero Asset Owner Alliance* reflétant notre engagement de contribuer activement à la transition vers une économie décarbonée. Il est également membre du Technical Expert Group auprès du *Sustainability Reporting Board* de l'Efrag⁵ et advisory board member de la Finance for Biodiversity Foundation. Il est membre depuis 2023 de la Commission Consultative Finance Durable de l'ACPR.

2. L'intégration de la durabilité chez Abeille Assurances

2.1- Adopter une démarche d'entreprise engagée

A travers ses métiers d'assureur et d'investisseur, Abeille Assurances est témoin au quotidien des mutations sociétales et environnementales qui caractérisent notre époque. Pour faire face à ces évolutions, l'entreprise s'est engagée dans une démarche RSE avec des positions fortes, en adéquation avec ses valeurs et sa raison d'être.

Nous sommes plus que jamais convaincus que le moment est venu d'aller plus vite et plus loin, en portant des convictions fortes, collectivement. En tant qu'investisseur, nous avons pour objectif de réconcilier performance financière et extra-financière et ce pour trois raisons :

- ▶ Avoir un impact durable et mesurable sur les enjeux sociaux et environnementaux ;
- ▶ Promouvoir la performance des investissements sur le moyen-long terme ;
- ▶ Répondre aux demandes des clients et des réseaux.

⁵ CSRD :Corporate Sustainability Reporting Directive

Agir pour le climat et la biodiversité

En tant qu'assureur, Abeille Assurances accompagne ses clients notamment dans la prévention, la gestion et l'indemnisation d'un événement climatique exceptionnel. En tant qu'investisseur, Abeille Assurances offre l'une des gammes de produits d'épargne responsable les plus complètes du marché.

Être un acteur majeur de la prévention

Abeille Assurances développe une culture de la prévention auprès de ses collaborateurs, de ses agents généraux et de ses clients. Proactive dans la prévention des risques et l'atténuation de leurs conséquences, Abeille Assurances est présente avant, pendant et après un sinistre.

Favoriser l'accessibilité et la solidarité

Pour répondre aux enjeux d'une transition juste, Abeille Assurances mène des actions en faveur de l'égalité femme-homme, de l'inclusion et de la diversité, et contre les discriminations.

Promouvoir les initiatives à impact positif

Convaincue que les grandes transitions environnementales, sociétales et économiques se font sur le terrain, Abeille Assurances soutient l'économie réelle et locale, en accompagnant les agriculteurs, les professionnels, les TPE et les PME.



Les enjeux RSE sont devenus de véritables priorités pour une compagnie d'assurance et les exigences réglementaires poussent l'ensemble des acteurs à agir et à communiquer sur ses positions.

Aéma Groupe et Abeille Assurances ont la volonté de placer ces enjeux RSE au cœur de leurs activités et de leur stratégie.

Abeille Assurances s'est engagée dans un plan de transformation visant à moderniser ses offres et renforcer sa position sur le marché. En phase avec celui d'Aéma Groupe, il repose sur quatre axes :

- ▶ Réinventer le leader de l'épargne pour l'inscrire dans un futur durable ;
- ▶ Définir l'assurance dommage durable et rentable de demain et pérenniser notre modèle ;
- ▶ Placer l'excellence de service client et distributeur au cœur de notre modèle ;
- ▶ Réorganiser nos réseaux de distribution afin d'en tirer le plein potentiel.

Ce plan stratégique met l'accent sur la nécessité de se transformer durablement. L'engagement RSE est au cœur de cette stratégie. Il se concrétise par des actions de prévention, l'intégration des critères ESG dans les offres et par notre politique d'investissements en faveur d'une transition vers une économie plus durable.

La prévention est notre priorité pour garantir l'assurabilité de nos clients et pour nous permettre de les accompagner tout au long de leurs projets de vie.



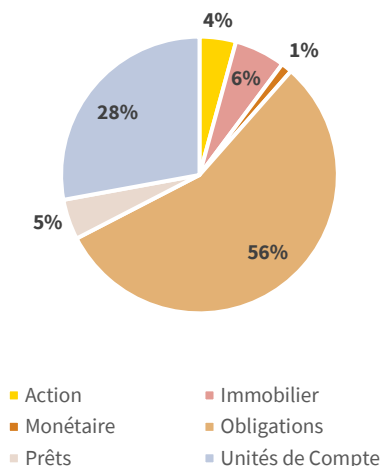
Angéline Derache (Directrice de Cabinet, Stratégie, Pilotage et RSE d'Abeille Assurances)



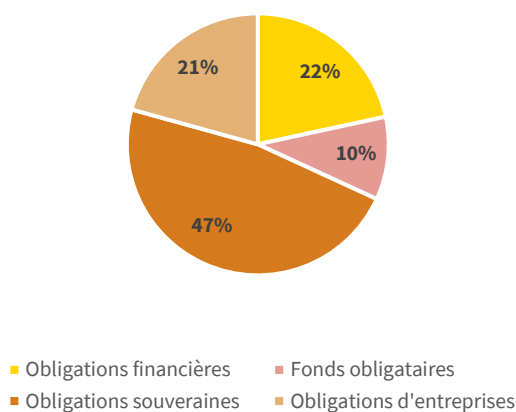
2.2 - Synthèse du portefeuille d'investissement

Sur un total de 26,7 Mds € d'encours sous gestion au 31 décembre 2024, 28% (7,4 Mds €) sont gérés en Unités de Compte (UC), et 72% (19,2 Mds €) sont gérés sous forme de mandats. La majeure partie de l'actif géré sous mandat concerne des classes d'actifs obligataires (76%) principalement investies en obligations souveraines (47% du portefeuille obligataire). Le montant total du portefeuille sous mandat euros exclut les participations stratégiques dans nos filiales, les prêts subordonnés intra-groupe, les dérivés ainsi que les activités de mise en pension. Ce montant intègre les actifs en représentation de nos engagements de passif relatifs à notre activité d'assurance vie en fonds garantis euros, ainsi que notre portefeuille dommage.

Répartition des actifs du portefeuille d'Abeille Epargne Retraite à fin 2024



Décomposition des actifs obligataires du portefeuille d'Abeille Epargne Retraite à fin 2024



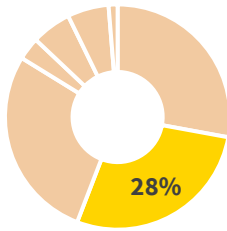
Périmètre : Abeille Epargne Retraite (au 31/12/2024)

Source : Abeille Assurances

Ce rapport détaille l'intégration ESG qui est faite sur les classes d'actifs les plus prépondérantes composant notre portefeuille d'investissement : obligations, actions et immobilier. Nous avons aussi souhaité donner une vision d'ensemble de la stratégie ESG menée sur les classes d'actifs du portefeuille, résumée dans le tableau ci-dessous. En 2024, les informations publiées sur les Unités de compte ont été renforcées.

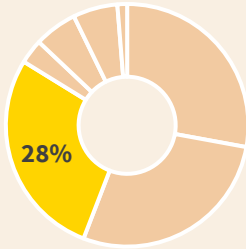
Les principales actions menées par classe d'actifs sont les suivantes :

Catégorie d'actifs et part d'actifs en portefeuille	Stratégie d'investissement durable actuelle	Plan d'amélioration pour l'année 2025
<p>Unités de compte</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Questionnaire ESG de référencement > Déploiement d'un suivi des indicateurs de durabilité liés à l'intégration des préférences de durabilité des clients > Renforcement de l'offre en unités de compte durables (Article 9, investissement durable) 	<ul style="list-style-type: none"> > Campagne d'engagement avec les sociétés de gestion sur l'adéquation de leurs politiques d'exclusion avec celles d'Abeille Assurances pour les UC collectant le plus d'encours
<p>Obligations souveraines et fonds d'obligations souveraines</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Objectifs chiffrés sur les métriques ESG suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Notation ESG ; • Intensité carbone ; • Risque climatique (analyse ND-Gain) 	



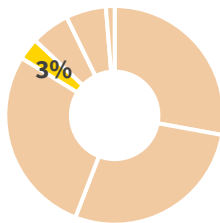
- > Pilotage du montant des actifs durables (taxonomie interne)

Obligations d'entreprises et financières cotées et fonds obligataires cotés (UCITS)



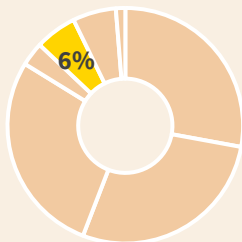
- > Exclusions des émetteurs en violation du Pacte Mondial des Nations Unies, ainsi que les émetteurs impliqués dans le secteur du tabac, la production et vente d'armes controversées, les activités à risque pour la biodiversité (huile de palme et biocides), et dans les activités liées au charbon thermique et à l'exploitation de pétrole et du gaz non conventionnels
- > Objectifs chiffrés sur les métriques ESG suivantes :
 - Notation ESG
 - Intensité carbone
- > Analyse d'attribution (i.e. principaux facteurs clés d'évolution) de l'évolution de la notation ESG et de l'intensité carbone
- > Suivi des métriques ESG suivantes :
 - Controverses
 - Alignement aux objectifs de développement durable
- > Pilotage du montant des actifs durables (taxonomie interne)
- > Campagne d'engagement sur le climat et les biocides et produits chimiques dangereux
- > Intégration des métriques ESG supplémentaires :
 - Investissement durable SFDR
 - Empreinte carbone (tCO2e/m€ investis)
- > Campagne d'engagement avec les sociétés de gestion sur l'adéquation de leurs politiques d'exclusion avec celles d'Abeille Assurances

Actions cotées (détenues via des fonds)



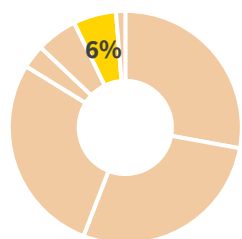
- > Même politique que pour les obligations en direct ou détenues via des OPC
- > Politique de vote
- > Même politique que pour les obligations en direct ou détenues via des OPC

Fonds de *Private Equity*, de prêts, de dette infrastructure



- > Due diligence ESG à l'investissement
- > Investissements dédiés à la transition énergétique et au capital naturel (plus de 85 m€ d'engagement en 2024)
- > Investissements dédiés à l'impact (plus 100m€ en stock en 2024)
- > Fonds classés SFDR a minima article 8 ou 9
- > Campagne d'engagement avec les sociétés de gestion sur l'adéquations de leurs politiques d'exclusions avec celles d'Abeille Assurances

Immobilier



- > Objectif d'amélioration du score ESG
- > Renforcement de la grille de notation ESG du portefeuille immobilier
- > Objectif d'alignement du portefeuille à une trajectoire de décarbonation 1.5 °C (trajectoire CRREM)
- > Amélioration de la méthodologie de notation ESG des actifs
- > Evaluation et suivi de l'investissement durable au sens SFDR, et de la part des actifs alignés à la taxonomie européenne

N.B. : La somme des pourcentages ci-dessus peut ne pas représenter 100% en raison des arrondis effectués, et d'un résiduel monétaire (1% du portefeuille).

2.3 - Elargir nos investissements et notre gamme de produits intégrant des caractéristiques de durabilité

2.3.1- *La prise en compte de critères de durabilité dans le processus de sélection de nouveaux fonds*

La sélection de fonds non gérés par Ofi Invest Asset Management à des fins de référencement en unités de compte est conditionnée par des due diligences renforcées au sujet de l'intégration des critères ESG dans la gestion. Les fonds sélectionnés sont préférablement article 8 ou 9 SFDR (voir ci-après).

Notre approche en termes de durabilité sur les Unités de Compte

Notre approche de prise en compte des critères de durabilité dans la sélection et la gestion des UC, se décompose en deux temps, d'une part lors du processus de référencement des UC et d'autre part, lors du suivi de la performance extra financière.

👉 **Lors du référencement**

Pour chaque stratégie, nous avons pour objectif de sélectionner les véhicules les plus performants tant sur les aspects financiers qu'extra financiers. Pour ce faire, nos appels d'offre incluent des questions détaillées d'un point de vue qualitatif (modalités d'intégration des critères de durabilité dans la gestion, expérience en termes d'intégration de critères de durabilité, exclusions, actions d'engagement, ressources dédiées à l'ESG) mais aussi quantitatif (e.g. score ESG, climat, biodiversité). Ce processus de référencement exhaustif nous permet de réaliser une analyse complète du profil de durabilité de chaque véhicule.

👉 **Lors du suivi de la performance des Unités de compte référencées**

Une fois un fonds référencé, nous faisons un suivi régulier des performances financières et extra financières des fonds. Nous avons entamé dès 2021 un processus de collecte et de synthèse de données ESG et climatiques sur un large périmètre en encours afin de nous permettre d'avoir une vue d'ensemble sur les différents aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance. Cette cartographie nous permet de mieux engager des discussions avec les différentes sociétés de gestion sur les aspects extra-financiers.

Plan d'amélioration 2025

En 2025, nous intégrons le recensement des préférences de durabilité des clients dans de notre gamme. Nous allons renforcer la gamme durable des UC distribuées en référençant de nouvelles unités de compte et nous allons former nos réseaux de distribution et les clients sur les produits de finance durable.

2.3.2- Notre gamme « épargne responsable » sur les Unités de Compte

Afin de répondre aux attentes des épargnants et en adéquation avec l'évolution de la réglementation européenne, Abeille Assurances continue d'offrir une gamme de produits d'investissement responsable à destination des particuliers. Nous proposons aujourd'hui une gamme épargne responsable composée de fonds labellisés (principalement le label ISR mais aussi d'autres labels tels que Greenfin et Luxflag) et étant à minima article 8 SFDR.

Les fonds article 8 ou 9 ou disposant d'un label représentent 136 fonds soit 71% des UC commercialisés, pour un montant de 8,3 Mds€ d'unités de compte. Les fonds article 9 ou labelisés, un représente 59 fonds soit 31% des UC commercialisées, pour un montant de 4,8 Mds€ d'unités de compte.

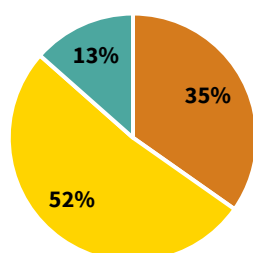
2.3.3- Détail des classifications SFDR de fonds détenus dans nos mandats et de notre offre en unités de compte

Le règlement UE/2019/2088, plus communément appelé « SFDR », classe les supports d'investissement en trois catégories :

- ▶ Les fonds se référant à l'**article 6** du règlement SFDR n'intègrent pas de caractéristiques environnementales ou sociales dans leur gestion ;
- ▶ Les fonds se référant à l'**article 8** du règlement SFDR font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales ;
- ▶ Les fonds se revendiquant conformes à l'**article 9** du règlement poursuivent quant à eux un objectif précis d'investissement durable.

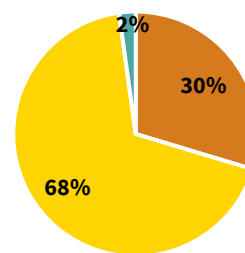
Classification SFDR des OPC des mandats d'investissement d'Abeille Epargne Retraite à fin 2024

Répartition de la classification SFDR des OPC, en nombre de fonds



■ Article 6 ■ Article 8 ■ Article 9

Répartition des encours des OPC selon leur classification SFDR



■ Article 6 ■ Article 8 ■ Article 9

70% des encours détenus via des OPC dans les mandats de gestion d'Abeille Epargne Retraite sont classifiés article 8 ou 9 SFDR, contre 71% à fin 2023.

Classification SFDR	Nombre	Valeur Brute (m€)
Article 6	49	1 303
Article 8	73	2 993
Article 9	19	96
Total	141	4 392

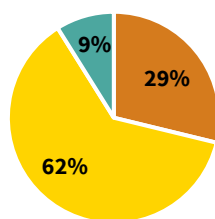
Périmètre : OPC d'Abeille Epargne Retraite au 31/12/2024

Source : Abeille Assurances

La liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 peut être retrouvée en annexe.

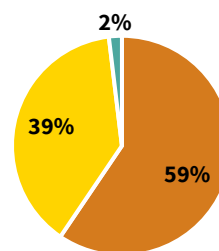
Classification SFDR des Unités des Compte commercialisées d'Abeille Assurances à fin 2024

Répartition de la classification SFDR des UC, en nombre



■ Article 6 ■ Article 8 ■ Article 9

Répartition des encours sous gestion en UC selon leur classification SFDR



■ Article 6 ■ Article 8 ■ Article 9

41% des montants investis en UC sont classifiés article 8 ou 9 SFDR (vs. 32% l'année passée)

Classification	Nombre	Valeur brute (m€)
6	55	12 172
8	119	7 903
9	17	391
Total	191	20 466

Périmètre : Unités de Compte d'Abeille Assurances au 31/12/2024 (hors UC en titres vifs et produits structurés), UC commercialisées

Source : Abeille Assurances

2.3.4- Nos supports labellisés

▶ Les supports (Organismes de Placements Collectifs) labellisés dans nos mandats de gestion (périmètre Abeille Epargne Retraite) :

- **En nombre de fonds : 13 fonds** sont labellisés ISR, Greenfin, Finansol, ou autres, cela correspond à 10% des OPC des mandats d'Abeille Epargne Retraite ;
- **En encours : 3 684 m€** sont labellisés ISR, Greenfin, Finansol, ou autres, cela correspond à 15% des encours des OPC des mandats d'Abeille Epargne Retraite.

▶ Les supports labellisés dans notre offre d'Unités de Compte (périmètre Abeille Assurances) :

- **En nombre de fonds : 53 UC** sont labellisés ISR, Greenfin ou Finansol, ou autres, cela correspond à 3% des UC d'Abeille Assurances (commercialisées) ;
- **En encours : 2 891 m€** des encours en UC sont labellisés ISR, Greenfin, Finansol, ou autres. Cela correspond à 23% des UC d'Abeille Assurances (commercialisées).

2.3.5- Focus : qu'est-ce qu'un actif de transition et de solution chez Abeille Assurances ? Taxonomie interne

La stratégie d'investissement durable d'Abeille Assurances est établie au niveau du groupe, couvre l'ensemble de ses entités et est indifférenciée quels que soient les passifs. La prise en compte des critères de durabilité à l'actif se fait dans une approche globale et dans une logique de construction de portefeuille. Pour atteindre nos objectifs, nous avons travaillé à la définition d'une cartographie des investissements durables, sur le pilier E et S et par classe d'actifs. Ce travail a pour objectif de guider nos investissements vers des activités intégrant des caractéristiques de durabilité. Voici les investissements que nous considérons comme durables selon différentes typologies d'actifs définie à fin 2022 et restée inchangée depuis :

Notre définition d'investissement durable

Taxonomie interne des investissements dans les transitions et solutions

- ▶ Les **fonds durables cotés** : les fonds durables cotés comprennent les fonds cotés classifiés « article 9 » au sens de la réglementation SFDR et les fonds poursuivant un objectif climatique avéré ;
- ▶ Les **fonds durables non-cotés actions** : les fonds durables non-cotés actions considérés comme durables sont les fonds non-cotés actions classifiés « article 9 » au sens de la SFDR, les projets d'infrastructure financés en capital en faveur de la transition (comme des énergies renouvelables par exemple), ainsi que les fonds à impact social, environnemental ou de l'ESS ;
- ▶ Les **obligations vertes** : les obligations vertes considérées comme durables sont celles correspondant aux standards des Green Bonds de la Climate Bond Initiative ;
- ▶ Les **obligations sociales** : les obligations sociales considérées comme durables sont celles correspondant aux standards des Social Bond Principles de l'International Capital Market Association (ICMA) ;
- ▶ Les **obligations durables** : les obligations considérées comme durables sont celles suivant les quatre principes clés des Green Bond Principles et de Social Bond Principles de l'International Capital Market Association (ICMA), respectivement pertinents pour les projets environnementaux et sociaux ;
- ▶ La **dette privée durable** : la dette privée durable correspond aux fonds de dette classifiés « article 9 » au sens de la SFDR et les projets référencés comme des *Sustainable Linked Loans* ;
- ▶ La **dette infrastructure durable** : la dette infrastructure considérée comme durable sont les fonds classifiés « article 9 » au sens de la SFDR et les projets investissant dans des ENR ou ayant la thématique de la transition au cœur de leur stratégie ;
- ▶ L'**immobilier durable en fonds ou en direct** : les actifs immobiliers considérés comme durables comprennent les fonds classifiés « article 9 » de la SFDR pour la gestion indirecte. Pour les investissements en direct, les actifs immobiliers disposant d'une certification environnementale reconnue sur le marché de niveau « Très bon » sont considérés comme durables ;
- ▶ Les **fonds de dette immobilière** : les actifs immobiliers en dette considérés comme durables comprennent les fonds classifiés « article 9 » de la SFDR ainsi que les prêts finançant des actifs immobiliers disposant d'une certification environnementale reconnue sur le marché.

Zoom infrastructure durable

Notre investissement dans le fonds Natural Capital Fund de Climate Asset Management



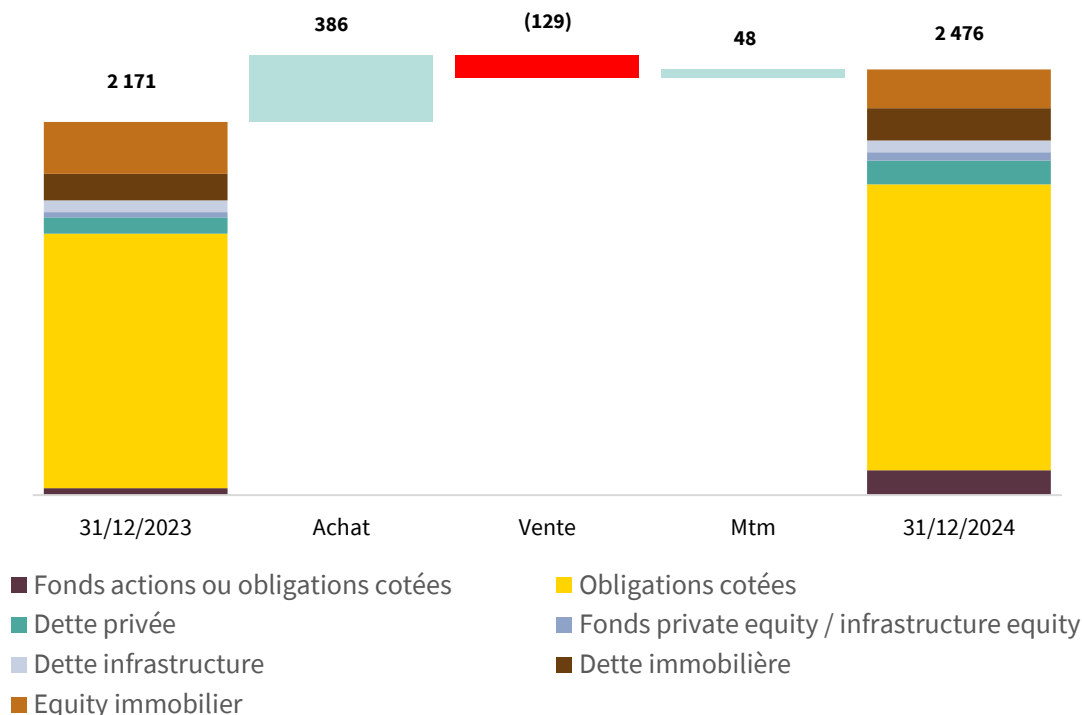
En 2024, nous avons engagé 5m€ dans le fonds de capital naturel de Climate Asset Management. Le fonds investira dans des projets d'agriculture et de sylviculture durable (conversion de terre appauvries, réduction de l'usage des pesticides), avec un potentiel de passage à l'échelle, dans les pays développés.

Notre investissement dans le fonds Sustainable Land Fund de Mirova



En 2024, nous avons engagé 10m€ dans le fonds Sustainable Land Fund géré par Mirova. Le fonds financera des entreprises et projets forestiers et agricoles avec des retombées environnementales et sociales positives dans les pays en développement principalement : gestion durable des terres, d'atténuation et adaptation au changement climatique, avec des retombées pour les communautés locales.

Investissements durables (solutions et transition) réalisés en 2024 sur le périmètre Abeille Epargne Retraite en million d'euros



Périmètre : Fonds général d'Abeille Epargne Retraite au 31/12/2024 (titres détenus en direct et OPC transparisés)

Source : Abeille Assurances

À fin 2024, le total des actifs durables en portefeuille d'Abeille Epargne Retraite est de 2,5 Mds€. Il correspond à 12,9% des actifs d'Abeille Epargne Retraite hors Unités de Compte. Nous avons investi 386 m€ bruts sur le périmètre Abeille Epargne Retraite. Pour rappel, notre objectif d'investissement durable annuel porte sur le périmètre Abeille Assurances et s'élève à 750 m€ bruts. En 2024, nous avons dépassé cet objectif et investi 982 m€ au global.

2.3.6- Notre définition d'investissement durable répondant à la réglementation européenne

Suivi du plan d'amélioration 2024

Nous avons finalisé notre définition d'investissement durable selon la réglementation SFDR, notamment sur la partie immobilier et non coté, en lien avec les assureurs du Groupe Aéma (Abeille Assurances, Macif, Aéma).

L'article 2.17 du règlement SFDR définit l'investissement durable comme « un investissement dans **une activité économique qui contribue à un objectif environnemental**, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans **une**

activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, **pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs** et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés **appliquent des pratiques de bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales ». Ainsi, pour être considérés comme durables, les entreprises ou actifs réels financés doivent respecter trois principes : la contribution sociale ou environnementale, le « DNSH » (*Do No Significant Harm*), et l'application de bonnes pratiques de gouvernance.

Le tableau ci-dessous résume l'approche adoptée par Abeille Assurances pour qualifier un investissement de durable au sens SFDR à travers les différentes classes d'actifs.

Actions et obligations détenues en direct et Organisme de Placements Collectifs (OPC) cotés et transparents		OPC non transparents et actifs non cotés	
1 – Contribution à un objectif social ou environnemental			
Activités durables : - La part de CA des entreprises liée aux produits et services durables ou aux CAPEX alignés à la taxonomie (le maximum des deux)	Projets durables : Obligations vertes, sociales, durables		Part d'investissement durables des OPC Article 8 et 9 Part d'immobilier durable définie par Ofi Invest RE (voir méthodologie ci-après)
2 – Ne pas causer de préjudice à un autre objectif social ou environnemental (« Do not Significant Harm ») – conditions cumulatives			
Filtre sur les indicateurs PAI : Non éligibilité des entreprises active sur les PAI n° 4 (<i>Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</i>), n° 10 (<i>Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE</i>), et n°14 (<i>Expositions à des armes controversées</i>)	Filtre sectoriel : non éligibilité des entreprises exposées aux armes non réglementaires, au charbon, à l'huile de palme, aux biocides, au pétrole, au tabac, aux activités controversées (jeux, pornographie, armes civiles)	Filtre controversé : un émetteur identifié sur une controverse environnementale et sociale très élevée sera non durable	Le DNSH est vérifié par les sociétés de gestion et par Ofi Invest RE pour les actifs immobiliers
3 – Les entités bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance (« Minimal Social Safeguards »)			
Filtre sur les pratiques de gouvernance : une entreprise avec un niveau de pratiques jugé insatisfaisant sur les aspects de structure de gestion saine, relations avec le personnel, rémunération, et respect des obligations fiscales sera non durable	Filtre sur les controverses sociales : non éligibilité des entreprises identifiées sur une controverse sociale sur les conditions de travail et/ou de gouvernance		Le DNSH est vérifié par les sociétés de gestion et par Ofi Invest RE pour les actifs immobiliers

En ce qui concerne portefeuille immobilier, Ofi Invest RE a travaillé avec les forums de place et l'Observatoire de l'Immobilier Durable (l'OID) pour parvenir à la méthodologie présentée ci-après.

Portefeuille immobilier		
1 – Contribution à un objectif social ou environnemental		
Actif qui s’inscrit dans l’un des axes stratégiques de la politique ESG d’Ofi Invest RE, ou qui est aligné avec les Objectifs de Développement durable de l’ONU, ou qui contribue à un enjeu immobilier clé de l’OID ⁶ . La contribution est évaluée sur la base de la grille de notation ESG développée par Ofi Invest RE et qui suit les recommandations de l’OID.		
ET Actif « <i>Best-in-Class</i> » noté par l’analyse ESG (performance au-dessus d’un seuil fixé par rapport à des benchmarks sectoriels) développée par Ofi Invest RE. La performance est réévaluée chaque année.	OU Actif « <i>Best-in-progress</i> », soit en dessous du seuil de performance défini par l’analyse ESG d’Ofi Invest RE et qui :	
	-intègre un plan d’actions avec des budgets validés permettant d’atteindre le niveau « <i>Best-in-Class</i> » ;	
	- dispose d’une certification environnementale (comme le label HQE, BREEAM, LEED) d’un niveau à minima « Très Bon »	
2 – Ne pas causer de préjudice à un autre objectif social ou environnemental (« Do not Significant Harm ») – conditions non cumulatives		
L’actif doit disposer d’un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) en cours de validité inférieur ou égal à C	OU L’intensité énergétique de l’actif doit être inférieure ou égal au Top 30% des actifs les moins consommateurs selon le benchmark de référence	OU L’actif doit respecter la trajectoire d’émissions carbone du CRREM (<i>Carbon Risk Real Estate Monitor</i>) à horizon 2030
3 – Les entités bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance - conditions cumulatives		
Pour les actifs détenus en direct, réalisation d’une « due diligence » interne pour la sélection des prestataires contribuant à la gestion de l’actif immobilier (gestionnaires délégués, les mainteneurs multi techniques), avec une attention particulière portée sur le blanchiment d’argent, la corruption et le travail illégal	Pour les actifs détenus via des fonds, réalisation d’une « due diligence » au niveau de la société de gestion, qui évalue la gestion de l’actif, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel, et le respect des obligations fiscales et réglementaires, etc	

Abeille Assurances calcule la part d’investissement durable SFDR pour les différentes sociétés (entités légales vie) ainsi que sur les différents fonds en euros commercialisés. Les résultats sont les suivants :

Entité légale	Part d’investissement durable SFDR des portefeuilles
Abeille Retraite Professionnelle	11%
Abeille Vie	13%
Abeille Epargne Retraite	14%
Abeille Assurances	13%

Produit	Part d’investissement durable SFDR des portefeuilles
Actif du Fonds Garanti en euros AFER Génération	7%
Actif du Fonds Garanti en euros AFER	14%
Actif du Perp d’Abeille Vie	12%
Actif du support Afer Eurocroissance	5%
Actif général d’Abeille Retraite Professionnelle	8%
Actif général d’Abeille Vie	12%
Actif Pacte	18%
Actif Victoire Retraite Abeille Retraite Professionnelle	12%
Actif Victoire Retraite Abeille Vie	13%

⁶ Observatoire de la Finance Durable

Suivi du plan d'amélioration 2024/2025

En 2024, nous avons déployé le suivi de la part d'investissement durable SFDR sur les encours du portefeuille. Nous avons aussi fixé un objectif d'investissement durable minimal sur 2025, qui s'élève à hauteur de 500 m€, et s'inscrit dans un objectif Groupe Aéma plus large de 710 m€ :

En 2025, nous nous attachons à :

- ▶ Intégrer un suivi sur les flux d'investissement durable au sens SFDR ;
- ▶ Fixer des parts minimales d'investissement durable sur les encours pour tous nos fonds euros qui sont classés article 8 SFDR

2.3.6 - Notre contribution au développement de l'investissement à impact

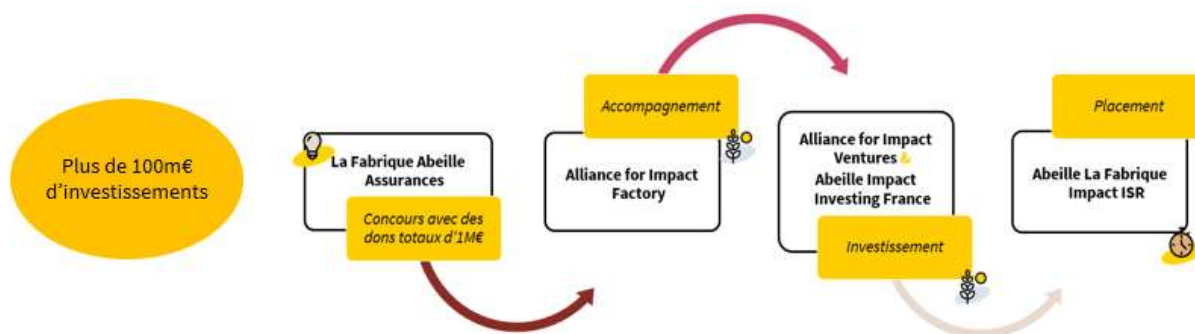
Abeille Assurances participe au développement de l'investissement à impact en accompagnant les entreprises contribuant à la transformation positive de l'économie tout au long de leur cycle de développement et en participant à la vie de l'écosystème de l'entrepreneuriat à impact et de l'économie sociale et solidaire.

Notre approche d'investisseur majeur de l'impact en France se distingue par un dispositif unique et innovant s'articulant autour de cinq axes majeurs :

1. Un volume important d'investissement (plus de 100m€) et près d'une centaine de participations dans des sociétés à impact sur l'ensemble du territoire français à fin 2024
2. Une présence sur toutes les phases d'investissement, de l'amorçage à l'internationalisation / essaimage dont le programme la Fabrique Abeille Assurances.
3. Un ticket de financement allant jusqu'à 600k€ afin démultiplier l'impact des investissements sur différentes verticales sur lesquelles les participations centrent leur modèle d'affaires :
 - ▶ Consommation et production responsable,
 - ▶ Economie collaborative et circulaire,
 - ▶ Santé et services aux personnes fragilisées,
 - ▶ Education, emploi durable et développement local,
 - ▶ Innovation écologique et énergétique.
4. Une collaboration avec des experts reconnus de la finance à impact comme Inco, la Ruche et Ventech et des ressources dédiées à l'analyse des investissements à impact.
5. Une mesure systématique de mesure de l'impact, de son intentionnalité et de son additionalité, conformément aux recommandations méthodologiques de la finance à impact⁷. Nous veillons à ce que des indicateurs clés de performance soient calculés pour nos participations afin d'en évaluer fidèlement leur impact.

Nous avons développé un réseau unique permettant de nous positionner sur la quasi-intégralité de la chaîne de valeur de l'entrepreneuriat à impact, allant de la phase d'amorçage au développement international des participations, tout en proposant à nos assurés des moyens de financer, avec leur épargne, ces projets à impact via des UC dédiées.

⁷ Définition de la finance à impact – Institut de la Finance Durable



- ▶ **Alliance For Impact Factory** : programme d'incubation à la levée de fonds qui a accompagné 41 entrepreneurs dont 16 ont levé des fonds ;
- ▶ **Alliance for Impact Ventures** : fonds d'investissement, doté de 31,5m€ à fin 2024, qui finance l'amorçage ou le pré-amorçage de 12 à 15 projets à impact par an. A fin 2024, le fonds finance 37 entreprises, et à horizon 2028, le fonds financera entre 60 à 100 sociétés (à hauteur de ticket compris entre 150k€ et 500k€) ;
- ▶ **Abeille Impact Investing France** : Abeille Impact Investing est un fonds de capital développement, doté de 58m€, soutenant des entreprises françaises en décollage. Le fonds Abeille Impact Investing France est signataire depuis cette année de la **Charte de l'investisseur à Impact**, mise au point par l'Institut de la Finance durable. En 2024, le fonds a obtenu le score de 89/100 en 2024, reflétant les actions et outils développés pour intégrer les trois piliers de l'impact : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesure.

La Fabrique Abeille Assurances accompagne depuis 2015 des porteurs de projets innovants dans l'économie sociale et solidaire. Depuis sa création, plus de 7 250 projets ont candidaté et plus de 250 d'entre eux ont été lauréats pour un total de 7 035 000 € de dotations financières distribuées.

Des jurys régionaux « digitaux » composés de personnes du milieu de l'ESS, d'entrepreneurs, d'agents et de salariés d'Abeille Assurances et d'Aéma Groupe ont sélectionné les entrepreneurs aux projets à la fois utiles et innovants. Cette année, le concours offrait la possibilité de concourir dans 4 catégories : 1) Environnement, Climat, Biodiversité ; 2) Santé, Handicap, Alimentation ; 3) Emploi, Formation, Éducation ; 4) Inclusion, Lien Social, Citoyenneté. Nouveauté cette année, l'ensemble des projets a été parrainé par des agents généraux Abeille Assurances ou par des entrepreneurs des précédentes éditions de La Fabrique ou issus des fonds d'investissement à impact. Des jurys thématiques composés de personnes du milieu de l'ESS, d'entrepreneurs, d'agents, de salariés d'Abeille Assurances et d'Aéma Groupe ont sélectionné les lauréats de chacune des quatre catégories, les entrepreneurs aux projets à la fois utiles et innovants. Chaque lauréat a remporté 40 000 euros de dotation financière pour accélérer le développement de leur projet. Le projet gagnant du Prix Coup de Cœur s'est vu doté 25 000 euros supplémentaire et un budget visibilité médiatique de 150 000 euros, son parrain d'un budget de 90 000 € pour son activité.

Les lauréats de la 8^{ème} édition sont :

- ▶ On parle de tout, prix coup de cœur : primé dans la catégorie Inclusion, Lien Social & Citoyenneté, On Parle de Tout, projet de Joseph HAMANI, parrainé par David CASTILLO, agent général Abeille Assurances à Thiers, est le premier média social dédié à la santé mentale des jeunes, conçu pour créer un espace sécurisé où ils peuvent partager et échanger sur leurs problématiques.
- ▶ CLARNIE, dans la catégorie Emploi, Formation, Éducation, créé par Clara SILVEIRO et Marnie ATGE, et parrainé par Benjamin Bienert, de la société BIBO, lauréat de la 7e édition. La plateforme CLARNIE met en relation des agriculteurs à la recherche de main-d'œuvre avec des étudiants qui souhaitent mettre à profit les compétences acquises au cours de leur cursus.
- ▶ 37 DEGRES, dans la catégorie Santé, Handicap, Alimentation, porté par Gaëlle BURCKLE et Mathieu GILQUIN et parrainé par Fanny SOLLET agent général Abeille Assurances à Paris, est un dispositif de

contraception thermique par remontée testiculaire prenant la forme d'un sous vêtement du vestiaire masculin, le boxer.

- ▶ **WASTE IN PEACE**, dans la catégorie Environnement, Climat, Biodiversité, développé par Jonathan PHELIPOT et parrainé par Louis BARRAUD, agent général Abeille Assurances à Marseille, WASTE IN PEACE est un compresseur de déchets connecté, autonome et intelligent qui communique en temps réel, pèse et trace les déchets de villes ou d'entreprises avec une grande précision

Les porteurs de projets ont la possibilité de candidater avec un accès prioritaire à nos différents véhicules de financement dédiés à l'impact : Alliance for Impact ou encore Abeille Impact Investing France, nos 2 fonds/programmes d'impact phares référencés par le Mouvement Impact. Les entreprises investies (Simplon.co, Phenix, Lita.co, Rogerveice, Lemon Tri, Label Emmaüs...) sont ainsi portées par une nouvelle génération d'entrepreneurs qui souhaite associer performance économique et intérêt général.

L'Impact tangible de notre fonds Abeille Impact Investing France en 2023

- ▶ **68 entreprises en portefeuille**
- ▶ **70 millions de repas solidaires distribués** (vs 63 millions en 2022, +11%)
- ▶ **30 379 jeunes autistes accompagnés** (vs 22 395 en 2021, +36%)
- ▶ **934 personnes hébergées en situation d'urgence** (vs 664 en 2022, +41%)
- ▶ **21 245 emplois dans les entreprises financées** (vs 19 184 en 2022, +11%)
- ▶ **7 394 salariés en parcours d'insertion** (vs 7 465 en 2021, -1%)
- ▶ **180 013 millions de litres d'eau non consommés** (vs 162 702 en 2022, +11%)
- ▶ **696 919 MWh verts produits dans l'année** (vs 615 450 en 2022, +13%)
- ▶ **295 199 tonnes de CO2 non émises** (vs 264 222 en 2022, +12%)
- ▶ **19 791 tonnes de déchets collectés dans l'année** (vs 173 648 en 2022, -89%)
- ▶ **188 601 tonnes de déchets revalorisés dans l'année** (vs 173 077 en 2022, +9%)

Source : Inco (chiffres 2024 non encore disponibles à la date de publication)

Nous proposons également à nos clients de financer des entreprises à impact à travers des Unités de Compte investissant dans des entreprises à impact. Ces Unités de Compte financent l'économie locale en investissant dans des entreprises cotées et non cotées qui cherchent à générer de la valeur sur le long terme tout en contribuant à la création d'emplois dans les territoires via nos deux fonds labellisés Finansol : Abeille La Fabrique Impact ISR et plus récemment en 2022, AFER Actions Emploi. Nous avons confié la gestion de ces UC à Mirova dont jusqu'à 10% de l'encours est investi dans l'écosystème de l'entrepreneuriat à impact et de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) en partenariat avec INCO Ventures dans notre fonds Abeille Impact Investing France, les 90% restant étant investis dans une sélection exigeante de sociétés capables de créer de la valeur à long terme et des emplois.

2.3.7 Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

L'universalité des Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies a conduit une grande partie des acteurs financiers, notamment ceux revendiquant l'investissement à impact, à les utiliser comme cadre de référence de la durabilité de leurs actifs. Depuis 2022, nous utilisons l'outil d'ISS ESG sur l'ensemble de notre portefeuille de nos différentes entités pour mesurer la contribution de nos portefeuilles d'investissement aux ODD. L'indicateur attribue une note de -10 à 10 visant à calibrer la contribution positive/négative du portefeuille à l'atteinte de ces ODD, et permettant aux gérants de portefeuilles de renforcer leurs analyses d'impact.

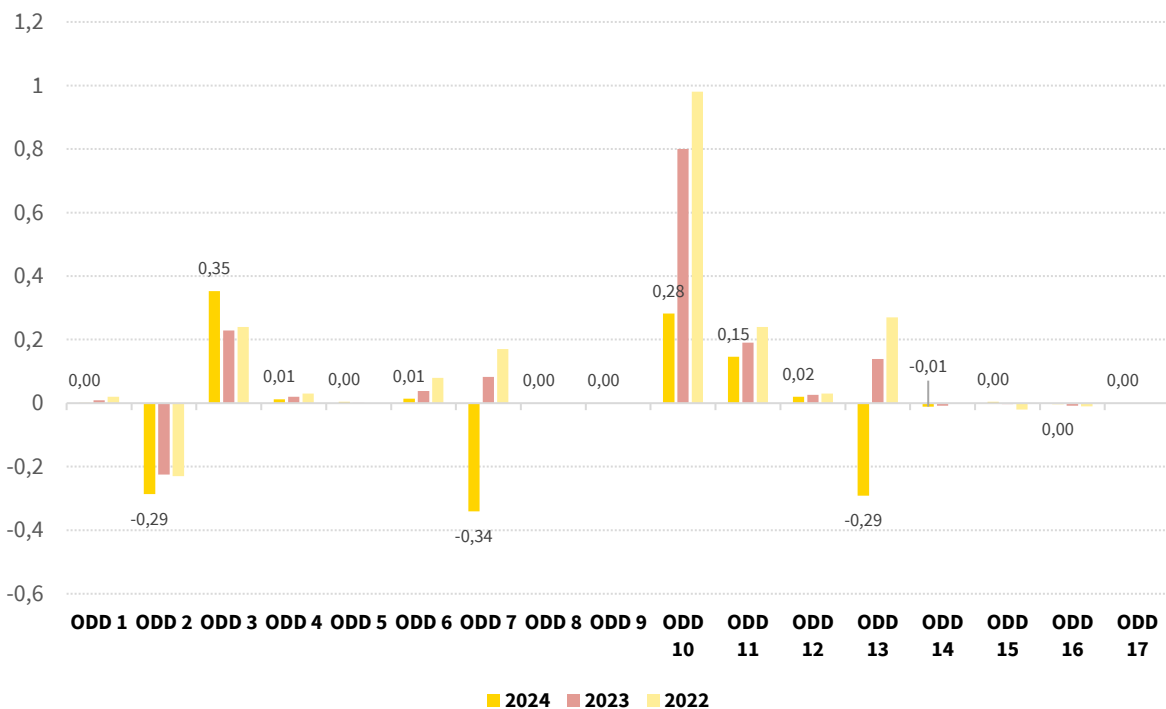
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En 2024, notre portefeuille d'investissements contribue le plus à l'ODD 3 (donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges), et à l'ODD 10 (réduire les inégalités entre les pays et en leur sein). Néanmoins, notre portefeuille d'investissements contribue négativement aux ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable), ODD 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), et à l'ODD 13 (prendre

d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions). Les variations par rapport à l'année dernière s'expliquent notamment par un changement de méthodologie (passage du fournisseur de données ISS au fournisseur de données MSCI).

Contribution du portefeuille d'Abeille Epargne Retraite aux Objectifs de Développement Durable (périmètre mandats)



Périmètre : Abeille Epargne Retraite – mandats euros hors UC au 31/12/2024 (taux de couverture 85% en 2024 et de 46% en 2023)

Source: Ofi Invest AM / MSCI

3. Communiquer avec transparence

3.1 A travers nos publications réglementaires et volontaires

Abeille Assurances communique de manière proactive envers ses clients et l'ensemble de ses parties prenantes sur les sujets de durabilité, notamment changement climatique. La manière dont Abeille Assurances traite des sujets de durabilité est explicitée dans un ensemble de publications mises à disposition sur notre site internet, celui d'Aéma Groupe ou encore d'Ofi Invest AM : le rapport d'activité d'Abeille Assurances, le rapport CSRD Groupe, le rapport volontaire de durabilité d'Abeille Assurances, la Politique de diligence raisonnable sur les principales incidences négatives, la politique d'intégration des risques en matière de durabilité et les rapports ESG d'OFI Invest AM.

3.2 Sensibiliser nos clients par nos réseaux de distribution

Nos agents ont un devoir de sensibilisation et d'accompagnement de nos clients sur les sujets de l'ISR tout en approfondissant continuellement leurs compétences propres sur le sujet. Nous avons mis à leur disposition des fiches pédagogiques qui répondent aux questions clés que nos clients peuvent se poser, telles que :

- ▶ Que cachent les acronymes RSE, ESG et ESS ?
- ▶ Quand l'épargne rime avec préservation de la biodiversité
- ▶ Label ISR, la position d'OFI Invest

Nous avons en ligne depuis 2023 le guide de l'Épargne Responsable réalisé par France Assureurs ainsi qu'une plaquette réalisée par les équipes Marketing : « donner plus de sens à votre épargne grâce aux supports labellisés proposés dans les contrats Abeille Assurances ».

Sur notre site internet, figurent d'autres contenus :

- ▶ Des conseils en assurances sous forme d'articles : *Que cachent les acronymes RSE ESG et ESS ? Un investissement financier peut-il être responsable ? / Comment les critères ESG influent-ils sur la gestion des gérants d'Abeille Asset Management ? / Quelles entreprises se cachent derrière les labels ISR et Finansol ? Les fonds à thématique ISR*
- ▶ Une page sur l'investissement responsable présentant les labels disponibles dans nos gammes ;
- ▶ Une Page sur la finance durable (page réglementaire donnant des informations et explications sur la réglementation SFDR et sur les Art. 8 et 9) ;
- ▶ Une vidéo animée : « Comment donner une orientation responsable à son épargne avec les supports labellisés ISR, Finansol, Luxflag ou Greenfin ».

 **L'Investissement responsable en vidéo - Abeille Assurances ([abeille-assurances.fr](https://www.abeille-assurances.fr))**

Nous insérons régulièrement des informations sur les enjeux de durabilité (interviews de gérants, métriques ESG) dans les communications à destination de nos clients. Des plaquettes intégrant des informations extra financières pour les fonds commercialisés par Ofi Invest AM sont également fournies à notre clientèle de particuliers. De manière générale, nous veillons à communiquer activement sur ces sujets avec nos clients lors d'échanges et à l'occasion de forums ou de tables rondes. Conscients de l'importance particulière de ces thématiques, nous nous attachons à développer des formations évolutives à l'attention de nos réseaux de distribution afin qu'ils puissent mener à bien leur mission de devoir de sensibilisation et d'accompagnement de nos clients sur les sujets de l'ISR.

C. Les moyens internes déployés par Abeille Assurances

1. Un engagement de moyens humains pour intégrer les enjeux de durabilité

Au sein d'Abeille Assurances, trois ressources de la direction des investissements (2 temps plein et un alternant) sont dédiées à l'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion des portefeuilles d'investissement et à la sélection de solutions d'investissement durables. Les deux ressources ont une expérience cumulée de plus de 10 ans dans l'ISR, sont formés pour animer des fresques du climat et l'une d'entre elles détient le CFA ESG tandis que l'autre détient la certification ESG AMF. Au total, 9% des équivalents temps plein de la direction des investissements, sont dédiés à l'intégration des facteurs de durabilité dans la stratégie d'investissement alors que tous les membres de la direction des investissements sont sensibilisés aux questions ESG.

Les moyens financiers déployés par Abeille Assurances pour accéder aux données environnementales, sociales et de gouvernance et pour les intégrer dans les décisions d'investissement représentaient environ 60% des budgets d'abonnement de données dédiées à la gestion des actifs financiers en 2024. Le montant des budgets dédiés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement s'élève à environ 90 000€. Nous avons recours à des fournisseurs de données tels que MSCI et le CDP. Certaines données de durabilité (biodiversité, controverses) sont acquises par Ofi Invest AM et sont communiquées à Abeille Assurances via les documents de reporting. La direction des investissements responsables d'Abeille Assurances peut s'appuyer sur l'expertise et l'expérience des équipes d'Ofi Invest AM.

Ofi Invest AM dispose d'un groupe d'experts sur les sujets de finance responsable qui contribuent à la diffusion des compétences extra-financières au sein de la société de gestion et assurent que ces enjeux soient intégrés de manière systématique dans les actes de gestion.

Les équipes ISR de notre société de gestion est rattachée à Luisa Florez, Directrice des Recherches en Finance Responsable, elle-même directement rattachée à Eric Bertrand, directeur général délégué en charge des gestions au sein d'Ofi Invest AM.

La Directrice des recherches en finance responsable, est membre du comité exécutif, et a sous la responsabilité les équipes d'analyse ESG, d'analyse crédit et de sélection des OPC externes.

Cette équipe d'experts intervient sur toute la chaîne de valeur ISR et elle est rattachée à la direction de gestion afin de créer de la proximité et avoir une meilleure intégration dans les équipes de gestion. Elle conseille et tient un rôle indispensable pour former et diffuser le savoir-faire à l'ensemble de la société de gestion ainsi qu'à mise en œuvre de la stratégie des fonds ISR.

Elle est composée de 15 membres dont :

- ▶ Une directrice de l'analyse ESG, qui supervise :
 - > Une analyste en charge de la coordination des actions d'engagement
 - > Un analyste en charge de la coordination des votes
 - > Six analystes ESG, avec des spécialités sectorielles et thématique
 - > Un analyste ESG en charge des obligations durables. En 2024, un poste d'analyste ESG en charge des obligations durables a été créé afin de mieux couvrir cette recherche, qui permet de suivre le fléchage des investissements verts et durables.
 - > Un alternant pour couvrir les obligations à haut rendement (high yield)
 - > Un CDD pour les travaux liés à la CSRD

- ▶ Un responsable de la modélisation des données ESG, qui supervise :
 - > Deux analystes quantitatifs
 - > Deux analystes solution

Les principales missions assignées à cette équipe sont de :

Sur le volet qualitatif :

- ▶ Couvrir et affiner l'analyse ESG des émetteurs présents dans nos univers d'investissement ;
- ▶ Créer des référentiels d'évaluation extra-financiers des émetteurs, notamment sur le volet climatique, biodiversité et social ;
- ▶ Analyser les obligations durables et réer le référentiel d'évaluation associés ;
- ▶ Rédiger des documents de recherches thématiques et sectorielles ;
- ▶ Intégrer et former les collaborateurs sur les problématiques liées au climat, à la transition énergétique, à la biodiversité et aux enjeux sociaux et sociétaux ;
- ▶ Participer activement aux initiatives de place liées à l'ESG (PRI, IIGCC...) ;
- ▶ Dialoguer avec les émetteurs via des actions d'engagement ;
- ▶ Voter aux assemblées générales ;
- ▶ Diffuser les bonnes pratiques ESG au sein de l'entreprise et plus généralement avec l'ensemble des parties prenantes d'Ofi Invest AM ;
- ▶ Réaliser des services ISR pour les clients investisseurs : accompagnements, formations, engagements.

Sur le volet quantitatif :

- ▶ Modéliser les données quantitatives pour le suivi des objectifs liés à l'ESG ;
- ▶ Suivre des stratégies ISR mises en œuvre dans les portefeuilles ;
- ▶ Être force de proposition dans la création et la mise en œuvre de nouvelles stratégies ISR sur les fonds ouverts et les solutions dédiées ;
- ▶ Développer des services ISR pour les clients investisseurs : accompagnements, formations, engagements.
- ▶ L'ensemble de ces expertises est mis à disposition des directions d'Abeille Assurances (Investissements, RSE et Risques) notamment lors des comités trimestriels mis en place avec les équipes de gestion afin de passer en revue le déploiement opérationnel des stratégies d'investissement de durabilité et l'évolution des métriques ESG.

2. Développer l'expertise des collaborateurs pour soutenir l'ambition commune

2.1 Formation interne des collaborateurs d'Abeille Assurances

Nous avons mis en place une série d'initiatives visant à informer et sensibiliser nos collaborateurs aux bonnes pratiques écologiques et aux actions concrètes qu'ils peuvent adopter pour réduire notre empreinte carbone.

Comme pour nos clients, à travers des campagnes de communication, des programmes pédagogiques et des partenariats stratégiques, nous nous engageons à favoriser une prise de conscience collective et à encourager des comportements responsables envers notre planète.

- ▶ Une nouvelle formation : « *Agir pour le climat et la biodiversité en 15 minutes* » a été déployée auprès de l'ensemble des collaborateurs en octobre 2024. Sa promotion a été faite lors de la Semaine Européenne du Développement Durable, plus de 200 collaborateurs l'ont suivi dans ce cadre.

Lors de la Semaine du développement durable, Abeille Assurances a sensibilisé ses salariés sur les enjeux sociaux et environnementaux. Parmi les actions et animations proposées : un portrait-photo engagé pour le climat « A combien de PPM êtes-vous né(e) ? » (projet de la photographe Mary-Lou Mauricio en signe de mobilisation contre la combustion des énergies fossiles), un débat conférence « Vu du cœur » animé par Yann Arthus Bertrand ou encore une infographie reprenant les actions d'Abeille Assurances en lien avec les objectifs de développement durable.

- ▶ Digital Clean Up Week : pour sensibiliser à l'impact environnemental du numérique, du 12 au 22 mars 2024, Abeille Assurances a encouragé le nettoyage des données numériques, la réparation ou le recyclage des équipements, et la réduction de l'empreinte numérique. Des guides pratiques ont été partagés aux salariés

pour nettoyer les boîtes mail, les ordinateurs et les drives. Une collecte de vieux appareils électroniques a été organisée.

- ▶ Depuis 2023, nous adhérons à l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale des Entreprises). Cette adhésion permet de se former en participant à des conférences, webinaires, groupes de travail liés à la RSE. Elle donne accès, également, à de nombreuses publications éditées par l'ORSE.

Plan d'amélioration 2025

En 2025, dans une logique d'amélioration continue nous poursuivrons ces efforts de formation et de sensibilisation :

- ▶ En intégrant la formation Agir pour le climat dans le parcours de formation **obligatoire** pour chaque salarié.
- ▶ En proposant de nouveaux modules de formation à nos salariés (exemples : prévention climatique, biodiversité, canicules, bâtiments & changement climatique) ;
- ▶ En proposant le challenge « Ma Petite Planète » aux salariés volontaires dans le cadre de la semaine du développement durable ;
- ▶ En proposant l'atelier « La Fresque du Climat » aux salariés et notamment pour les nouveaux entrants.

2.2. Formation des collaborateurs d'Ofi Invest Asset Management

Afin d'affiner et de valoriser leurs compétences, les collaborateurs d'Ofi Invest AM Asset Management en charge de la gestion des investissements et de la direction des investissements d'Abeille Assurances sont incités à obtenir la certification ESG du CFA Institute.

Au fil de l'année 2024, Ofi Invest AM a poursuivi ses campagnes de formation notamment en incitant l'obtention de la certification AMF ESG. Ainsi 12 nouveaux collaborateurs ont été certifiés en ce sens par l'AMF.

De plus, dans la continuité des travaux mis en place en 2022, des formations sur la fresque du Climat ont été dispensées et 3 collaborateurs sont eux-mêmes formateurs de la fresque en interne. Ainsi, 11 sessions de formations ont été dispensées en 2024 pour sensibiliser le plus grand nombre de collaborateurs, dont 9 par les collaborateurs d'Ofi invest AM.

De même, un analyste ESG senior ainsi qu'une manager des risques ESG sont devenus formateurs de la Fresque de la Biodiversité en 2023. Ils ont dispensé 14 sessions de formations et celles-ci se poursuivent en 2025.

Ces programmes de formation se poursuivront également au cours de l'année 2025.

2.3 Formation du réseau d'Abeille Assurances

Interlocuteurs privilégiés de nos clients, nos courtiers, agents généraux, agents vie, courtiers Afer et collaborateurs Albéa Patrimoine et d'UFF sont des maillons indispensables au relais des enjeux de durabilité. Ainsi, nous avons à cœur de participer à leur sensibilisation à ces enjeux, notamment lors des « Rendez-vous de l'Investissement », événements annuels d'information sur les thématiques d'investissement dont les enjeux de durabilité.

Pour faire perdurer cette dynamique tout au long de l'année, nous avons créé un groupe de travail d'inspecteurs référents RSE chargés de relayer nos actions RSE auprès des agents généraux.

En 2024, l'accent a été mis sur les risques climatiques, 300 agents d'assurances ont ainsi été formés aux solutions d'adaptation au changement climatique.

Nous avons également présenté note approche en termes de prévention des risques climatiques lors d'un webinaire dédié aux réseaux de distribution. « Je deviens expert en prévention », le premier épisode de la série dédiée à la prévention pour illustrer comment les interventions des Ingénieurs en prévention peuvent accompagner les agents au quotidien a réuni 180 participants.

Une nouvelle formation a été déployée en février 2025 à destination des agents généraux, dédiée aux risques climatiques : inondation, grêle, tempête : ce nouveau module a pour but de comprendre ces enjeux climatiques, ainsi que les moyens de s’y protéger afin de réduire notre vulnérabilité.

Enfin, une formation “Réglementation investissement durable” est disponible depuis juillet 2023. Elle permet de comprendre les concepts essentiels de la finance durable et des nouvelles réglementations qui en découlent (SFDR, Taxonomie) et d’acquérir une grille de lecture des produits et méthodologies utilisées pour répondre aux interrogations des épargnants en matière de durabilité.

D. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance d’Abeille Assurances

1. Au sein d’Abeille Assurances

La gouvernance d’Abeille Assurances intègre l’ensemble des entités formées par Abeille Assurances Holding et ses filiales. Elle s’inscrit dans la gouvernance d’Aéma Groupe, et intègre le cadre de gouvernance fixé par cette dernière. Elle est composée d’un conseil d’administration qui définit les orientations stratégiques d’Abeille Assurances et de ses filiales ce qui inclut les éventuels sujets en matière de durabilité et les enjeux ESG. Le conseil d’administration s’assure également de la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie et peut s’appuyer sur trois comités spécialisés (Comité Stratégique, du Comité de l’Audit et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Sélections) qui, parmi leurs missions, peuvent traiter des enjeux ESG.

Le conseil d’administration d’Abeille Assurances Holding est composé, au 31 décembre 2024, de 13 membres élus par l’assemblée générale, sur candidatures proposées par les trois actionnaires principaux d’Abeille Assurances et issus soit des conseils d’administration, soit des cadres dirigeants des actionnaires. Au 31 décembre 2024, 31% des administrateurs élus par l’assemblée générale sont des femmes.

Les conseils d’administration des filiales sont composés d’administrateurs élus par l’assemblée générale sur proposition de l’actionnaire (Abeille Assurances Holding). Ils sont présidés par le directeur général d’Abeille Assurances Holding afin d’assurer l’alignement de l’ensemble des entités filiales avec la stratégie d’Abeille Assurances Holding. Ces conseils d’administration sont également composés de représentants du Groupe et de représentants des salariés.

Le conseil d’administration s’appuie, pour prendre des décisions, sur les travaux du Comité Stratégique, du Comité de l’Audit et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Sélections. Ces trois comités spécialisés intègrent dans leurs travaux les questions de responsabilité sociale, sociétale et environnementale et d’investissement responsable.

En 2024, le règlement intérieur du conseil d’administration d’Abeille Assurances n’intègre pas explicitement les enjeux de durabilité dans les rôles notamment des comités spécialisés. Pour autant, les instances dirigeantes sont impliquées dans la démarche ESG : le conseil d’administration valide le cadre d’appétence aux risques, qui intègre ceux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Au niveau du conseil d’administration d’Abeille Assurances, le comité de l’Audit et des Risques supervise notamment la gestion des risques et des opportunités liés au climat et à la durabilité et revoit les rapports tels que le rapport volontaire de durabilité et le présent rapport.

La direction des investissements d’Abeille Assurances travaille en étroite collaboration avec la société de gestion d’actifs du Groupe Aéma, dont elle est actionnaire, notamment sur l’intégration des critères ESG dans la gestion et notamment l’alignement des portefeuilles d’investissements à nos objectifs de décarbonation à horizon 2025 et 2030.

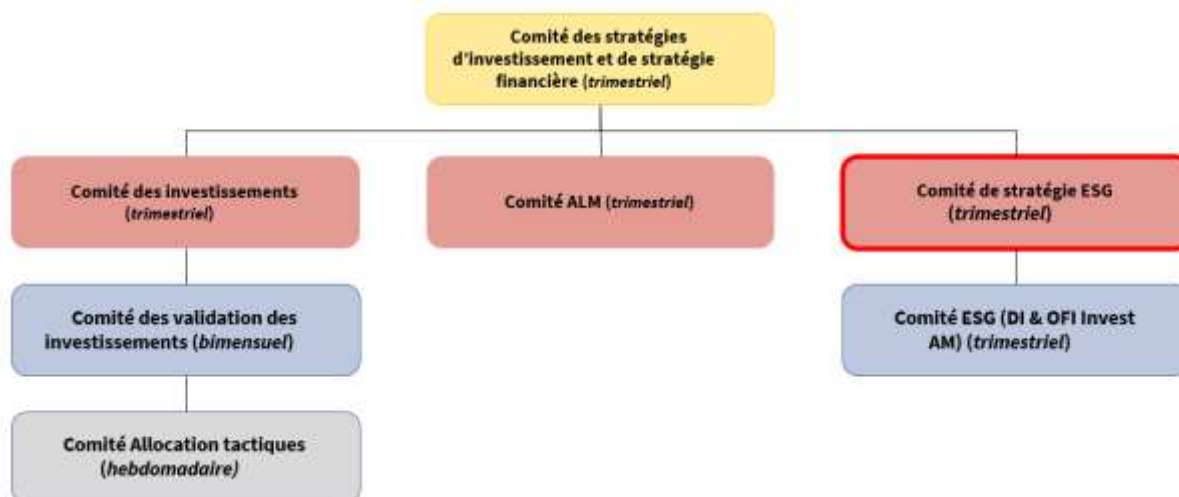
Cette collaboration quotidienne est formalisée par la tenue d’un comité ESG-Climat trimestriel commun à la société d’assurance et à la société de gestion d’actifs qui supervise la correcte intégration des facteurs ESG-Climat.

La Direction Générale d’Abeille Assurances est également impliquée dans la définition et le suivi de la stratégie d’investissement ESG à travers le comité de stratégie ESG qui est mis en place et se tient à un rythme

trimestriel et qui reporte au comité des stratégies d'investissement et de stratégie financière (voir organigramme ci-dessous). Le volume d'investissements durables est également communiqué à la Direction générale à un rythme mensuel.

De plus, les travaux de formalisation du processus RSE ont eu lieu 2024 et la gouvernance opérationnelle autour du risque de durabilité a été renforcée. Cette dernière avec notamment la création d'un Comité RSE au niveau de la Direction Générale.

Structure de gouvernance ESG au sein de la Direction des Investissements



De nombreuses directions (RSE, risques, Investissements, Techniques, Support) collaborent chez Abeille Assurances afin d'identifier, gérer et réduire l'impact des risques de durabilité. La Directions RSE assure la coordination globale et une vision transverse.

Le Groupe de travail « Assurance Durable » a la charge de la préparation à la mise en œuvre des différentes réglementations européennes ou françaises sur l'assurance durable. Il assure également la veille réglementaire RSE.

La Direction des risques, a la charge de revoir et de challenger l'exhaustivité et la précision de l'identification, de la mesure, de la gestion, du suivi et du reporting des risques.

Plan d'amélioration 2025

- ▶ Mise à jour du règlement du Conseil d'administration pour intégrer les sujets de durabilité
- ▶ Assurer le contrôle régulier du risque de durabilité par les organes de contrôle.

1.2 Politiques de stratégie d'investissement

Abeille Assurances met à jour tous les ans ses politiques de gouvernance qui intègre la durabilité dans ses métiers et ses processus de décisions. En plus des politiques liées aux investissements, les politiques de souscription, gestion des risques et ORSA ont été complétées en 2023 de sorte à pleinement refléter les enjeux de durabilité. La politique de souscription prévoit ainsi l'intégration de la durabilité dans les processus métiers. Abeille Assurances s'assure notamment que ses produits d'assurance dommage encouragent des comportements plus durables. Par exemple, en encourageant la souscription des véhicules électriques ou hybrides, avec une réduction de prime de 5%, ou encore en encourageant l'utilisation de transports en commun avec une réduction associée. La politique de gestion des risques prévoit quant à elle que la fonction clef gestion des risques identifie et évalue les risques en matière de durabilité dans sa cartographie (voir partie i sur la démarche de prise en compte dans la gestion des risques) ; quant à l'ORSA, il intègre désormais une dimension durabilité dans ses calculs prospectifs (voir partie ORSA).

Par ailleurs, les deux politiques d'investissement suivantes traitent plus particulièrement des questions de durabilité :

- ▶ La politique de diligence raisonnable sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (conformément à l'article 4 du règlement UE 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers),
- ▶ La politique d'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement (conformément au règlement UE 2019/2088).

Abeille Assurances prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement et a mis en place un cadre méthodologique pour les identifier, les mesurer et les atténuer. Cela passe notamment par la prise en compte des critères ESG par classe d'actifs et par émetteur, et par la politique d'engagement actionnarial, afin d'exercer un rôle d'actionnaire responsable, avec un effet bénéfique sur les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Les politiques d'Abeille Assurances intègrent les exigences de France Assureurs en matière de charbon thermique : exclusion des entreprises qui développent des projets d'extraction de charbon ou en utilisent abondamment.

2. Au sein d'Aéma Groupe

Abeille Assurances fait partie du Groupe Aéma. Aéma Groupe est administré par un conseil d'administration composé au 31 décembre 2024 de :

- ▶ Vingt-six administrateurs élus par l'assemblée générale, sur candidatures proposées par chaque entité affiliée parmi ses propres administrateurs ;
- ▶ Trois administrateurs représentant les salariés, désignés par une instance intersyndicale.

Au 31 décembre 2024, 45 % des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

Conformément à la charte de gouvernance de la SGAM Aéma Groupe et au règlement intérieur du conseil d'administration, celui-ci s'appuie, pour prendre des décisions, sur les travaux de son bureau, du comité exécutif, de la commission « engagements, rôle des élus dans le cycle des affaires et RSE - responsabilité sociétale des entreprises » et du groupe de travail sur l'économie sociale et solidaire.

Cette commission est chargée d'élaborer la réflexion stratégique sur les sujets de l'engagement, du rôle des élus dans le cycle des affaires et de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du Groupe et de coordonner la mise en œuvre en lien avec les entreprises affiliées sous le contrôle du conseil d'administration. Afin de répondre à l'ambition mutualiste du Groupe, cette commission a la responsabilité de formaliser et coordonner la réflexion autour des feuilles de route des entreprises affiliées, avec les administrateurs des entreprises affiliées et de facto membres du conseil d'administration de la SGAM Aéma Groupe, sur les trois thèmes évoqués ci-dessus. Elle est ainsi chargée de développer un engagement transversal au Groupe, de favoriser l'accompagnement des élus dans le développement économique du Groupe, et de soutenir le Groupe dans la réalisation de son projet mutualiste. La commission a ainsi pour objectif de guider les réalisations mutualistes et de favoriser le développement économique du Groupe, tout en lui assurant d'avoir un impact social, sociétal et environnemental correspondant à son modèle.

Au cours de l'année 2024, elle s'est réunie à douze reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 90%.

Le respect des critères de compétence des administrateurs sur les différents sujets nécessaires à l'exécution de leur mandat, y compris sur les sujets relatifs à la durabilité, est assuré dans le cadre du dispositif de formation du Groupe. En 2024, Aéma Groupe a déployé des moyens importants pour sensibiliser l'ensemble des dirigeants, administrateurs et opérationnels (formations de plusieurs heures), face aux enjeux de durabilité avec d'une part, une formation à destination des administrateurs sur la RSE relative aux métiers et entités du groupe ainsi qu'au rôle des élus et d'autre part, une prise en considération plus importante de la performance extra financière dans la part variable de la rémunération des dirigeants d'Aéma Groupe en 2024.

Le comité des rémunérations d'Aéma Groupe a formalisé en 2023 des objectifs de performance dont l'atteinte conditionne l'attribution de la part variable de la rémunération du directeur général. Au 31 décembre 2024, la part variable de la rémunération de la direction générale est indexée à hauteur de 40 % sur des objectifs de responsabilité sociale/sociétale des entreprises (RSE), dont notamment sur la part des encours placés dans des organismes de placements collectifs (OPCs) qui le sont en OPCs classifiés articles 8 et 9 selon le règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR).

S'agissant de la prise en compte de l'ESG au niveau de la direction du groupe, la Direction des investissements Groupe d'Aéma exerce un rôle de coordination des stratégies d'investissement de chacune des entités. Le Directeur des Investissements Groupe (ou le DGA Finance et Risques d'Aéma) assiste aux comités d'investissement trimestriels de chacune des entités de Macif SAM, au cours desquels sont présentées les évolutions de la stratégie ISR des entités, ainsi que des caractéristiques ESG des portefeuilles de Macif SAM et de ses entités. Le Directeur Général d'Aéma Groupe est signataire des adhésions aux Principes pour l'Investissement Responsable, à la Net Zero Asset Owner Alliance et au Finance for Biodiversity Pledge et, à ce titre, garant des engagements pris au sein de ces alliances.

3. Intégration des enjeux de durabilité dans les politiques de rémunération

L'alignement des intérêts des parties prenantes est indispensable à la réussite d'une transition durable. Dans le cadre de l'intégration d'Abeille Assurances au sein d'Aéma Groupe, des travaux au niveau du groupe ont été entamés pour redéfinir les politiques de rémunération de nos équipes dirigeantes. Nous continuerons à développer des incitations financières pour les fonctions exécutives notamment pour renforcer notre transition sur les sujets climatiques.

Les engagements du groupe Aéma Groupe en faveur de la transition écologique et sociétale sont déclinés dans les objectifs fixés par le conseil d'administration de la SGAM Aéma Groupe à la direction générale. Ces objectifs ont été définis lors de la mise en place du plan stratégique 2024—2026, préalablement à l'analyse de double matérialité menée dans le cadre de la réglementation CSRD. Ils n'ont pas été intégrés à date dans les indicateurs détaillés présentés dans les normes E et S. Ce point est susceptible d'évoluer à l'occasion de la révision annuelle de double matérialité. L'un de ces objectifs est d'intégrer des trajectoires sur la part du portefeuille de placements qui doivent intégrer des critères ESG, au sens des articles 8 et 9 du SFDR, dans leur stratégie de gestion (80 % ou plus du portefeuille d'investissement en OPC doit intégrer des critères climatiques et plus largement des critères ESG). Au 31 décembre 2024, la part variable de la rémunération de la direction générale est indexée à hauteur de 40 % sur des objectifs de responsabilité sociale/sociétale des entreprises (RSE).

Au niveau d'Abeille Assurances, un certain nombre d'objectifs de la Direction Générale sont liés à des objectifs de durabilité dont le pourcentage d'OPC inclus dans le fonds général classifiés articles 8 et 9 SFDR ainsi que le volume d'actifs verts dans lesquels nous avons investi sur une année.

E. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

1. Abeille Assurances, moteur du changement

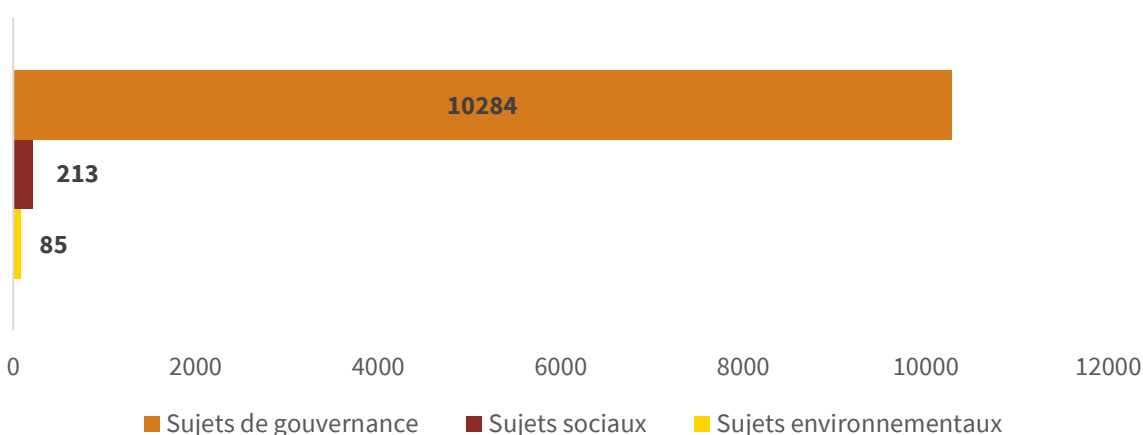
L'engagement actionnarial, qui se manifeste à travers un dialogue continu avec les entreprises, et une politique de vote active aux assemblées générales d'actionnaires est délégué à Ofi Invest AM. Cet engagement vise à susciter une meilleure prise en compte des facteurs ESG par les émetteurs, notamment en les sensibilisant aux bonnes pratiques en matière d'ESG. En 2024, Ofi Invest AM a participé à 82,1% des assemblées générales de nos investissements (vs. 96,6% l'an passé).

Abeille Assurances mandate également Ofi Invest AM pour conduire des actions d'engagement dans le cadre de ses politiques d'investissement sectorielles.

La politique d'engagement et de vote applicable est celle d'Ofi Invest AM, le périmètre des entreprises concernées est donc celui des entreprises dans lesquelles Abeille Assurances investit par le biais de la gestion d'Ofi Invest AM. Cette politique d'engagement obéit aux principes suivants :

- ▶ Respect des actionnaires minoritaires ;
- ▶ Intégrité, continuité et transparence des comptes ;
- ▶ Indépendance, compétence, diversité des organes de gouvernance et séparation des fonctions de contrôle et de gestion ;
- ▶ Transparence, durabilité, équité de la politique de rémunération ;
- ▶ Gestion appropriée et équitable des fonds propres ;
- ▶ Transparence des décisions de gestion ;
- ▶ Transparence, cohérence et intérêt stratégique des décisions relatives à des enjeux environnementaux et sociaux.

Répartition des votes par thématiques E.S.G



Périmètre : Abeille Assurances consolidé, mandats de gestion au 31/12/2024

Source : Ofi Invest AM

En 2024, 14 588 résolutions ont été votées dans 941 assemblées d'actionnaires (versus 8 814 résolutions dans 541 assemblées d'actionnaires en 2023). 10 582 résolutions concernaient des sujets ESG, dont la majorité des sujets de gouvernance (10 284, soit 70%). Ofi Invest AM s'est opposé à près de 28% des résolutions (27,7% très précisément), contre 26,4% en 2023.

L'engagement actionnarial désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme (source : Novethic).

Le format des contacts avec les entreprises engagées varie en fonction du contexte de l'engagement :

- ▶ L'engagement peut être conduit de manière individuelle à travers l'échange de courriels, l'envoi de lettres, de questionnaires, des rencontres avec l'entreprise ;
- ▶ L'engagement peut être conduit collectivement avec d'autres investisseurs et/ou instances de place affichant des objectifs et des ambitions similaires. Ce format d'engagement est particulièrement utilisé par Ofi Invest Asset Management dès lors que l'engagement cible une transformation importante de l'entreprise.

La réussite d'une campagne d'engagement auprès d'une entreprise est conditionnée par trois facteurs :

- ▶ Une demande d'amélioration des pratiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance des instances dirigeantes des sociétés cotées fondée sur des standards internationaux ou des réglementations, comme le Pacte mondial, les conventions de l'OIT, l'accord de Paris ou l'Article 29 de la loi énergie climat par exemple ;
- ▶ Un positionnement objectif et indépendant de la société de gestion, qui lui permet d'adresser des questions, de voter des résolutions ou d'interroger l'entreprise en toute liberté ;
- ▶ Un format d'engagement adéquat et des mesures d'escalades appropriées au contexte (voir section « Procédure d'escalade » ci-dessous).

Le dialogue avec les entreprises a pour but de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de responsabilité sociétale, de gouvernement d'entreprise et d'enjeux du développement durable, afin de favoriser un processus d'amélioration. En retour, cette sensibilisation doit permettre de réduire les risques de dysfonctionnement des entreprises, de les inciter à communiquer en toute transparence auprès des différentes parties prenantes. Une telle vision nous paraît de nature à créer de la valeur à long terme et à faire valoir nos convictions d'investisseur responsable, ainsi que celles de nos clients.

Lorsqu'une entreprise ne respecte pas son engagement, Ofi Invest AM a prévu un processus d'escalade qui peut conduire à un dialogue renforcé, à des mesures publiques ou à des actes de gestion. Ofi Invest AM peut utiliser, entre autres, les mesures suivantes :

- ▶ Dialoguer avec le Conseil de la société ou tout membre de la Direction ;
- ▶ Une ou plusieurs questions écrites en assemblée générale ;
- ▶ D'agir avec d'autres actionnaires dans le but de demander une modification de l'ordre du jour ou de déposer une résolution à soumettre au vote des actionnaires ;
- ▶ De voter négativement des résolutions relatives aux comptes, à la rémunération des dirigeants ou à la nomination des administrateurs, notamment du Président du Conseil ;
- ▶ Communiquer publiquement sur les objectifs attendus et les résultats qui ne sont pas atteints ;
- ▶ Ecrire des lettres publiques aux entreprises ;
- ▶ Participer à des campagnes de lobbying ou signer des tribunes ;
- ▶ Attribuer une pénalité sur la note ESG de l'entreprise ;
- ▶ Générer un impact en portefeuille : vente ou gel des positions.

En 2024, 213 engagements sur des sujets ESG ont eu lieu à travers différents moyens (lettres, consultations, points téléphoniques, engagements collectifs etc.) avec 177 entreprises.

Certains émetteurs ont été contactés sur différentes thématiques. 24 de ces engagements ont été menés dans le cadre d'initiative collectives. Le taux de satisfaction de ces engagements est de 58%.

A l'instar d'Abeille Assurances, Ofi Invest Asset Management est membre du CDP (Carbon Disclosure Project). Ofi Invest Asset Management est également membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI).

Ofi Invest Asset Management est également membre de différentes initiatives d'engagement collectif :

- ▶ L'initiative Advance de l'UNPRI afin d'agir sur la protection et la progression des droits de l'homme et les questions sociales.
- ▶ L'initiative Climate Action 100+, afin d'engager les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre pour qu'elles prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.
- ▶ Les initiatives Fabric de Finance for Biodiversity Pledge et Spring de l'UNPRI afin d'agir sur les entreprises impactant négativement la biodiversité par leur activité.
- ▶ Le Club Smid du Forum de l'investissement Responsable afin d'influer sur la gouvernance des petites capitalisations

Exemple - ENGIE dans le cadre de climate action 100+

L'engagement qui avait débuté avec ENGIE dès fin 2022 afin de clarifier les objectifs de réduction de ses émissions par la société, notamment dans la perspective d'un alignement avec une trajectoire de scénario 1,5°C, a été particulièrement soutenu en 2024.

Ofi Invest AM a rencontré Engie quatre fois au cours de l'année 2024, dont une fois avec le Président du conseil d'administration. Ce dialogue a pour objectif d'obtenir la publication d'indicateurs complémentaires sur la transition énergétique, et notamment sur l'alignement de la société avec l'Accord de Paris. Ce point est d'autant plus important au vu des évolutions de la stratégie climatique de l'entreprise dans le contexte de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, et du risque d'actifs échoués à long terme.

Cet engagement avec l'entreprise s'est avéré fructueux, Ofi Invest AM a constaté un renforcement des moyens humains dédiés aux équipes en charge des enjeux climatiques, mais aussi avec une amélioration de la prise en compte des enjeux ESG dans la rémunération long terme des dirigeants de l'entreprise. L'année était également particulièrement charnière puisque l'entreprise a annoncé une mise à jour de son scénario de transition fin 2024. Les évolutions de cette stratégie seront discutées en 2025, dans le cadre de l'engagement collaboratif. Ofi Invest AM a également abordé les enjeux de lobbying responsable et de transition juste.

2. Des stratégies d'engagement dédiées aux secteurs les plus exposés aux risques de durabilité

Nos stratégies d'investissement et d'exclusion s'accompagnent de politiques d'engagement actif.

Engagement Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)

Sur la thématique du changement climatique, Ofi Invest AM a continué sa campagne d'engagement pour le compte d'Aéma Groupe dans le cadre de son adhésion à la Net Zero Asset Owner. Nous avons contacté 13 entreprises parmi les plus carbo-intensives de notre portefeuille, afin de dialoguer avec eux sur leurs objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et d'alignement avec l'accord de Paris.

8 entreprises sur 13 nous ont fait un retour (soit 62%). Sur les 8 entreprises qui nous ont répondu, nous avons rencontré 4 entreprises, 3 nous ont fait un retour écrit, et une nous a renvoyé à sa documentation publique (cette dernière ne sera pas prise en compte dans la présentation des résultats ci-dessous, car nous n'avons pas obtenu réponse à nos questions).

En 2023, nous avons contacté 21 entreprises et avons dialogué avec 16 d'entre elles. De plus, Ofi Invest AM a poursuivi son engagement dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+.

Nous avons constaté que la majorité des entreprises contactées se saisissent de l'enjeu climatique depuis des années, bien qu'à des niveaux d'exigences différents. Les entreprises sélectionnées dans notre échantillon appartenant à de nombreux secteurs, nous avons rencontré des difficultés à effectuer des comparaisons, les enjeux et leviers d'actions étant différents d'une industrie à une autre. La totalité des entreprises ayant répondu ambitionne - et déclare - être alignée - avec l'Accord de Paris. Elles désirent être net zéro en 2050 au plus tard.

Nous avons constaté que toutes les entreprises de notre panel sont certifiées ou en cours de certification (une seule entreprise) SBTI⁸ à court et/ou moyen terme, à l'exception d'une entreprise dont le secteur ne bénéficie pas encore de méthodologie. Seule Michelin a un objectif net zéro certifié et trois entreprises s'étaient engagées à établir des objectifs (EDF, P&G et Valéo) mais ont vu leur engagement « net zero 2050 » retiré en mars 2024, leur délai de 24 mois pour établir des objectifs étant arrivé à expiration.

Nous nous sommes ensuite penchés sur la gouvernance climat des entreprises rencontrées. Nous avons constaté qu'elles ont toutes une gouvernance incluant une personne dédiée aux enjeux climatiques au niveau de leur conseil d'administration/ de surveillance, qui est généralement le Président ou PDG. La ligne hiérarchique directe entre le département en charge des enjeux climatiques et le Président du conseil ou le PDG est également quasiment systématique. Toutes les entreprises incluent un indicateur climatique dans la rémunération de leurs exécutifs, sauf une, qui a un indicateur agrégé environnemental. Toutes les entreprises sauf une respectent les attentes de la Taskforce on Climate-related financial disclosure (TCFD).

Exemple : Michelin

Michelin est aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris pour maintenir la température bien en dessous de 2°C et vise la neutralité carbone d'ici 2050.

D'ici à 2030, le groupe prévoit de réduire les émissions des Scopes 1 et 2 de 47,2 % et celles du Scope 3 de 27,5 % par rapport à 2019. Les objectifs du groupe sur le scope 3 ne couvrent que 38% de ce scope car ils n'incluent pas l'usage des produits vendus dans leur Scope 3. L'entreprise indique ne pas avoir de levier sur cet aspect de son scope 3, il nous semble cependant que des scénarios pourraient être envisagées afin de le prendre en compte.

⁸ La Science-Based Targets Initiative (SBTi) aide les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur leurs scopes 1, 2 et 3. Les objectifs certifiés peuvent être à court terme (5 à 10 ans), à moyen terme (jusqu'à 2030), ou à long terme (jusqu'à 2050), on parlera alors de certification net zero. Dès lors que les entreprises s'engagent à se fixer des objectifs, elles ont 24 mois pour transmettre des éléments à SBTi pour certification

D'ici 2050, Michelin vise une réduction de 90% des émissions absolues de GES pour les Scopes 1, 2 et 3 par rapport à 2019. Le groupe reporte selon la TCFD, mais ne propose pas de résolution climatique ("Say on Climate") permettant à ses actionnaires de se prononcer sur ses ambitions et plans d'actions en la matière.

Michelin vise une amélioration de 10 % de l'efficacité énergétique des pneus vendus entre 2020 et 2030, et entend utiliser 40 % de matériaux recyclés et recyclables d'ici 2040. Le groupe a conclu des partenariats pour le recyclage des pneus en fin de vie.

En matière de biodiversité et de particules d'usure des pneus, Michelin soutient la recherche pour réduire leur impact environnemental. Les pneus de l'entreprise seraient 30 % plus performants que ceux de leurs concurrents premium.

Plan d'amélioration 2025

- ▶ En 2025, nous avons pour ambition de formaliser notre processus d'escalade avec les entreprises qui ne sont pas engagées dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Secteur de la chimie

Une politique sur les biocides et produits chimiques dangereux a été adoptée fin 2023 pour application en 2024. Le groupe Aéma entend en effet agir pour mieux protéger la biodiversité. A cet effet, la lutte contre les formes des pollutions et l'extinction des espèces occasionnées par les biocides, néonicotinoïdes, produits chimiques dangereux et autres nuisances sur l'environnement et sur la santé forment un volet de son engagement en faveur de la préservation et de la protection de la Nature.

Ce positionnement se traduit par des exclusions sur les producteurs de biocides et néonicotinoïdes mais aussi par des engagements auprès des émetteurs, fournisseurs significatifs de biocides, ou acteurs à risque afin d'initier un dialogue sur les enjeux et solutions liés à une transition vers une économie plus respectueuse de la nature et des écosystèmes.

A cet effet, 4 entreprises du secteur chimie ont été contactées en lien avec notre politique sur les biocides et produits chimiques dangereux. Ces entreprises ont été interrogées sur les mesures de remédiation et les mesures plus structurelles qu'elles mettent ou entendent mettre en place pour stopper les nuisances liées aux rejets toxiques et pollutions liés à leur activité. Tous les émetteurs sollicités ont accepté d'échanger avec Ofi Invest AM. Cette campagne a permis d'identifier les bonnes pratiques, mais aussi de constater le manque d'homogénéité des approches entre les différentes entreprises sur la prise en compte de cet enjeu, bien que celui-ci soit systématiquement saisi par les émetteurs avec lesquels nous avons dialogué. Nous avons pu constater des niveaux de maturité différents entre entreprises, notamment sur des enjeux de transparence, d'opportunités, de développement d'alternatives moins toxiques, et de sortie des PFAS (polluants éternels).

Ces échanges avaient pour objectif de comprendre les efforts mis en place par ces émetteurs afin de prévenir, atténuer et remédier aux risques et impacts liés à des pollutions ou autres nuisances sur la nature et leur positionnement stratégique pour faire face aux enjeux de transition vers une économie et une société plus respectueuse de la nature et de la santé humaine, mais également de les inciter à mettre en place des politiques d'atténuation des impacts et nuisances causées par leurs produits.

Exemple d'engagement : Arkema

La rencontre d'Ofi Invest AM avec Arkema a permis d'identifier une bonne gestion des risques et opportunités au niveau des produits dangereux de son portefeuille.

- ▶ Les substances extrêmement préoccupantes « SVHC-Substances of Very High Concern » représentent environ 3% du chiffre d'affaires.
- ▶ Environ 100 personnes chez Arkema travaillent sur le thème de la sécurité des produits dont des docteurs en écotoxicité.
- ▶ Arkema nous indique mettre en avant de façon marketing des produits alternatifs moins toxiques, mais le faire avec retenue pour se prévenir d'accusation de greenwashing - ces efforts sont salués par des organismes externes.

En ce qui concerne le développement de produits circulaires, Arkema a mis en avant l'acquisition d'Agiplast en mai 2021, un acteur majeur de la régénération des polymères de haute performance avec 15 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Enfin, l'ONG suédoise Chemsec, reconnue pour son expertise et qui plaide pour le remplacement des produits chimiques toxiques par des alternatives plus sûres a récemment approuvé le produit « esterol A Oleris » développé par Arkema. Par ailleurs, Chemsec publie un classement annuel. Arkema répond annuellement au questionnaire de Chemsec. En 2024, Arkema a la 11ème place sur 51 sociétés notées, soit un classement stable sur un an.

F. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

1. Contribuer au développement d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental

Le Pacte vert de la Commission Européenne, publié en 2019, porte l'ambition de faire de l'Union Européenne le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050. Afin d'orienter l'épargne et de diriger les investissements vers des entreprises engagées pour une croissance soutenable, la Commission Européenne a adopté, en 2021, un plan finance durable pour mobiliser le secteur financier. Le règlement Taxonomie, qui considère les activités d'assurances comme « éligibles », c'est-à-dire comme étant environnementalement durables sous réserve du respect de critères techniques spécifiques, fait partie des dix mesures de ce plan.

Calculer la part verte d'une entreprise selon la taxonomie européenne

La taxonomie européenne⁹ est un outil de classification des activités économiques durables. Pour être durable, éligible et alignée, une activité doit satisfaire aux trois critères suivants :

- ▶ Apporter une contribution substantielle à un des 6 objectifs environnementaux :
 - > Atténuation du changement climatique,
 - > Adaptation au changement climatique,
 - > Gestion de l'eau,
 - > Économie circulaire,
 - > Prévention et contrôle de la pollution,
 - > Protection de la biodiversité (les critères d'évaluation technique).
- ▶ Ne pas causer d'impact négatif significatif ou majeur à l'un des 5 autres objectifs (DNSH).
- ▶ Respecter les garanties sociales minimums (MSS)

Éligibilité de nos investissements à la Taxonomie

Pour l'année 2024, Abeille Assurances, comme toute institution financière, doit publier l'alignement à la taxonomie sur les six objectifs de la taxonomie pré-cités.

Les indicateurs relatifs aux investissements couvrent les objectifs environnementaux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Ils portent sur les titres détenus en direct dans les mandats d'Abeille Assurances et, depuis cette année, sur les actifs des unités de compte, analysés en transparence. Les points méthodologiques suivants ont été appliqués :

- ▶ Le calendrier concomitant de la publication des informations relatives au règlement Taxonomie par nos contreparties, elles-mêmes assujetties à ce règlement, ne nous permet pas, à l'heure actuelle, d'intégrer les données à fin 2024 dans notre publication réglementaire pour des raisons de disponibilité des données.

⁹ Règlement (UE) 2020/852

Nous avons ainsi dû établir la part éligible au règlement taxonomie de nos expositions en nous basant sur les données reportées par nos contreparties sur l'année 2023 ;

- ▶ Nous publions des ratios d'éligibilité et d'alignement réglementaires, basés sur les publications de nos contreparties et accessibles via notre fournisseur de données extra-financières (MSCI). Les ratios volontaires reposent sur les estimations d'éligibilité et d'alignement fournies par MSCI. Ces ratios ne prennent pas en compte l'éligibilité de nos actifs immobiliers à la taxonomie.
- ▶ Les encours d'investissements correspondent aux actifs investis au bilan ;
- ▶ Toutes les obligations souveraines, y compris lorsqu'il s'agit d'obligations vertes ou durables, sont considérées comme non-éligibles et non-alignées à la taxonomie ainsi que les obligations émises par les banques centrales et les émetteurs supranationaux ;
- ▶ Nous avons pu identifier les entreprises tenues ou non de publier des informations extra-financières (c'est-à-dire soumises à la directive CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive - de l'Union européenne) grâce à notre fournisseur de données extra-financières (MSCI).

En 2023, les indicateurs taxonomie ont été calculés sur le périmètre des actifs en représentation de nos engagements de passif relatifs à notre activité d'assurance vie en fonds garantis euros, ainsi que notre portefeuille dommage.

En 2024, nous élargissons le périmètre de reporting taxonomie pour inclure les actifs en transparence des unités de compte détenus dans les contrats d'assurance vie de nos clients. Les chiffres ci-dessous portent sur le périmètre Epargne Retraite.

Éligibilité de nos investissements à la taxonomie

	Reporting réglementaire		Reporting volontaire	
	En %	En unités monétaires absolues (M€)	En %	En unités monétaires absolues (M€)
Expositions sur des activités éligibles à la taxonomie sur la base du chiffre d'affaires des entreprises couvertes	18,9%	3 577	26,6%	5 036
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie	26,2%	4 965	18,5%	3 507
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (/DPEF)	38,7%	7 327	38,7%	7 327
Part relative aux produits dérivés	0%	0	0%	0
Total actif hors souverains (Indicateur clé de performance, ou ICP)	100%	18 938	100%	18 938
Expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux		8 027		8 027
TOTAL Actif Placement		26 965		26 965

Périmètre : Abeille Epargne Retraite au 31/12/2024 – Tous portefeuilles (UC et hors UC)

Source : Abeille Assurances – MSCI

L'éligibilité reportée se base sur les données publiées par les entreprises soumises à la taxonomie européenne.

La part verte éligible de nos investissements immobiliers (reportée et estimée) est de 100% au 31/12/2024 pour les actifs.

Afin de couvrir un périmètre plus large de notre portefeuille, nous évaluons également l'éligibilité sur la base d'estimations quant à l'éligibilité des activités des entreprises dans lesquelles nous investissons. Cette donnée nous est rendue disponible par MSCI. Il s'agit du reporting volontaire.

Alignement de nos investissements à la taxonomie - Données liées au numérateur

	Reporting réglementaire	
	En %	En unités monétaires absolues (M€)
Numérateur : Valeur moyenne pondérée de tous les investissements dans des activités alignées à la taxonomie par rapport à l'actif total (hors expositions souveraines)		
Sur la base du chiffre d'affaires des entreprises couvertes	2,6%	491
Sur la base des dépenses d'investissement des entreprises couvertes	4,1%	768
Taux de couverture : Actifs couverts par le KPI par rapport au total des actifs sous gestion, à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	67,4%	18 938
Ventilation du numérateur		
Part des expositions sur des entreprises non financières soumises à la CSRD alignées à la taxonomie		
Sur la base du chiffre d'affaires	2,6%	491
Sur la base des dépenses d'investissement	4,0%	765
Part des expositions sur des entreprises financières soumises à la CSRD alignées à la taxonomie		
Sur la base du chiffre d'affaires	0%	0
Sur la base des dépenses d'investissement	0,02%	3
Part des investissements hors UC alignés à la taxonomie		
Sur la base du chiffre d'affaires	1,7%	323
Sur la base des dépenses d'investissement	2,4%	449
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs alignés à la taxonomie (ex : obligations durables d'entreprises) :		
Sur la base du chiffre d'affaires	0%	0
Sur la base des dépenses d'investissement	0%	0

En 2024, le taux d'alignement des investissements à la taxonomie est de 2,6% sur la base du chiffre d'affaires et de 4,1% sur la base des dépenses d'investissement. Ce ratio est en légère hausse (vs. les 2% d'alignement sur la base du chiffre d'affaires et 3% d'alignement sur la base des dépenses d'investissement à fin 2023), notamment en raison des efforts de couverture des titres en portefeuille réalisés au cours de l'année 2024.

Ce ratio reste faible pour plusieurs raisons :

- L'indisponibilité des informations relatives à l'alignement des entreprises en portefeuilles : les données ne sont disponibles que pour 63% des investissements analysés à fin 2024 ;

- ▶ L'entrée en vigueur progressive du règlement. Les indicateurs relatifs aux investissements ne couvrent que les objectifs d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les entreprises non financières. Nous sommes dépendants des publications des ratios d'alignement des entreprises non financières sur les 4 autres objectifs (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) et des publications des ratios d'alignement par entreprises financières sur les 6 objectifs de la taxonomie ;
- ▶ L'alignement relativement faible de l'économie à la taxonomie européenne.

A l'heure actuelle, Abeille Assurances n'a pas défini de stratégie d'investissement basée uniquement sur la taxonomie européenne.

Cependant, les équipes d'investissement d'Abeille Assurances sont impliquées dans une démarche de sensibilisation systématique des sociétés de gestion partenaires afin d'obtenir la publication des ratios d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie de leurs investissements.

Alignement de nos investissements à la taxonomie - Données liées au dénominateur

	Reporting réglementaire	
	En %	En unités monétaires absolues (M€)
Dénominateur: Pourcentage des actifs couverts par le KPI par rapport au total des investissements hors expositions souveraines		
Part de dérivés par rapport au total des actifs couverts par le KPI	0%	0
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la CSRD alignées à la taxonomie		
Pour les entreprises non financières	15,5%	2 943
Pour les entreprises financières	23,1%	4 384
Part des expositions sur des entreprises de pays tiers non soumises à la CSRD		
Pour les entreprises non financières	11,6%	2 193
Pour les entreprises financières	12,2%	2 311
Part des expositions sur des entreprises soumises à la CSRD		
Pour les entreprises non-financières	21,5%	4 073
Pour les entreprises financières	12,1%	2 284
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs	27,7%	5 254
Part des investissements hors UC	67,5%	12 778
Part des investissements sur des expositions non éligibles à la taxonomie	26,2%	4 965
Part des investissements sur des expositions éligibles à la taxonomie mais non alignées	4,8%	901

Périmètre : Abeille Epargne Retraite au 31/12/2024 – Tous portefeuilles (UC et hors UC)

Source : MSCI

La réglementation taxonomie demande aux assureurs de ventiler le dénominateur de leur indicateur de performance clé d'alignement des investissements à la taxonomie européenne, selon le type d'entreprises dans lesquelles ils investissent (financière, non-financière), et leur obligation, ou non, de se conformer à la déclaration de performance extra-financière ou la CSRD « Corporate Sustainability Reporting Directive ».

Cette ventilation permet d'apporter plus de granularité dans l'interprétation du ratio d'alignement. Les entreprises financières publient à partir de cette année leur premier ratio d'alignement.

De plus, la réglementation taxonomie recommande le suivi de deux indicateurs :

- ▶ Un ratio basé sur le chiffre d'affaires qui capture la part des activités durables (sur le plan environnemental) des entreprises en portefeuille. C'est une photo de l'activité à date.
- ▶ Un ratio basé sur les dépenses d'investissement, qui mesure la part des investissements des entreprises en portefeuille dans des activités durables (sur le plan environnemental). C'est une vision prospective, qui reflète le niveau de maturité des entreprises en portefeuille sur la transition environnementale.

Ventilation de l'alignement à la taxonomie par objectif environnemental

	Reporting réglementaire	
	Ventilation du résultat de l'alignement des CA (%)	Ventilation du résultat de l'alignement des Capex (%)
1 Atténuation du changement climatique	2,5%	3,7%
Activités transitoires	ND	ND
Activités habilitantes	ND	ND
2 Adaptation au changement climatique	0,3%	0,4%
3 Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	0%	0%
4 Transition vers une économie circulaire	0%	0%
5 Prévention et réduction de la pollution	0%	0%
6 Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0%	0%

Les informations sur les 4 autres piliers : utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ne sont pas encore disponibles auprès de notre fournisseur de données MSCI.

Exposition de nos investissements aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Les activités liées aux énergies nucléaires et au gaz naturel ont été intégrées en 2022 en tant qu'activités dites « de transition » dans la taxonomie européenne. Ces activités sont considérées comme des activités de soutien à la « transition vers une économie neutre pour le climat compatible avec un profil d'évolution visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, y compris en supprimant progressivement les émissions de gaz à effet de serre », sous condition de respect de critères techniques très restrictifs. Nous indiquons ci-dessous les données qualitatives que nous avons à notre disposition au titre de l'année 2022, en mentionnant « oui » auprès des types d'activités auxquelles nous sommes exposés.

Activités liées à l'énergie nucléaire

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sur de nouvelles installations nucléaires, de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sur des installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI

Activités liées aux énergies fossiles

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinées de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Suivi du plan d'amélioration 2024

Cette année, nous avons intégré les encours détenus dans les unités de compte dans notre reporting des actifs alignés à la taxonomie européenne. Cela permet d'intégrer plus de transparence dans la part des actifs en portefeuille alignés à la taxonomie.

Exposition de nos investissements aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile - numérateur

	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Activités économiques						
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>phases pré-commerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible</i> au numérateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles</i> au numérateur	0,01	0%	0,01	0%	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes</i> au numérateur et dénominateur	18	2,7%	19	2,7%	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux</i> au numérateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux</i> au numérateur	0,12	0,0%	0,12	0,0%	-	-
Montant et proportion de l'activité économique <i>Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain</i> au numérateur	-	-	-	-	-	-

Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	472	97,3%	139	20,3%	-	-
Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable	491	100%	158	23,0%	-	-

Exposition de nos investissements aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile - dénominateur

Activités économiques	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>phases pré-commerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible</i> au numérateur et dénominateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles</i> au numérateur et dénominateur	0,01	0,0%	0,01	0,0%	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes</i> au numérateur et dénominateur	18	0,1%	19	0,1%	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux</i> au numérateur et dénominateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux</i> au numérateur et dénominateur	0,12	0,0%	0,12	0,0%	-	-
Montant et proportion de l'activité économique <i>Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain</i> au numérateur et dénominateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur	472	2,5%	139	0,7%	-	-
Total des actifs de l'ICP (Indicateur Clé de Performance)	18 938	100%				

Plan d'amélioration 2025

En 2024, en plus des données en transparence sur les unités de compte, nous avons aussi intégré les premières données disponibles sur les entreprises financières. En 2025, nous espérons pouvoir intégrer des données sur les piliers 3 à 6 de la taxinomie européenne (utilisation et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection de la biodiversité et des écosystèmes) afin d'apporter une plus grande visibilité sur notre portefeuille d'investissement.

2. Diminuer notre part d'investissement dans les énergies fossiles

Afin de progressivement réduire notre exposition aux activités brunes, nous avons établi des politiques d'exclusion relatives à celles les plus dommageables à l'environnement (charbon, hydrocarbures, huile de palme, biocides...). Dans une logique d'amélioration continue et afin de respecter nos engagements de réduction de notre empreinte carbone, nous renforçons régulièrement notre ambition en les mettant à jour avec des seuils d'exposition toujours plus bas.

2.1. Suivi de la part brune à l'aide des listes Urgewald (ONG allemande) : Global Coal Exit List (GCEL) et Global Oil & Gas Exit List (GOGEL)

La part brune est la part de nos encours investis dans les énergies fossiles, c'est-à-dire investis dans des entreprises ayant des activités :

- D'extraction de pétrole ou de gaz conventionnel (plateforme pétrolière terrestre ou en mer) ou non conventionnel (sables bitumineux, schistes bitumineux, gaz de schiste, pétrole de schiste, veine de charbon, méthane de houille) ;
- De raffinage de pétrole ou de gaz ;
- De production d'électricité provenant de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) ;
- D'extraction de charbon (lignite, charbon bitumineux, vapeur).

► Exposition aux énergies fossiles sur les mandats et fonds euros d'Abeille Epargne Retraite

En 2024, l'exposition au charbon d'Abeille Epargne Retraite augmente légèrement : de 6 m€ à 9 m€ soit de 0,03% à 0,05%. Cette augmentation peut être expliquée par l'amélioration de la transparence et de la couverture des indicateurs fossiles. L'exposition au charbon reste tout de même minimale : moins de 0,1% du portefeuille d'Abeille Epargne Retraite, et ce, même en considérant l'exposition dès le 1^{er} € de chiffre d'affaires.

L'exposition aux énergies fossiles représente moins de 1% du portefeuille d'investissement d'Abeille Epargne Retraite. En 2024, la part du pétrole et du gaz conventionnel dans le portefeuille d'investissement diminue, passant de 0,6% (116 m€) à 0,2% (33m€). La part du pétrole et du gaz non conventionnel diminue aussi légèrement, de 45 m€ à 31 m€.

Les expositions sont calculées via les listes GCEL et de la GOGEL, et reflète les montants exposés dès le premier euro de chiffre d'affaires.

Périmètre Abeille Epargne Retraite mandats	Exposition 2023 (m€)	Pourcentage 2023	Exposition 2024 (m€)	Pourcentage 2024
Charbon selon la liste GCEL ¹⁰	6	0,03%	10	0,05%
Pétrole et gaz conventionnel selon la liste GOGEL ¹¹	116	0,6%	33	0,2%
Pétrole et gaz non-conventionnel selon la liste GOGEL	45	0,2%	31	0,2%
Total Actifs étudiés	19 989		19 567	

Périmètre : Portefeuille Abeille Epargne Retraite (hors UC), investissements transparents au 31/12/2023 et 31/12/2024

Source : Abeille Assurances

Ces résultats témoignent de la réorientation de nos investissements à la défaveur du secteur des énergies fossiles, intrinsèquement non compatible avec la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Afin de progressivement réduire notre exposition aux activités brunes, nous avons établi des politiques d'exclusions relatives aux secteurs les plus dommageables à l'environnement (charbon, hydrocarbures, huile de palme...). Ces politiques d'exclusions sont détaillées dans les deux parties suivantes. Dans une logique d'amélioration continue et afin de respecter nos engagements de réduction de notre empreinte carbone, nous renforçons régulièrement notre ambition en les mettant à jour avec des seuils d'exposition toujours plus bas.

► Exposition aux énergies fossiles sur les unités de compte d'Abeille Epargne Retraite

En 2024, nous introduisons un suivi de la part des énergies fossiles dans le portefeuille d'unités de compte d'Abeille Epargne Retraite.

Les expositions sont calculées via les listes GCEL et de la GOGEL, et reflète les montants exposés dès le premier euro de chiffre d'affaires.

¹⁰ Global Coal Exit List, publiée chaque année par l'ONG allemande Urgewald

¹¹ Global Oil and Gas Exit List, publiée chaque année par l'ONG allemande Urgewald

Périmètre Abeille Epargne Retraite Unités de compte

	Exposition 2024 (m€)	Pourcentage 2024
Charbon selon la liste GCEL	4	0,05%
Pétrole et gaz conventionnel selon la liste GOGEL	161	2,2%
Pétrole et gaz non-conventionnel selon la liste GOGEL	161	2,2%
Total Actifs étudiés	7 398	

Périmètre : Portefeuille d'Unités de compte d'Abeille Epargne Retraite, investissements transparents au 31/12/2024

Source : Abeille Assurances

Les expositions fossiles sur les unités de compte sont plus élevées que sur les mandats, car nous menons des politiques actives d'orientation des flux (stratégie sectorielle charbon et pétrole et gaz) sur les mandats.

2.2. Suivi de la part brune réalisée par notre Asset Manager Ofi Invest AM

Ofi Invest AM réalise aussi un suivi annuel de la part brune des investissements. Ces activités concernent les émetteurs privés exploitant du charbon thermique, ou produisant de l'énergie à base de charbon thermique, ainsi que les activités en lien avec le pétrole et gaz non-conventionnel en lien. La part brune correspond aux activités dans ces secteurs en dépassement des politiques d'exclusion sectorielle (charbon, pétrole et gaz conventionnel et non conventionnel) d'Ofi Invest AM.

Charbon thermique : Ces activités concernent les émetteurs privés exploitant du charbon thermique, ou produisant de l'énergie à base de charbon thermique. Depuis 2019, cette analyse a été affinée : à l'identification du niveau du chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ses activités relatives au charbon thermique, nous avons ajouté son identification en fonction de sa capacité de production, et/ou de son implication éventuelle dans le développement de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon thermique.

En 2024, cette politique a été étendue au développement de centrales, mines et infrastructures.

Outre ces critères d'exclusion, une revue qualitative des plans de transition des émetteurs pourrait permettre de repêcher certaines valeurs quand ceux-ci sont jugés satisfaisants et crédibles. Néanmoins, en tout état de cause, ne pourront pas être repêchées les entreprises qui :

- ▶ Conduisent des projets d'expansion,
- ▶ Adoptent des plans de sortie au-delà de 2030,
- ▶ Vendent des sites au lieu de les clôturer,
- ▶ Ont des pratiques de lobbying contestables.

Pour le charbon, trois niveaux de « Part brune » sont désormais distingués :

Producteurs d'électricité à base de charbon thermique	Chiffre d'affaires ou production d'énergie	Capacité installée ≥	Expansion (nouvelles capacités) ≥
Part brune 1	5 %	5 GW	Oui
Part brune 2	0 %		
Part brune 3			

Exploitation charbon thermique	Chiffre d'affaires en lien avec charbon thermique ≥	Chiffre d'affaires mines de charbon ≥	Expansion (nouvelles mines)
Part brune 1	5 %	1er euro	Oui
Part brune 2	0 %		
Part brune 3			

Hydrocarbures non-conventionnels :

De même façon en fonction de mix de production et de chiffre d'affaires en lien avec les hydrocarbures non-conventionnels on distingue trois niveaux de la « Part Brune », à partir des sources de données MSCI, GOGEL, et Climate 100+. La définition de pétrole et gaz non-conventionnels se diffère en fonction du fournisseur de données : MSCI y comprend pétrole et gaz de schiste et les sables bitumineux ; Urgewald prend en compte des

pétroles et gaz issus de la fracturation hydraulique, sables bitumineux, pétroles extra lourds, méthane de couche, hydrocarbures issus de forages ultra profonds (>1 500 m) et hydrocarbures issus de forages situés dans la zone Arctique.

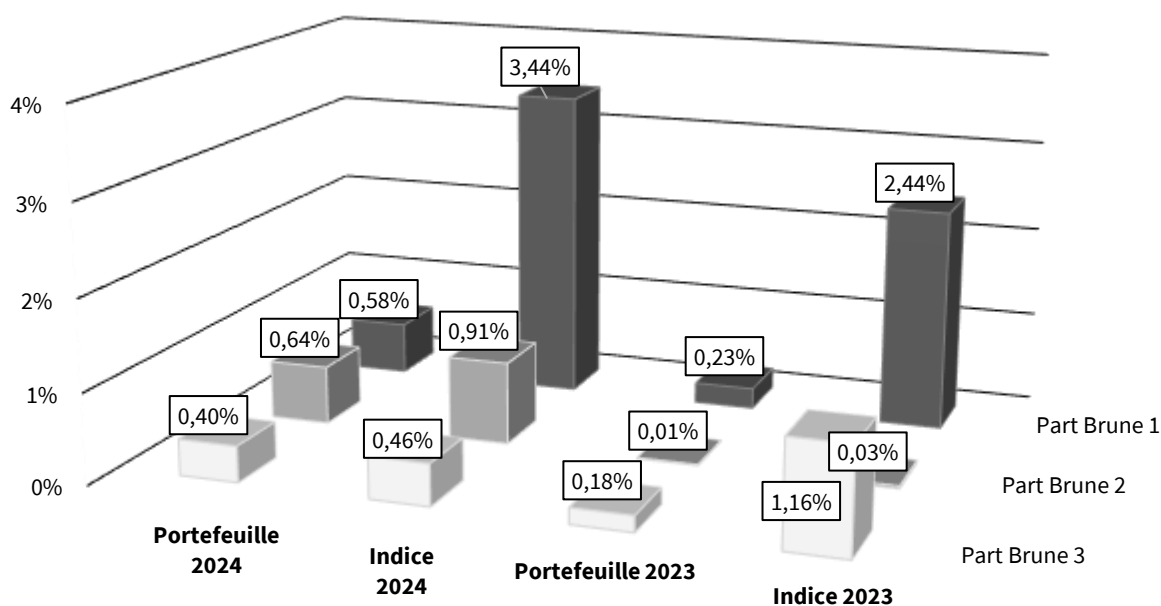
Production de pétrole et gaz non-conventionnel	Chiffre d'affaires non conventionnels \geq	Chiffre d'affaires Pétrole \geq	Chiffre d'affaires Gaz \geq	Production de non conventionnel \geq	Développement de projets pétroliers et gaziers
Part brune 1	5%			1 ^{er} Euro	> 0 Mtpa
Part brune 2	0%	10%	50%		
Part brune 3		0%	0%		

Dans les cas où l'émetteur est impliqué dans le charbon thermique et la production de pétrole et de gaz non-conventionnels à la fois, le niveau le plus sévère est retenu. Par exemple : pour l'émetteur ayant « Part Brune 3 » par rapport au charbon et « Part Brune 1 » par rapport aux fossiles non-conventionnels, « Part Brune 1 » sera retenu.

Pour le portefeuille d'Abeille Epargne Retraite (hors UC), les chiffres à fin 2024 sont les suivants :

Exposition au secteur des énergies fossiles selon la part brune

Sur base des émetteurs privés détenus



Source : Ofi invest AM - au 31/12/2024

Cette année, les chiffres sont en légère augmentation par rapport à l'année dernière, mais celui est dû à la transparence effectuée sur le portefeuille d'investissement dans des fonds d'actions et d'obligations cotées (augmentation de la couverture du portefeuille), ainsi qu'au rabaissement des seuils des différentes parts brunes (politiques plus strictes). En revanche, les parts brunes du portefeuille d'Abeille Assurances restent bien inférieures au part brun de l'indice (univers comparatif : BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index).

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone

1. Pourquoi agir en faveur du climat

Abeille Assurances a été créé en 1856 pour protéger les agriculteurs et viticulteurs bourguignons préoccupés par les sinistres climatiques qui menaçaient leurs champs et leurs vignes. Depuis bientôt 170 ans, Abeille Assurances œuvre pour prémunir ses clients et adhérents des aléas climatiques de toute nature.

L'intensité du changement climatique que nous observons depuis quelques années nous oblige désormais à le prendre en compte dans nos décisions d'investissement à la fois pour financer la transition écologique, saisir de nouvelles opportunités d'investissement mais aussi nous prémunir contre les risques climatiques qui pourraient avoir un impact négatif sur la valorisation de l'épargne de nos clients et adhérents.

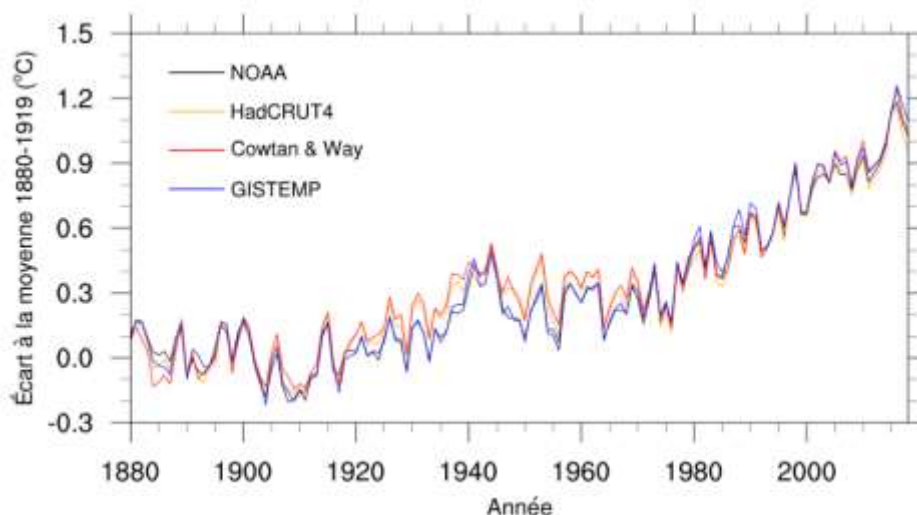
Au-delà de la seule problématique climatique, Abeille Assurances a pour objectif de réconcilier performance financière et extra-financière de ses investissements et ce pour trois raisons principales :

- ▶ Avoir un impact durable et mesurable sur les enjeux sociaux et environnementaux,
- ▶ Promouvoir la performance des investissements sur le moyen-long terme,
- ▶ Répondre aux demandes des clients et des réseaux de distribution.

Un constat alarmant

Le Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) indique que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée d'1,1 °C par rapport à la période préindustrielle (1,5°C en France) et le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030.

Écart de température constaté au niveau mondial par rapport à l'ère pré-industrielle (1880-1919)



Source : Météo France

Des risques manifestes liés au changement climatique

Le réchauffement climatique, par les événements naturels (tempêtes, inondations, sécheresses, feux de forêt) dont il renforce la fréquence et l'intensité, cause des dommages qui sont en augmentation croissante. Le coût annuel des dommages liés au réchauffement climatique a ainsi plus que triplé entre 2017 et 2022. Au-delà de ces risques physiques, les risques de transition, à savoir l'ensemble des sous-risques liés à l'adaptation des économies vers une trajectoire bas-carbone (comme la mise en place de nouvelles règles environnementales) pourraient avoir un impact important sur la valorisation des actifs, notamment pour les actifs les plus carbonés qui pourraient voir leur valeur diminuer significativement.

La transition vers une économie bas-carbone requiert des efforts de financement considérables

Limiter ce réchauffement à 1,5°C et 2 °C, comme le prévoit l'Accord de Paris, ne sera possible qu'en accélérant dès maintenant la baisse des émissions pour (1) ramener les émissions mondiales nettes de CO₂ à zéro d'ici à 2050 et (2) réduire fortement les autres émissions de gaz à effet de serre.

Cette transition vers une économie bas carbone passe notamment par l'abandon progressif des énergies fossiles au profit d'énergies propres permettant un déploiement conséquent de l'électrification mais aussi par une meilleure efficacité énergétique des processus de production et la construction de bâtiments bas carbone. Cette transition requiert également des financements considérables puisqu'en France, le seul surcoût annuel du financement de la transition est estimé à entre 30 et 65 Mds€.

Abeille Assurances a un rôle moteur à jouer pour favoriser et accélérer la transition

En tant qu'acteurs majeurs du financement de l'économie, les assureurs jouent un rôle moteur dans le financement et l'accélération de la transition écologique vers une économie bas carbone en fléchissant leurs investissements, soit vers des projets ayant pour vocation d'accélérer cette transition, soit vers des entreprises ayant besoin de financements pour changer leur modèle d'affaires afin de prendre le virage de la transition.

Abeille Assurances, en tant qu'assureur et investisseur majeur en France, est conscient qu'il est impératif de limiter de lutter contre le changement climatique à travers les différents leviers d'actions qui sont à sa disposition dans le cadre de sa stratégie d'investissement (engagement et dialogue actionnarial, décisions d'investissement). Cela permet notamment afin de réduire l'empreinte carbone de ses actifs financiers et de favoriser la transition.

Abeille Assurances entend ainsi jouer un rôle moteur sur ces problématiques, tant à son niveau qu'auprès de ses parties prenantes, et s'engage à réduire ses impacts sur le climat et à agir en faveur de l'atténuation et de l'adaptation aux effets du changement climatique en lien avec les objectifs nationaux et internationaux, dont l'accord de Paris.

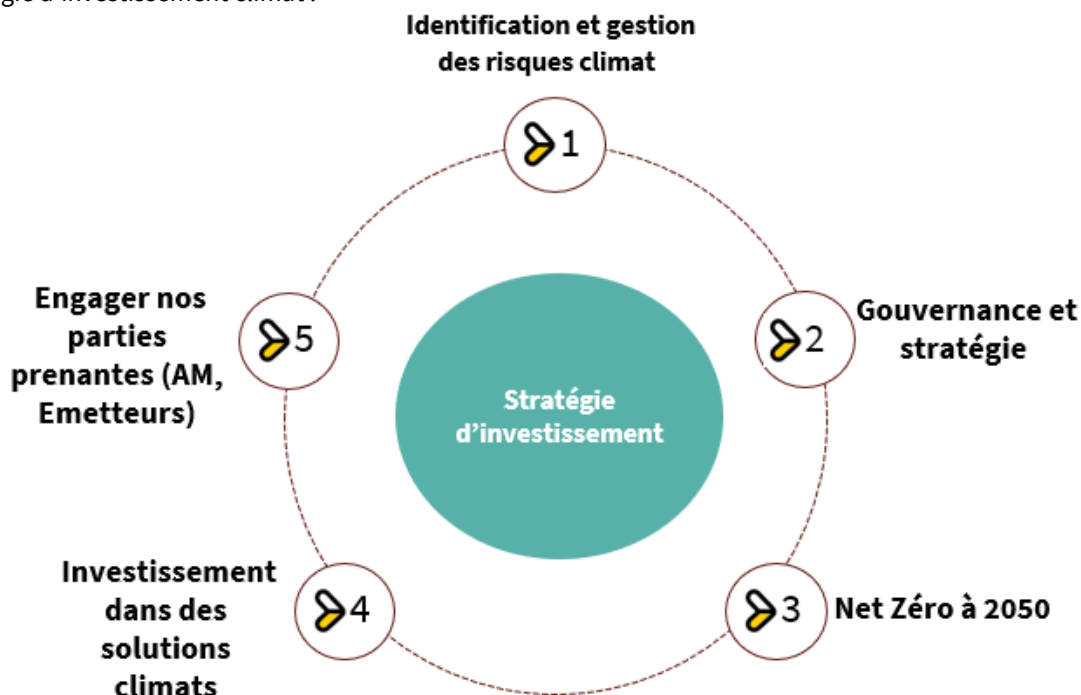
La transition vers une économie décarbonée doit être la plus juste possible

Si la transition écologique est un défi crucial, elle ne pourra cependant pas être réalisée sans intégrer une composante sociale. En effet, la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de la biodiversité ont des impacts sociaux et économiques importants, qui doivent être pris en compte pour éviter toute forme d'injustice. Ainsi la transition climatique aura pour effet de créer de nombreux emplois mais aussi d'en détruire de nombreux dans les secteurs les plus carbonés. En tant qu'assureur, Abeille Assurances a un rôle clé à jouer pour accompagner les entreprises et les particuliers dans cette transition, en leur proposant des solutions adaptées afin de se préparer au mieux à l'impact social, économique et écologique de la transition.

Cette stratégie détaille l'approche ainsi que les actions prises par Abeille Assurances et ses entités en faveur du climat à travers leurs activités d'investissements. Elle doit être lue en conjonction avec notre stratégie d'investissement liée à la biodiversité, le changement climatique étant une des causes principales de perte de biodiversité. Cette stratégie se veut évolutive et sera adaptée en fonction de notre compréhension grandissante des enjeux climatiques. Elle s'articule autour de cinq leviers d'actions.

2. Notre approche en faveur du climat

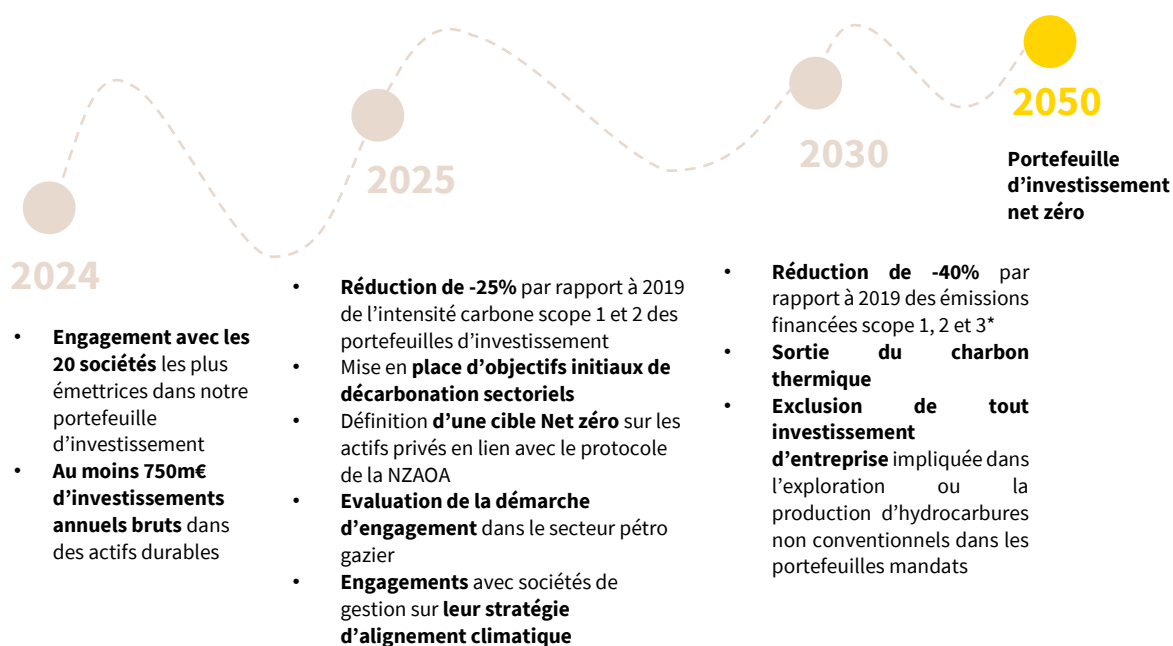
Notre stratégie climat s'articule autour des quatre piliers supportés par un socle de stratégie et gouvernance. Il s'agit de l'approche RISE (Réduire, Identifier, Soutenir et Engager). L'illustration ci-dessous synthétise notre stratégie d'investissement climat :



Piliers	Description
R Réduire	Pilotage de l’empreinte carbone pour décarboner les portefeuilles en lien avec une trajectoire Net Zéro à 2050 en s’appuyant sur la meilleure connaissance scientifique disponible
I Identifier	Identification et gestion des risques physiques et de transition liés au climat au niveau micro (émetteur, secteurs) et macro (portefeuille d’investissements)
S Soutenir	Soutenir la transition et la stratégie nationale bas carbone au travers d’un volume important d’investissements verts
E Engager	Favoriser l’engagement et le dialogue actionnarial avec les entreprises et les pouvoirs publics pour les inciter à accélérer leur transition et mettre en place des moyens de financement
Gouvernance et stratégie	L’intégration des problématiques climat dans notre stratégie d’investissement et notre processus de gouvernance sous l’angle de la double matérialité

La prise en compte des problématiques liées au climat est un enjeu complexe tant les impacts liés à au changement climatique sont difficiles à modéliser et à piloter. Notre démarche s’insère tout d’abord dans une dynamique d’apprentissage à travers notamment des formations, le développement d’outils de mesure et également une approche collaborative, par le biais de notre adhésion à des initiatives de place comme la *Net Zero Asset Owner Alliance*.

Le tableau ci-dessous reprend nos objectifs principaux en faveur de la transition climatique en ce qui concerne nos pratiques d'investissement.



1. Pilotage de l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement

Abeille Assurances mesure et suit l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement (périmètre mandats et fonds dédiés) afin de s'assurer de la réduction de leurs émissions de CO₂e¹², avec un objectif de réduction de leurs émissions financées de 40% entre 2019 et 2030 tout en visant une réduction de 50% en lien avec les scénarios du GIEC. Le périmètre de cet objectif de décarbonation s'applique aux actions, obligations d'entreprise et l'immobilier détenu en direct, en lien avec les évolutions du protocole de fixation d'objectifs de la *Net Zero Asset Owner Alliance*.

Pour ce faire et respecter une trajectoire net zéro d'ici à 2050, Abeille Assurances s'appuie notamment une diminution de ses investissements dans les énergies fossiles notamment via la mise en place d'exclusions d'investissement ciblées, tels que le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels. Abeille Assurances s'est notamment engagée à sortir de l'ensemble de ses positions liées au charbon thermique d'ici 2030 au plus tard et à exclure tout nouvel investissement dans les entreprises impliquées dans les activités d'exploration et/ou de production d'hydrocarbures non conventionnels également d'ici à 2030.

Abeille Assurances s'appuie sur un grand nombre d'indicateurs pour mesurer objectivement cet effort de réduction de l'empreinte carbone et pour orienter les investissements vers les entreprises les plus vertueuses mais aussi les plus performantes dans chacun de leurs secteurs. Nous nous efforçons d'employer les meilleures métriques et méthodologies d'analyse à notre disposition. Parmi elles, trois principales nous permettent de mesurer notre performance environnementale : l'empreinte carbone, la température de réchauffement induite par le portefeuille et la part verte taxonomique. Ainsi, à fin 2022, Abeille Assurances est en ligne avec son objectif initiale de réduction de 25% de son empreinte carbone (en intensité par million

¹² CO₂e est l'unité de mesure utilisée pour comparer les émissions des gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O à sur la base de leur « potentiel de réchauffement global »

d'euros de chiffre d'affaires) qu'elle s'est fixée sur la période 2019-2024 sur son portefeuille actions et obligations d'entreprises.

La décarbonisation des investissements en pratique

La mise en place de cet objectif de décarbonation nous impose des réajustements méthodologiques conséquents dans la gestion de nos portefeuilles. Il devient impératif d'intégrer dans nos portefeuilles des indicateurs carbone tout en maintenant nos objectifs de rentabilité. Un tel exercice nécessite de mettre en place de la recherche et développement de nouveaux outils et méthodes afin d'apporter satisfaction à toutes nos parties prenantes (clients, actionnaires et régulateur). C'est dans ce contexte qu'Abeille Assurances a initié des travaux importants visant à développer un ensemble de solutions d'investissements et d'outils de gestion des portefeuilles permettant de concilier la totalité de ces contraintes. Ces travaux cherchent en particulier à intégrer les contraintes ESG/Carbone dans l'optimisation du rendement de leurs portefeuilles, avec une perspective d'alignement des portefeuilles à une trajectoire Net-Zero à horizon 2050. Pour déterminer cette trajectoire, nos recherches ont visé à développer un nouveau modèle de projection des émissions de carbone des portefeuilles. Ce modèle peut servir d'outil d'aide à la décision permettant de déterminer comment atteindre les objectifs de réduction d'empreinte carbone.

2. Identifier les risques

L'identification et la mesure de l'exposition aux risques et opportunités de durabilité est une composante fondamentale de l'approche d'investisseur responsable d'Abeille Assurances. Pour ce faire, nous avons développé des outils et indicateurs permettant de suivre et piloter notre exposition aux risques climat de nos investissements.

Nous identifions, analysons et gérons les risques matériels du climat (risques de transition et risques physiques). Cette analyse est réalisée à la fois au niveau micro (émetteurs ou secteurs à travers des métriques carbone ou des métriques idoines comme le *transition risk indicator*) et macro (au niveau portefeuille ou du bilan à travers la métrique *value at risk* qui est en cours de modélisation).

3. Soutenir la transition et la stratégie nationale bas carbone au travers d'investissements verts

En 2023, nous avons décidé de porter notre objectif annuel d'investissements durables à 750m€, soit une augmentation de 50% de notre objectif antérieur. Nous investissons notamment dans les infrastructures d'énergies renouvelables qui constituent, selon nous, un actif de long terme mieux protégé des risques d'obsolescence liés au changement climatique.

4. S'engager auprès de nos parties prenantes

► Engagement et dialogue actionnarial

Notre politique d'engagement actionnarial est un outil fondamental pour exercer le rôle d'actionnaire responsable et exercer un effet bénéfique d'un point de vue extra financier sur les entreprises dans lesquelles Abeille Assurances investit pour le compte de ses clients. Abeille Assurances s'engage notamment auprès des entreprises pour les inciter à accélérer leur transition et soutenir leur démarche

Nous utilisons tous les moyens à notre disposition pour accélérer la transition des entreprises en portefeuille. Dans ce cadre, le dialogue actionnarial est un levier d'action privilégié. Le dialogue actionnarial est réalisé par Ofi Invest AM pour notre compte ainsi que via CDP et la *Net Zero Asset Owner Alliance*. Des actions d'engagement ont récemment été réalisées avec des compagnies pétrolières et des énergéticiens afin d'accélérer leur transition. La politique de vote est également un vecteur privilégié pour influencer les entreprises dont nous sommes actionnaires à accélérer leur transition et à adopter de meilleurs pratiques de durabilité.

Nous renforcerons progressivement notre démarche d'engagement individuel ou collectif auprès des entreprises des secteurs les plus fortement carbonés, à mesure que celles-ci ne répondent pas aux objectifs

de l'Accord de Paris. En parallèle, nous avons établi un dialogue avec les sociétés de gestion tierces afin d'assurer que la transition climatique est une des pierres angulaires de leur stratégie d'investissement.

En 2023, nous avons décidé de mettre en place un dialogue actionnarial et un accompagnement systématique avec les 20 plus gros contributeurs à l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement d'Abeille Assurances.

► **Engagement auprès des instances de place et démarche collaborative**

Le Groupe Aéma et Abeille Assurances ont rejoint la *Net Zero Asset Owner Alliance* en 2022. La Net-Zero Asset Owner Alliance est une coalition regroupant des investisseurs institutionnels qui se sont engagés à atteindre la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050. Cette coalition est soutenue par l'UNEP FI, l'initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement. Les signataires s'engagent à se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de leur portefeuille pour fin 2025 et tous les cinq ans et à publier les taux d'atteinte.

Abeille Assurances a également renouvelé son adhésion au Carbon Disclosure Project (CDP). Carbon Disclosure Project est un organisme demandant aux entreprises de publier un reporting sur le climat à destination des investisseurs. Abeille Assurances répond au reporting sur le climat du CDP, mais utilise également les données du CDP dans ses investissements. CDP réalise également des actions d'engagement avec les entreprises afin de les inciter à divulguer leurs informations extra financières.

Enfin, Abeille Assurances poursuit son engagement auprès des instances de place sur le sujet climatique par la signature des principes pour l'investissement responsable (UNPRI), soutenus par les Nations unies. Ces principes nous engagent en tant qu'investisseurs à intégrer les enjeux ESG et notamment climat dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissements. Les signataires rapportent annuellement sur leur activité d'investissement responsable

5. Intégrer le climat à notre gouvernance et à notre stratégie

Au sein d'Aéma Groupe, la mise en œuvre opérationnelle des actions nécessaires à la prise en compte des enjeux liés au climat est coordonnée au sein du groupe de travail ISR qui réunit les représentants des équipes de gestion et des directions des différents affiliés d'Aéma groupe (Investissements, responsabilité sociétale d'entreprise et Risques) et se réunit à une fréquence hebdomadaire.

Ce Groupe de travail rend compte de ses avancées à un comité ISR Investissement Socialement Responsable) réunissant les directions de la RSE, des risques et des investissements de chacune des entités. Piloté par la direction de la RSE, ce comité est en charge de l'élaboration de la stratégie d'Aéma Groupe sur l'ensemble des sujets ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Abeille Assurances a mis en place un système de gouvernance et de reporting permettant aux comités de gestion en charge de ces questions d'intégrer les risques et les opportunités liés au climat dans la stratégie d'investissement, sous la supervision de la Direction Générale et du conseil d'administration.

Au niveau du conseil d'administration d'Abeille Assurances, le comité de l'Audit et des Risques supervise notamment la gestion des risques et des opportunités liés au climat et à la durabilité et revoit les rapports tels que le rapport article 29 qui synthétise nos engagements en termes de durabilité à un rythme annuel.

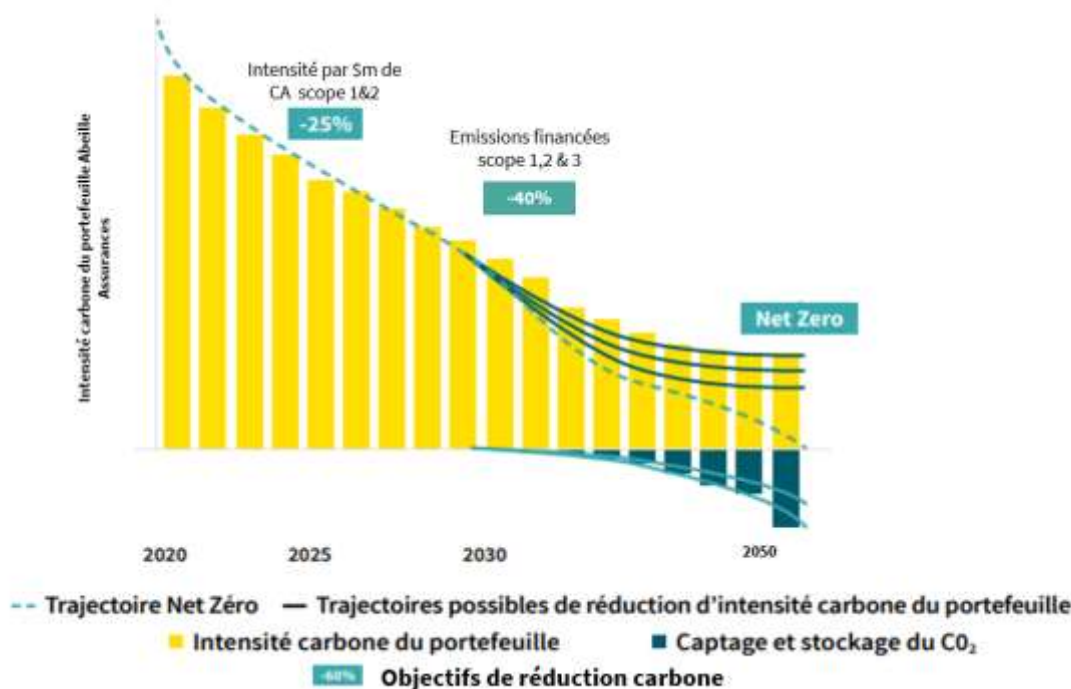
La direction des investissements d'Abeille Assurances travaille en étroite collaboration avec la société de gestion d'actifs du Groupe Aéma (Ofi Invest AM) en ce qui concerne l'intégration des critères ESG dans la gestion et notamment l'alignement des portefeuilles d'investissements à nos objectifs de décarbonation à horizon 2025 et 2030. Cette collaboration quotidienne est formalisée par la tenue d'un comité ESG-Climat trimestriel commun à la société d'assurance et à la société de gestion d'actifs qui supervise la correcte intégration des facteurs ESG-Climat.

La Direction Générale d'Abeille Assurances est également impliquée dans la définition et le suivi de la stratégie d'investissement ESG à travers le comité de stratégie ESG qui est mis en place et se tient à un rythme

trimestriel et qui reporte au comité des stratégies d'investissement et de stratégie financière. Le volume d'investissements durables est également communiqué à la Direction générale à un rythme mensuel.

De nombreuses directions (Investissements, RSE, risques, techniques) collaborent chez Abeille Assurances afin d'identifier, gérer et réduire l'impact des risques climatiques et de durabilité. La direction des investissements se focalise sur l'actif de la société d'assurance et les directions techniques gèrent les risques de passif. Ces directions collaborent afin de définir des approches ESG cohérentes à la fois sur l'actif et le passif.

Illustration de notre stratégie d'alignement net zéro



3. Evaluation et modélisation de notre empreinte carbone

3.1 – L'empreinte carbone de nos actifs liquides

Afin de piloter l'impact carbone de notre portefeuille d'actifs et d'identifier, soit les émetteurs avec le modèle d'affaires le plus intensif en carbone, soit les émetteurs contribuant le plus aux émissions de gaz à effet de serre de notre portefeuille d'investissement, nous en mesurons son intensité carbone (exprimée en tCO₂e/m\$ de CA ou en tCO₂e/m€ de PIB pour les obligations souveraines).

L'intensité carbone est mesurée sur les émissions directes (Scope 1 et 2). Pour les entreprises, elle est calculée comme suit :

Intensité carbone du portefeuille corporate

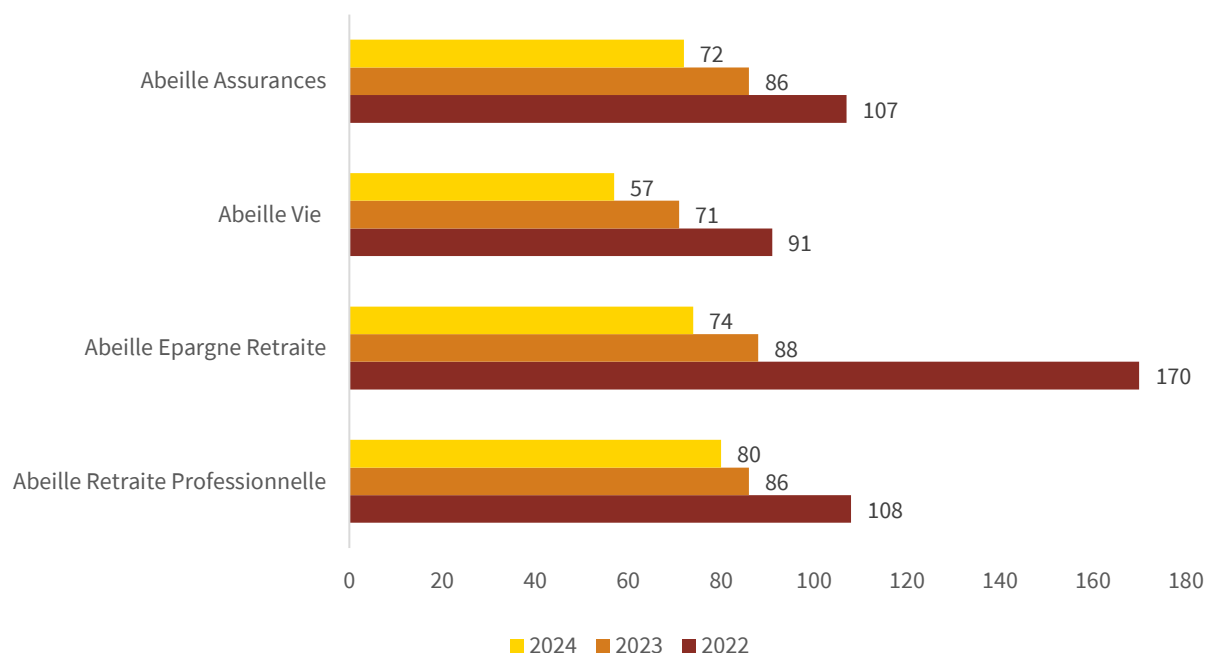
$$= \sum_{i=1}^n \frac{\text{Emissions Scope 1, 2 de l'entreprise } i}{\text{Ventes de l'entreprise } i \text{ (en m\$)}} * \frac{\text{investissement dans l'entreprise } i}{\text{valeur totale du portefeuille}}$$

En ce qui concerne les souverains, elle est calculée à l'aide de la formule suivante :

Intensité carbone du portefeuille souverain

$$= \sum_{i=1}^n \frac{\text{Emissions du pays}}{\text{Produit intérieur brut (en m€)}} * \frac{\text{valeur des titres souverains détenus}}{\text{valeur totale du portefeuille}}$$

Intensité carbone (Scope 1,2/m\$ CA) des entreprises en portefeuille (périmètre actions et obligations) depuis 2022



Périmètre : titres en direct et OPC transparisés

Source : Ofi Invest AM avec la donnée MSCI

Le taux de couverture des actifs couverts par les métriques carbone sont relativement stables depuis 2022.

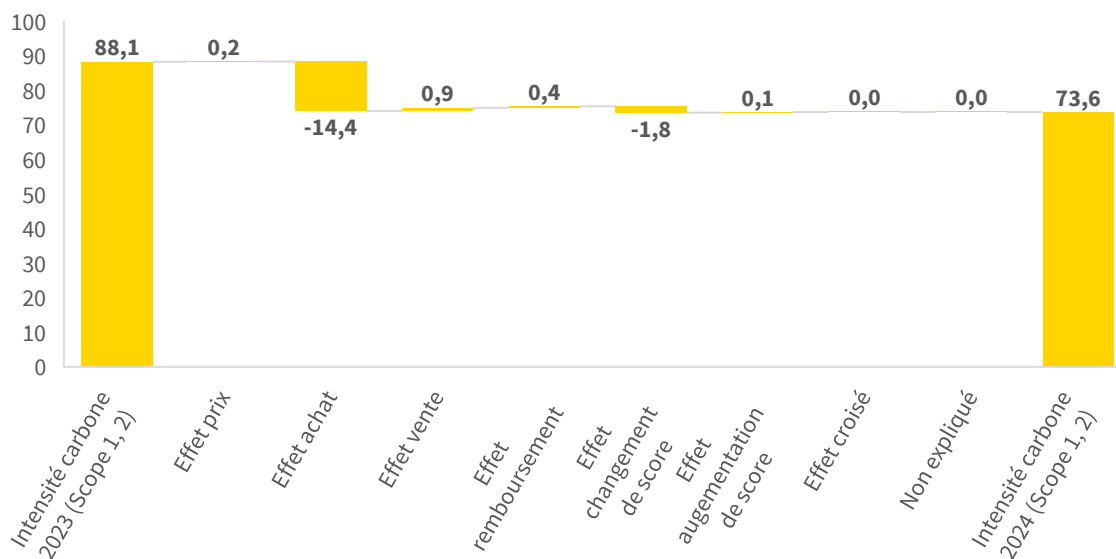
Taux de couverture de l'intensité carbone (tous actifs confondus) :

	2022	2023	2024
Abeille Assurances	52%	52%	55%
Abeille Vie	59%	56%	54%
AER	47%	50%	55%
ARP	52%	50%	52%

Entre 2023 et 2024, Abeille Assurances a réduit son intensité carbone de -16%, contribuant à l'objectif de réduction de l'intensité carbone de 25% entre 2019 et 2024, pris dans le cadre de notre adhésion à la *Net Zero Asset Owner Alliance*.

Comme l'année passée, nous avons réalisé une analyse de contribution, permettant de comprendre les leviers de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'investissement : les effets liés au marché (variation de prix), les effets liés aux mouvements du portefeuille (vente, achat, remboursement), ou les effets liés à l'amélioration intrinsèque des entreprises en portefeuille via la réduction de leurs émissions de CO₂. Pour le portefeuille d'Abeille Epargne Retraite, les résultats sont présentés ci-dessous.

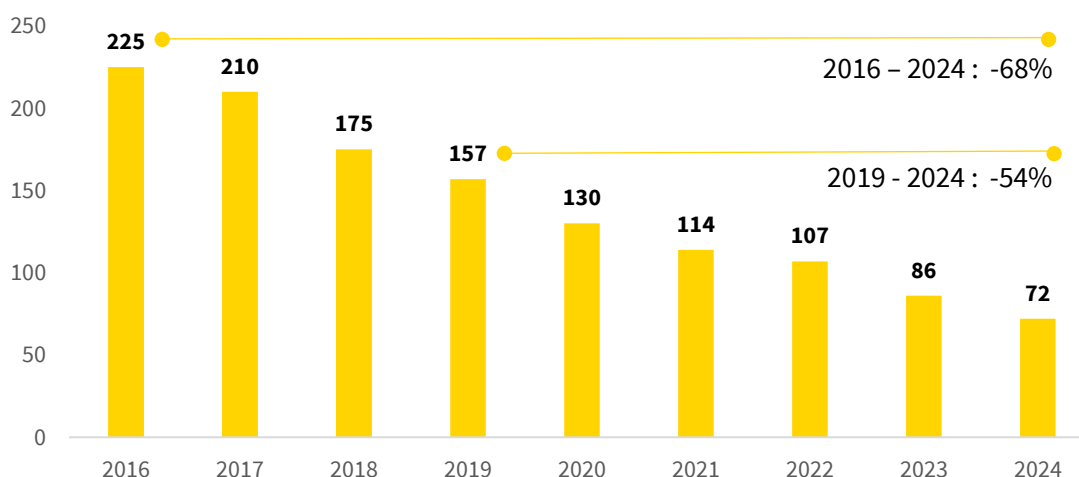
Abeille Epargne Retraite : analyse d'attribution de l'intensité carbone des entreprises du portefeuille (périmètre actions et obligations) sur l'année 2024 (tCO₂e / \$m CA Scope 1 et 2)



L'effet lié à la décarbonation des entreprises est capté par « l'effet changement de score ». Une réduction de l'effet changement de score est un signal positif : les entreprises en portefeuille se décarbonent. Les actions directes prises par Abeille Assurances pour décarboner son portefeuille sont reflétées par « l'effet vente » et « l'effet achat » (sélection de nouvelles valeurs moins émettrices de gaz à effet de serre). La nouvelle donnée disponible sur les entreprises en portefeuille est captée par l'effet « augmentation couverture score ». Enfin, « l'effet croisé » représente les interactions entre deux facteurs, qui ne peuvent pas être expliqués de manière linéaire.

Nous suivons l'intensité carbone de nos entreprises en portefeuille depuis 2016, sur le périmètre Abeille Assurances. Le graphique ci-dessous présente son évolution :

Evolution de l'intensité carbone (Scope 1, 2) des obligations d'entreprises d'Abeille Assurances depuis 2016 (tCO₂e / \$m CA)

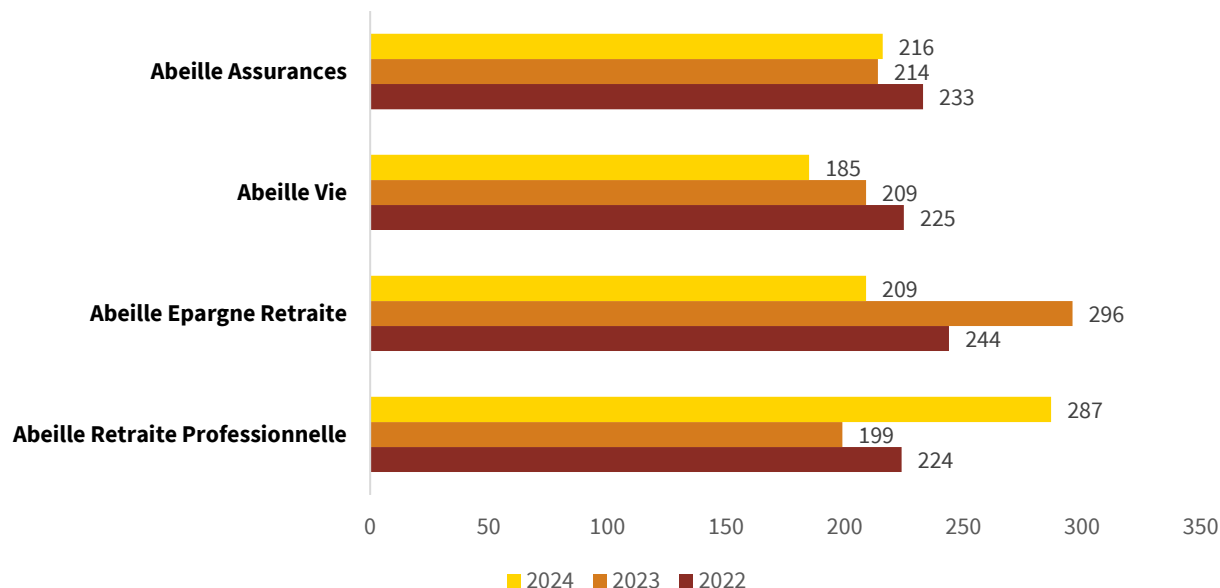


Ainsi, depuis 2019, nous avons réduit de l'intensité carbone de nos entreprises en portefeuille de 54% contre un objectif annoncé de -25% entre 2019 et 2024 (périmètre : Abeille Assurances).

Nous présentons aussi l'intensité carbone de notre portefeuille d'obligations souveraines et assimilées. L'intensité carbone de notre portefeuille souverain a baissé de 8% entre 2022 et 2023 (en tonnes de CO₂ émises).

rapportées au PIB des pays dont nous détenons des émissions souveraines dans l'actif général). En 2024, l'intensité carbone de notre portefeuille souverain est relativement stable.

Evolution de l'intensité carbone des obligations souveraines (et assimilées) en portefeuille depuis 2022



Taux de couverture pour l'analyse des obligations souveraines (et assimilées) sur l'ensemble du portefeuille d'investissement :

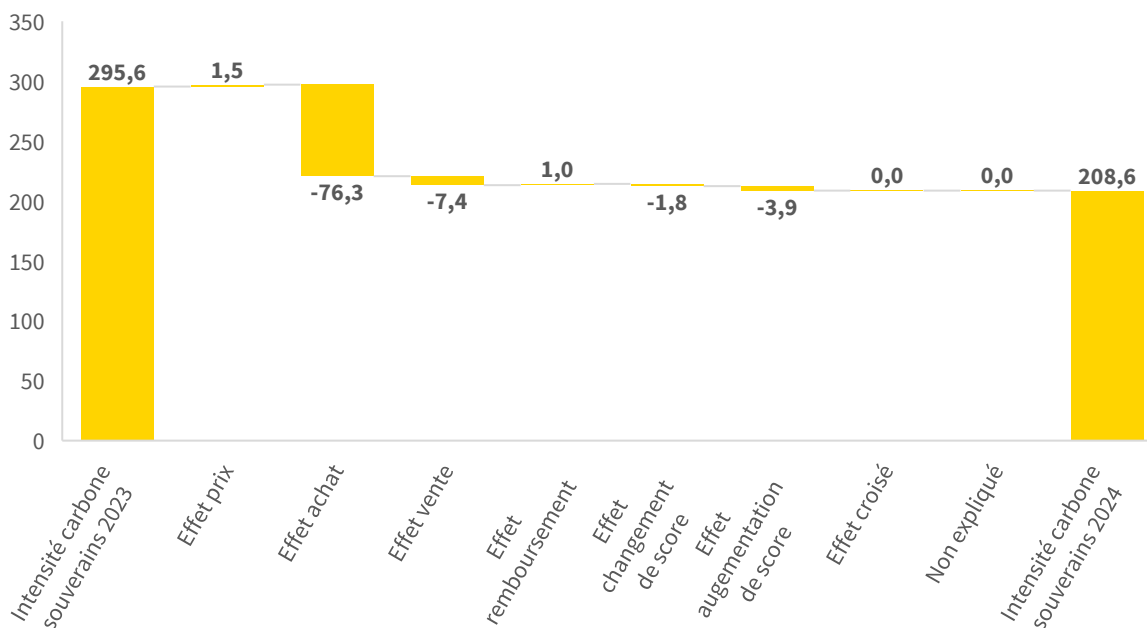
	2022	2023	2024
Abeille Assurances	40%	44%	44%
Abeille Vie	33%	39%	43%
AER	54%	55%	45%
ARP	42%	53%	58%

Dans le cadre de notre engagement Net Zero Asset Owner Alliance, nous n'avons pas à l'heure actuelle défini de cibles de réduction sur les émissions carbone des titres souverains en portefeuille. Cependant, nous pilotons trimestriellement leur intensité carbone, et avons conduit la même analyse d'attribution sur les variations entre l'année 2023 et 2024.

Plan d'amélioration 2025

En 2025, nous comptons utiliser l'analyse ASCOR pour évaluer la crédibilité des trajectoires de décarbonation des souverains.

Abeille Epargne Retraite : analyse d'attribution de l'intensité carbone des obligations souveraines et assimilées en portefeuille sur l'année 2024 (tCO2e / €m PIB)



Empreinte carbone des entreprises en portefeuille :

Cette année, nous avons introduit le suivi de l’empreinte carbone du portefeuille d’entreprises (« empreinte financée). L’empreinte carbone est une mesure des émissions financées par l’assureur : elle mesure la part des émissions attribuables aux titres financiers détenus par l’assureur. Sa formule de calcul est la suivante :

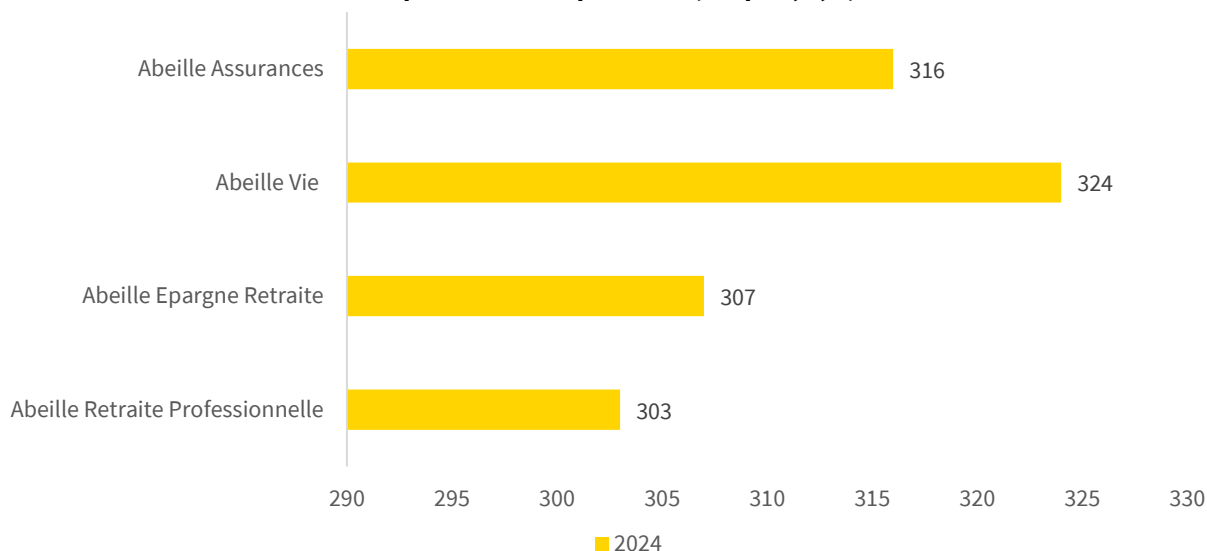
Empreinte carbone du portefeuille d'investissement

$$= \sum_{i=1}^n \frac{\text{Emissions Scope 1,2,3 de l'entreprise } i}{\text{EVIC de l'entreprise } i} * \text{valeur de l'investissement dans l'entreprise } i$$

$$\frac{\text{valeur totale du portefeuille d'investissement}}$$

Sur ce périmètre, nous considérons les émissions directes (Scope 1 et 2), et les émissions indirectes (Scope 3).

Evolution de l'empreinte carbone (Scope 1, 2, 3/m€ EVIC) des entreprises en portefeuille depuis 2022 (Scope 1, 2, 3)



Taux de couverture de l’empreinte carbone des entreprises

	2024
Abeille Assurances	80%
Abeille Vie	79%
AER	82%
ARP	74%

En 2025, l’empreinte carbone Scope 1, 2 et 3 du portefeuille d’investissement servira à piloter la trajectoire de décarbonation des actions et obligations d’entreprises détenues en direct, ainsi que dans les fonds dédiés. L’objectif fixé dans le cadre de notre engagement Net Zero Asset Owner Alliance sera de réduire de -40% l’empreinte carbone Scope 1, 2, 3, à horizon 2030, par rapport à 2019.

Suivi du plan d’amélioration 2024

Au cours de l’année 2024, nous avons renforcé les points d’amélioration introduits en 2024 :

- ▶ Le suivi de nos portefeuilles en utilisant la métrique émissions financées scope 1, 2 et 3
- ▶ Des analyses d’attribution pour expliquer l’évolution de l’intensité et de l’empreinte carbone des investissements dans les actions et obligations d’entreprises et dans les obligations souveraines.

En 2025, nous continuerons à adresser les limites méthodologiques de la mesure de l’empreinte carbone de nos portefeuilles d’investissement en travaillant sur les axes d’amélioration suivants :

- ▶ La déclinaison de l’objectif au niveau des secteurs d’activité en lien avec les scénarios de l’Agence Internationale de l’Energie et le protocole de la Net Zero Asset Owner Alliance
- ▶ La crédibilité des trajectoires Net Zéro des entreprises à travers l’amélioration de notre arbre de décision relatif aux trajectoires des entreprises
- ▶ Les hypothèses sur lesquelles reposent les différents scénarios et projections
- ▶ La comparabilité entre plusieurs exercices du fait de l’évolution des méthodologies et/ ou des périmètres d’analyse
- ▶ L’intégration progressive de données sur les classes d’actifs non cotés : dette privée,

3.2 Projection des émissions futures de nos actifs liquides

Depuis l’année dernière, nous projetons les émissions de gaz à effet de serre de notre portefeuille d’investissement par rapport à des scénarios de décarbonation de référence, grâce au soutien des équipes de recherche ISR d’Ofi Invest AM. Nous avons choisi le scénario du GIEC (Groupe d’Experts intergouvernemental sur l’évolution du climat) 1,5 P2 construit, en autres, à partir d’hypothèses sur l’évolution de la concentration des GES dans l’atmosphère.

Nous avons ainsi projeté les émissions de CO2 du portefeuille, en nous basant sur les cibles de décarbonation des émetteurs en portefeuille, en figeant la composition du portefeuille à fin 2024 (décarbonisation intrinsèque). Par exemple, pour un émetteur ayant un objectif de décarbonation de 75% des émissions de Scope 1 et 2 entre 2020 et 2030, et ayant déjà réduit de 30% ses émissions entre 2020 et 2023, nous considérons que la réduction à venir entre 2023 et 2030 est de 45%, soit environ 6% par an (réduction supposée linéaire). Pour les entreprises sans objectif de réduction des émissions, nous supposons une croissance des émissions de 1% par an. Les objectifs exprimés en intensité (tCO2/M€ CA, tCO2/unité vendue, etc.) sont convertis en émissions absolues (sur la base d’une croissance du dénominateur de 1% par an).

Les émissions 2023 sont les émissions historiques calculées sur notre portefeuille. Elle représente la base 100 des émissions dans les graphiques de projection. Les données utilisées proviennent de MSCI. Ces projections sont ensuite comparées aux scénarios de décarbonation de l’AIE (Agence Internationale de l’Energie) :

- ▶ Le scénario « Tendances actuelles » est une extrapolation des politiques actuelles et reflète un monde en statut quo, ou « *business-as-usual* ».
- ▶ Le scénario « Politiques déclarées » est basé sur les politiques actuelles et prend également en compte les implications des annonces et mesures déclarées mais non mises en œuvre (dans le domaine des politiques industrielles, des chaînes d’approvisionnement, de l’énergie propre, du climat).
- ▶ Le scénario « Politiques ambitieuses » donne aux gouvernements le bénéfice du doute et explore ce que la mise en œuvre complète et en temps voulu des objectifs nationaux en matière d’énergie et de climat, y compris les objectifs d’émissions nettes zéro, signifierait.

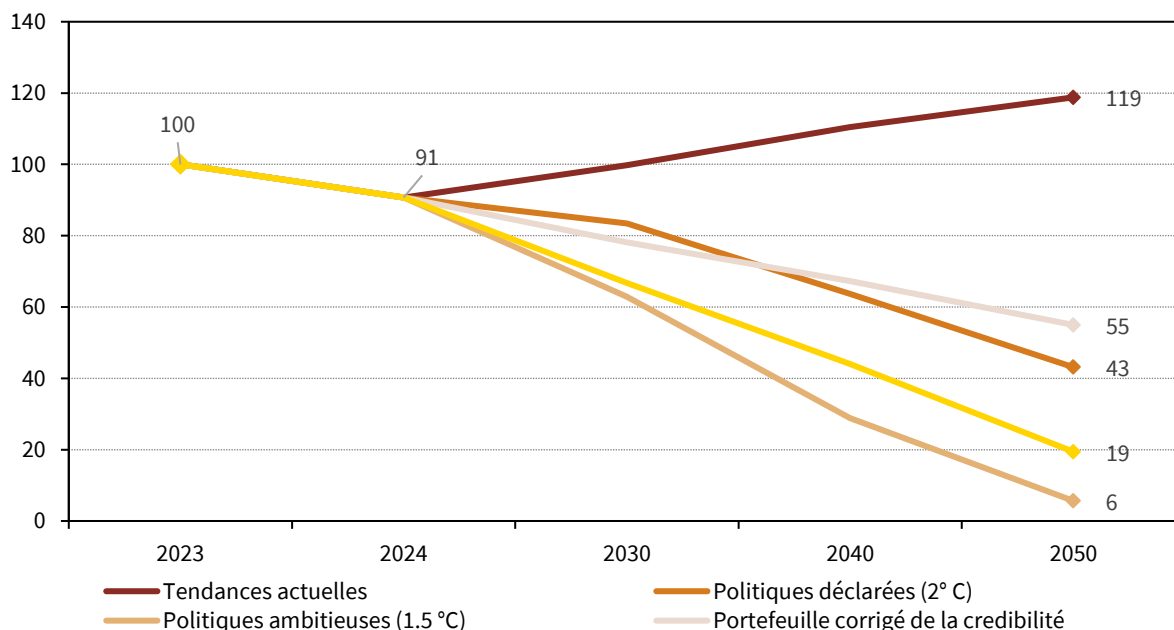
Une autre courbe de tendance est ajoutée :

- ▶ Le portefeuille corrigé d’une évaluation de crédibilité. La crédibilité est évaluée comme la probabilité de réussite des objectifs climatiques déclarés et est obtenue à travers une combinaison de 2 facteurs. Le premier facteur est qualitatif et analyse la faisabilité (à un niveau sectoriel), c’est-à-dire la capacité du secteur à transitionner, notamment via les technologies disponibles. Le second facteur est plus quantitatif (à un niveau émetteur) et il intègre trois indicateurs équipondérés :
 - Le suivi des objectifs : tendance historique des émissions sur un horizon temporel de court et moyen terme,
 - L'exposition et l'incitation : évaluation des actifs échoués et de la gouvernance interne,
 - Les perspectives : moyens alloués en faveur des activités bas carbone (investissements et innovation).

Les graphiques ci-dessous présentent des résultats pour une prise en compte des émissions Scope 1 et 2, et une prise en compte des émissions Scope 1, 2 et 3.

Projection de l'alignement aux 3 scénarios du GIEC

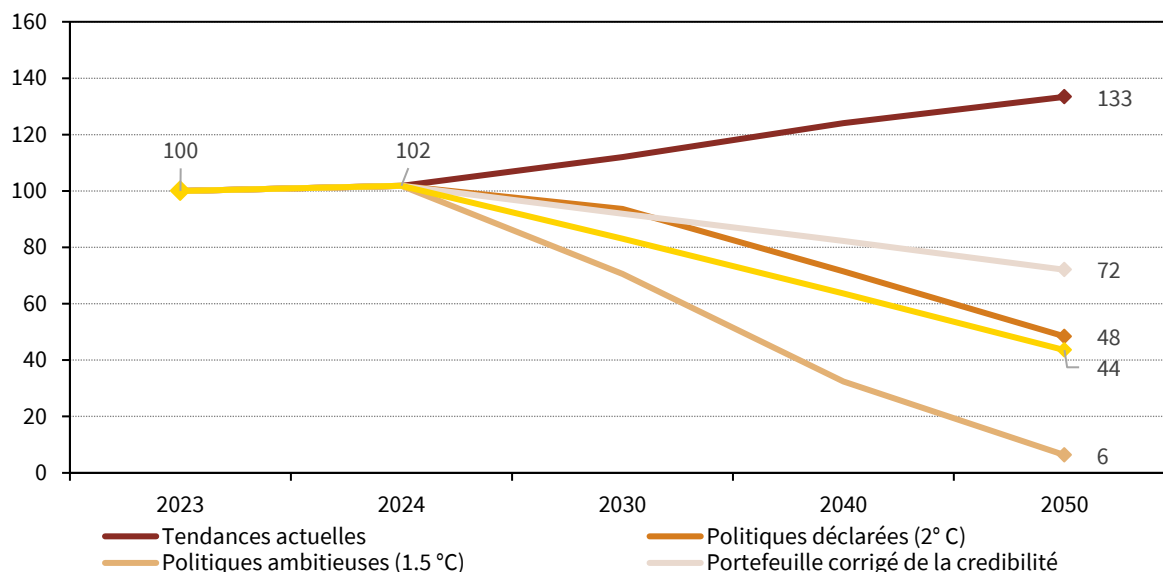
En tonne équivalent de CO₂ - Scope 1 - 2



Source : Ofi invest AM - au 31/12/2024 - Périmètre : Abeille Epargne Retarite (hors UC)

Projection de l'alignement aux 3 scénarios du GIEC

En tonne équivalent de CO₂ - Scope 1 - 2 - 3



Source : Ofi invest AM - au 31/12/2024 - Périmètre : Abeille Epargne Retraite (hors UC)

Entre 2023 et 2024, nous avons décarboné notre portefeuille d'investissement sur les Scope 1 et 2, en lien avec nos objectifs. Sur le Scope 3 cependant, ces émissions ont augmenté. En 2025, nous introduisons une cible de décarbonation sur les actions et obligations d'entreprises détenues en direct incluant le Scope 3, conformément à nos engagements au sein de la Net Zero Asset Owner Alliance.

Notre portefeuille se situe sur une trajectoire mieux-disante que l'économie mondiale en termes de réduction des émissions de CO₂ à horizon 2050. En revanche, en intégrant l'indice de crédibilité au niveau sectoriel et entreprise, les résultats sont moins encourageants : les émissions de notre portefeuille se situent au-delà des politiques déclarées et ambitieuses. Nous devons poursuivre nos efforts d'engagement pour nous aligner sur les scénarios de décarbonation conformes aux Accords de Paris (politiques ambitieuses).



Compte tenu du décalage de plus en plus important constaté entre la décarbonation de l'économie réelle et la décarbonation attendue par les instances scientifiques telles que le GIEC, il est désormais nécessaire de tout mettre en place pour éviter le syndrome de la « décarbonation papier », c'est-à-dire une décarbonation des investissements sans impact manifeste sur la décarbonation de l'économie réelle. Pour ce faire, au-delà de notre engagement continu en faveur des investissements durables, nous focalisons désormais également nos efforts sur le financement des entreprises appartenant à des secteurs carbonés, désirant prendre le virage de la transition et nécessitant des investissements en CAPEX importants.

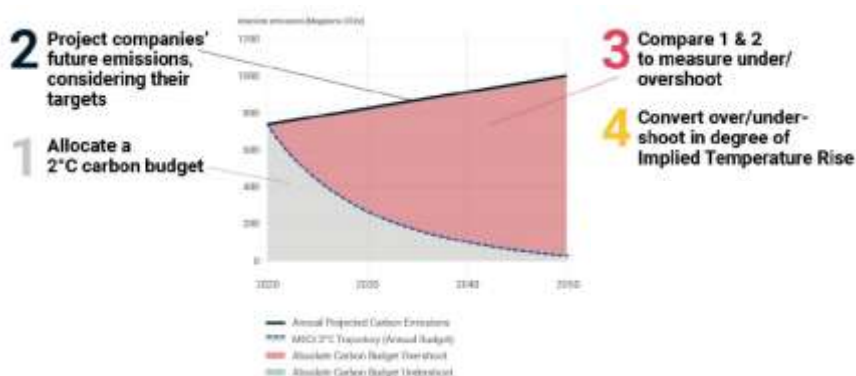


Jean-François COPPENOLLE, Directeur du Pôle ISR

3.3. L'analyse du potentiel de réchauffement du portefeuille (obligataire et action) grâce à l'indicateur ITR de MSCI

Nous utilisons l'indicateur ITR (pour *Implied Temperature Rise*) développé pour MSCI afin de mesurer la température du portefeuille d'investissement de manière prospective.

L'ITR par MSCI est une métrique implicite qui traduit la façon dont les entreprises/les portefeuilles s'alignent vis-à-vis d'un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C à horizon 2100. Elle se base sur une approche cumulative au travers des 3 scopes d'émissions GES, qui considère une neutralité carbone atteinte en 2070. L'ITR capture sur toute cette période à la fois le budget carbone en ligne avec le scénario de limitation à 2°C et les émissions de CO2 en projection des émetteurs (avec la prise en compte de leurs objectifs de réductions communiqués/estimés). Cela permet de définir un ratio d'*Overshoot*/d'*Undershoot* nécessaire à la modélisation du réchauffement (ou refroidissement) additionnel greffé aux 2°C de base du scénario. L'agrégation de la métrique au niveau portefeuille se base sur une approche par la détention en valeur d'entreprise (EVIC, ou *Enterprise Value Including Cash*).



Légende

- 1 : Budgets carbone alignés avec une trajectoire 2°C
- 2 : Emissions futures jusqu'en 2070 selon le secteur
- 3 : Budgets Over/Undershoot en absolu, converti en relatif
- 4 : Conversion des ratios relatifs en degrés :

$$ITR = 2^{\circ} + \text{Relative CB Overshoot} * 2^{\circ}\text{Global Budget} * TCRE$$

Cette méthode revêt plusieurs avantages :

- ▶ C'est une métrique en projection permettant d'analyser le comportement d'un émetteur ou d'un portefeuille vis-à-vis d'un scénario de limitation du réchauffement climatique et de répondre à une problématique d'alignement.
- ▶ La mesure de température permet d'identifier les émetteurs/portefeuilles sur lesquels des risques climatiques existent.
- ▶ Le double comptage est lissé : La recherche ESG de MSCI n'a pas trouvé de solution pour le supprimer totalement, mais la modélisation de l'ITR tend à minimiser son impact en considérant le dépassement de GES en relatif (% du budget carbone global) car cela veut dire que nous retrouvons cet effet au numérateur et au dénominateur.
- ▶ La température est une métrique relativement parlante pour des besoins de sensibilisation et communication.

Cette méthodologie contient cependant plusieurs inconvénients :

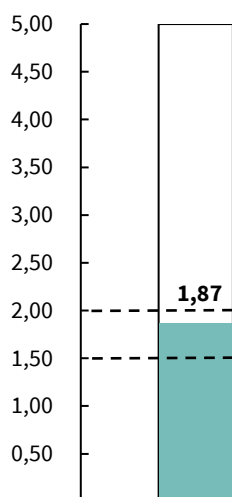
- ▶ Elle nécessite d'avoir un suivi qualitatif dans le temps des objectifs de réduction sur lesquels la métrique repose sensiblement.
- ▶ Elle est en attente d'un cadrage réglementaire qui vient standardiser les inputs requis par le modèle afin de s'assurer que la température soit adéquate.

- Un « flou » persiste sur l'objectif d'alignement avec les Accords de Paris qui stipulent un scénario bien en dessous de 2°C et qui devrait tendre vers les 1.5°C avec un Net Zero à horizon 2050.

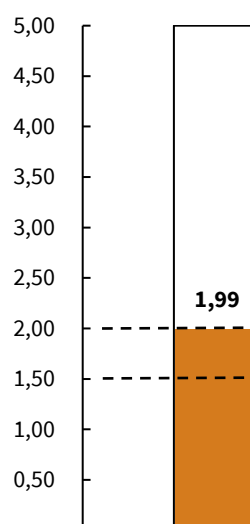
A fin 2023, la température du portefeuille était de 1,87 °C. A fin 2024, la température du portefeuille est en légère hausse, à 1,99 °C (+ 0,12 °C). Cela est dû à la mise à jour des données de température par MSCI pour les entreprises.

Température du portefeuille Abeille Epargne Retraite au 31/12/2023 et 31/12/2024 (Source : Ofi Invest AM)

Température du portefeuille au 31/12/23



Température du portefeuille au 31/12/24



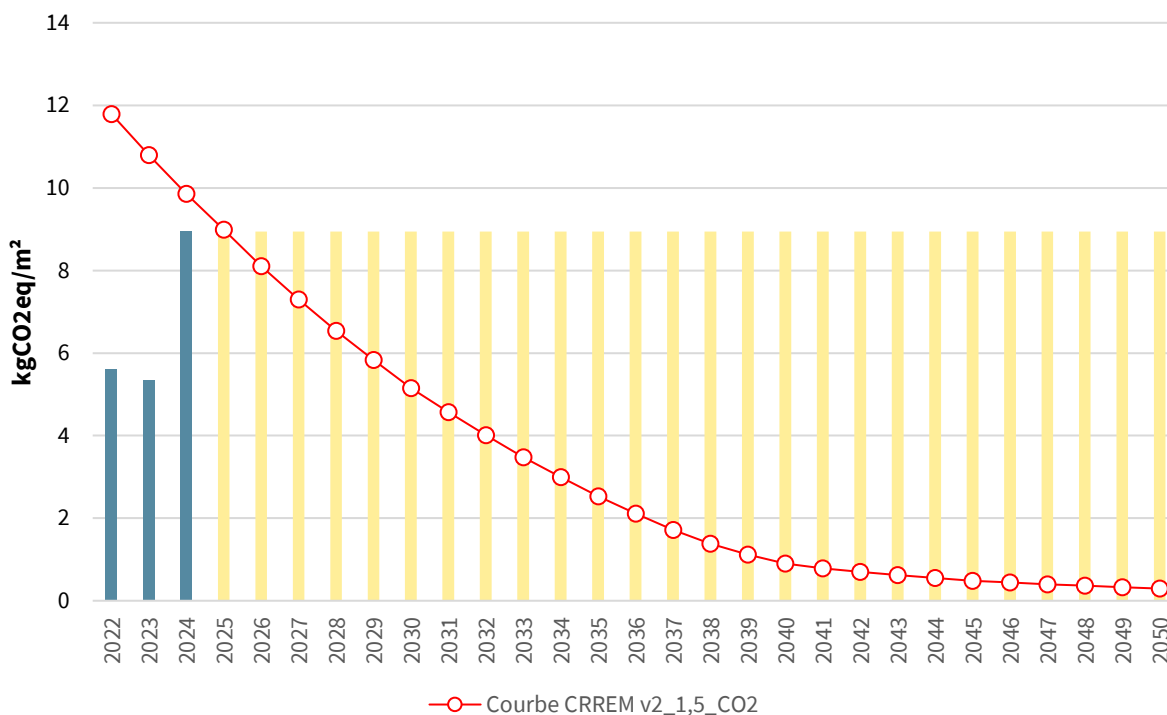
3.4 - La performance climatique de notre portefeuille immobilier

Notre suivi de la performance climatique s'étend également à celle de notre portefeuille immobilier. Pour ce faire, nous comparons l'intensité carbone (exprimée en kgCO₂e/m²/an) des mandats immobiliers Abeille Assurances par rapport à une trajectoire de décarbonation 1,5°C du portefeuille immobilier élaborée par le CRREM¹³. L'intensité carbone est projetée jusqu'en 2050 pour le portefeuille et le scénario 1,5°C. En 2024, sur le périmètre considéré (périmètre *Net Zero Alliance Owner*) des actifs sous mandat de gestion, l'intensité carbone du patrimoine a augmenté par rapport à l'année précédente 2023. Elle a au contraire diminué sur le périmètre des actifs en UC.

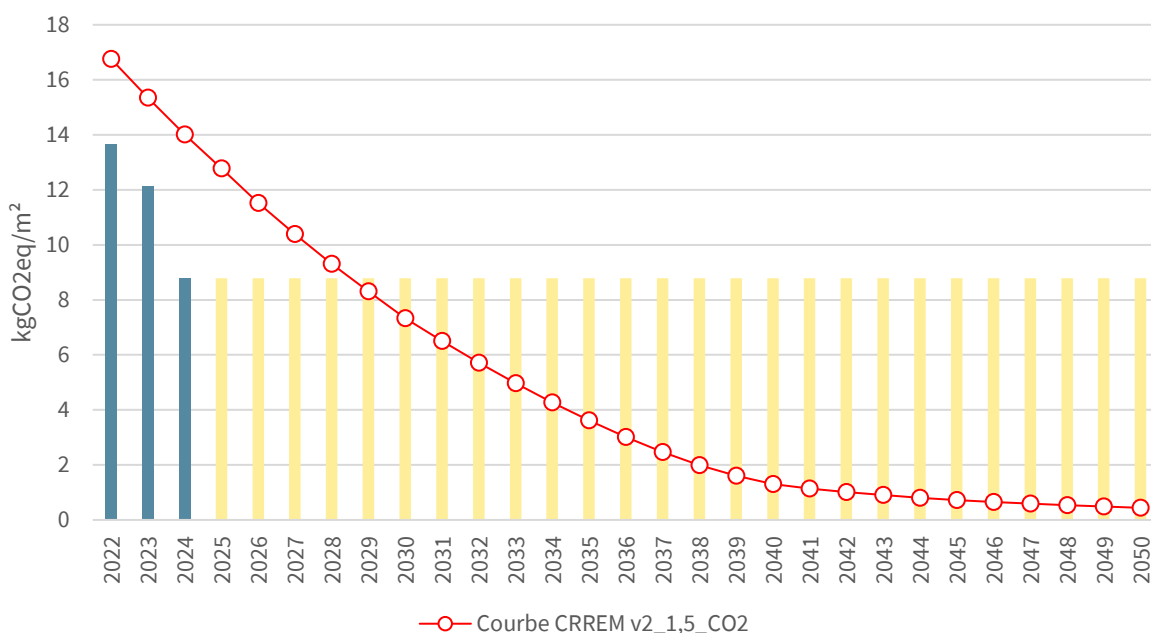
La performance environnementale des actifs sous mandats immobiliers d'Abeille Assurances, ainsi que les actifs en UC, permet de respecter l'objectif intermédiaire de 1,5°C de la trajectoire CRREM à horizon 2025, et permet d'obtenir un « échouage » en 2026 pour le périmètre sous mandat et 2029 pour le périmètre UC. L'objectif à horizon 2030 pris par le groupe par son engagement dans la *Net Zero Alliance Owner*, est réalisable via des investissements de CAPEX sur certains actifs. Le travail initié en 2024 est toujours en cours en 2025 afin d'intégrer directement l'impact des CAPEX dans la courbe de projection de l'intensité carbone du patrimoine. A noter, un actif dit « échoué » est un actif ne respectant pas l'objectif pour une année donnée, selon la trajectoire CRREM.

¹³ Le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) est un projet de recherche et d'innovation, qui définit des objectifs et des trajectoires de décarbonation pour le secteur de l'immobilier, afin de réduire les risques de transition.

Trajectoire de réduction de l'intensité carbone du portefeuille immobilier Abeille Epargne Retraite sous mandat de gestion OFI Invest RE par rapport à un scénario 1,5°C du secteur immobilier



Trajectoire de réduction de l'intensité carbone du portefeuille immobilier Abeille Assurances en UC par rapport à un scénario 1,5°C du secteur immobilier



Périmètre : Portefeuille immobilier

Le périmètre comprend les actifs immobiliers, hors bâtiments résidentiels, hors parking, hors forêts, et hors étrangers à la France, conformément au périmètre actuel de reporting de la Net Zero Alliance Owner. Les immeubles en cours de développement ne sont également pas inclus dans le périmètre d'analyses. Les actifs sous gestion hors OFI Invest Real Estate sont également exclus.

Les actifs immobiliers pris en compte ici sont ceux présents dans le patrimoine au 31/12/2024

Source : Deepki

Les données de performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier sous mandat de gestion OFI Invest RE, et sur le même périmètre d'analyse qu'explicité précédemment, (-14% de consommation exprimée en kWh/m².an en 2024 par rapport à 2019) témoignent des travaux de rénovation énergétique réalisés sur le patrimoine immobilier ainsi que de l'acquisition d'immeubles moins énergivores.

Données de performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier sous mandat de gestion OFI Invest RE d'Abeille Epargne Retraite

Performance énergétique (kWhEF/m ² .an)						Performance environnementale (kgCO2e/m ² .an)					
2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
78	71	76	67	61	67	7	6	7	6	5	9

Périmètre : Portefeuille immobilier explicité précédemment pour la trajectoire CRREM et en lien avec le périmètre de la Net Zéro Alliance Owner (Abeille Epargne Retraite)

Source : Deepki

Les données de performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier d'Abeille Assurances en UC, et sur le même périmètre d'analyse qu'explicité précédemment, (-52% de consommation exprimée en kWh/m².an en 2024 par rapport à 2019) témoignent des travaux de rénovation énergétique réalisés sur le patrimoine immobilier ainsi que de l'acquisition d'immeubles moins énergivores.

Données de performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier Abeille Assurances en UC

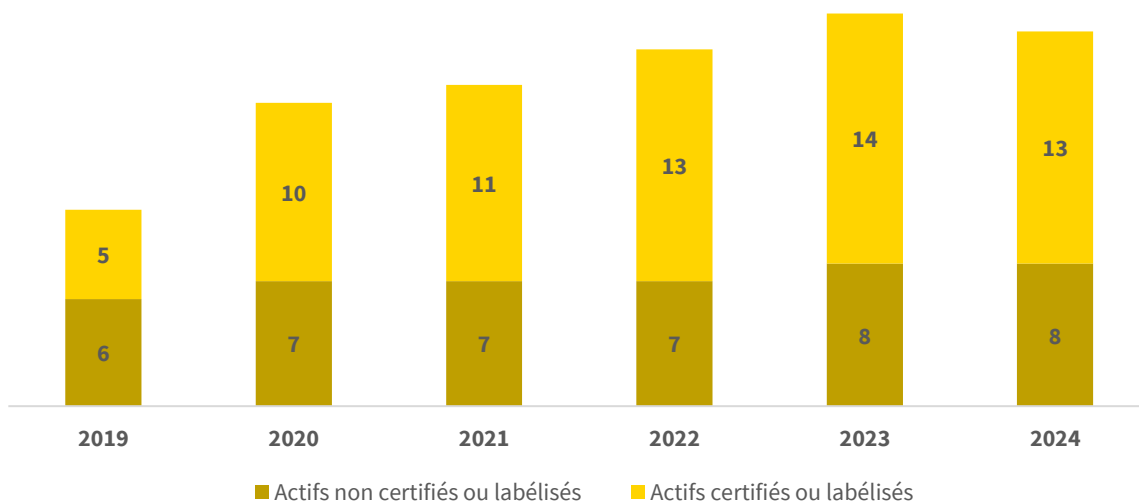
Performance énergétique (kWhEF/m ² .an)						Performance environnementale (kgCO2e/m ² .an)					
2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
194	174	179	169	154	93	15	13	15	14	12	9

Périmètre : Portefeuille immobilier explicité précédemment pour la trajectoire CRREM et en lien avec le périmètre de la Net Zéro Alliance Owner

Source : Deepki

La part des actifs immobiliers du patrimoine sous mandat de gestion OFI Invest RE bénéficiant d'une certification environnementale (BREEAM, HQE, LEED) sur le périmètre Abeille Epargne Retraite est passée de 45% en nombre en 2019 à 62% en nombre en 2024, notamment du fait d'acquisitions bénéficiant de niveau de labels élevés ou de la restructuration d'immeubles en vue d'obtenir un niveau de labellisation plus exigeant.

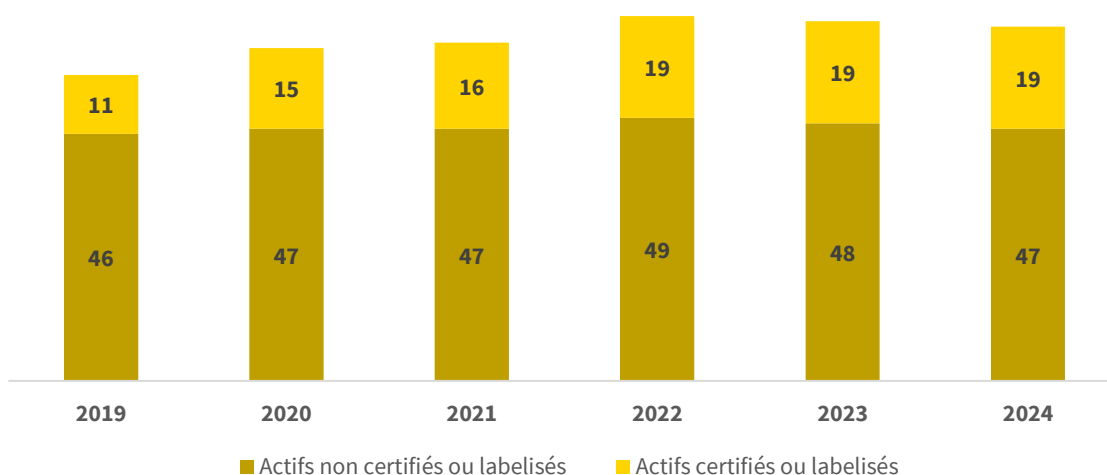
Certifications et labels du portefeuille d'actifs immobilier AER



Périmètre : Portefeuille sous mandat de gestion OFI Invest RE, périmètre Abeille Epargne Retraite, au 31/12/2024
Source : Ofi Invest Real Estate

La part des actifs immobiliers du patrimoine Abeille Assurances en UC bénéficiant d'une certification environnementale (BREEAM, HQE, LEED) est passée de 19% en nombre en 2019 à 29% en nombre en 2024, notamment du fait d'acquisitions bénéficiant de niveau de labels élevés ou de la restructuration d'immeubles en vue d'obtenir un niveau de labellisation plus exigeant.

Certifications et labels du portefeuille d'actifs immobiliers d'Abeille Assurances en UC



Périmètre : Portefeuille Abeille Assurances en UC au 31/12/2024
Source : Ofi Invest Real Estate

Plan d'amélioration 2025

Afin d'améliorer le suivi de notre performance climatique de notre portefeuille immobilier, plusieurs chantiers sont en cours de déploiement :

- ▶ **Premier chantier : Intégrer à l'outil DEEPI de trajectoire CRREM l'ensemble des CAPEX de décarbonation afin d'obtenir la projection ajustée de l'intensité carbone**
L'outil DEEPI de trajectoire énergétique et carbone et son module de « plan d'investissement » a été déployé sur tout le patrimoine. L'objectif est d'intégrer dans l'outil l'ensemble des CAPEX, déjà prévus dans les budgets ou à prévoir, afin de repousser au maximum la date d'« échouage » du patrimoine selon la trajectoire CRREM en lien avec les engagements de la NZAO.
- ▶ **Second chantier : Continuer à fiabiliser la donnée énergétique et carbone utilisée**
Le travail d'amélioration de la fiabilité de la donnée énergétique utilisée par Deepki doit continuer sur l'année 2025 comme cela a été réalisé en 2023 et 2024. L'amélioration du taux de données réelles (issues des fournisseurs d'énergie et non pas d'estimations) est un travail continu au cours de l'année. Pour se faire, nous proposons notamment aux locataires de nos actifs à activité tertiaire de renseigner pour eux la déclaration de leur consommation annuelle sur la plateforme gouvernementale (OPERAT), permettant ainsi d'augmenter le taux de collecte de données réelles.
- ▶ **Troisième chantier : Mettre en place des solutions de pilotage énergétique**
Maintenant que nous avons un taux élevé de données réelles, et que nous disposons des outils nécessaires au suivi des trajectoires patrimoniales, un travail en profondeur de pilotage énergétique actif par actif doit être réalisé en 2025. Des solutions d'Energy Management sont en cours de déploiement sur les actifs énergivores, permettant un suivi en temps réel des consommations et la mise en place d'alertes, voir même de contrôle à distance des équipements techniques afin de réagir au plus vite en cas de dérive de consommations. Ce travail est réalisé en lien avec les obligations réglementaires du décret BACS. Une collaboration étroite sur ces sujets est mise en place depuis 2024 et doit se poursuivre avec les Property Managers Délégués lorsqu'il y en a, notamment pour les actifs à l'étranger.

Focus sur un actif immobilier : TOUDIC

TOUDIC est un bâtiment du portefeuille d'Abeille Assurances entièrement réhabilité et livré en décembre 2024. Situé à deux pas du canal Saint-Martin et de la place de la République à Paris, l'immeuble TOUDIC, ancien entrepôt des douanes à l'architecture Art Déco, propose à la location 6 964 m² de bureaux prime et divisibles, actuellement loué pour du Co-Working, répartis sur 9 étages avec des plateaux lumineux et confortables, adaptés aux nouveaux usages. Les étages supérieurs disposent de 300 m² de terrasses et d'un espace loft en double hauteur avec des vues exceptionnelles à 360° sur Paris ! S'inscrivant dans une démarche durable, TOUDIC vise la certification BREEAM niveau Very Good, le label BBC Rénovation niveau Standard, le label WIREDScore niveau standard, la certification Active Score et dispose d'installations dédiées aux mobilités douces.



4. Des politiques sectorielles pour soutenir notre ambition d’alignement avec l’objectif de l’Accord de Paris

4.1 Notre stratégie d’investissement durabilité

Afin de nous inscrire dans une démarche d’amélioration ainsi que pour atteindre nos objectifs climatiques, nous adoptons une triple stratégie :

- ▶ Financer la transition énergétique, à travers les infrastructures d’énergies renouvelables et des entreprises développant des solutions climat ;
- ▶ Dialoguer avec les émetteurs en portefeuille, en vue de soutenir leurs démarches de transition, car nous sommes convaincus de l’impact de notre démarche d’engagement, en tant qu’investisseur et actionnaire ;
- ▶ Cesser nos investissements dans les entreprises :
 - Les plus exposées aux énergies fossiles non-conventionnelles et au charbon,
 - Dont la stratégie d’expansion est incompatible avec une trajectoire de neutralité carbone scientifiquement reconnue.

L’ensemble des politiques détaillées ci-après s’appliquent aux nouveaux investissements. Les obligations concernées étant en portefeuille avant la publication des politiques d’exclusion seront détenues jusqu’à maturité si elles interviennent avant 2030 pour le charbon et les hydrocarbures non conventionnels. Néanmoins, l’exposition actuelle d’Abeille Assurances et ses entités d’assurance au secteur pétro-gazier est minime. Pour les actifs détenus en direct (y compris fonds dédiés), cette exposition est inférieure à 0,5%. Si l’on se limite aux seuls investissements en actions, nous n’avons pas d’investissements en titres directs ou dans des OPC dédiés dans les sociétés figurant dans les listes d’exclusion charbon et hydrocarbures.

Pour autant, nous formalisons nos exclusions via des politiques dédiées, qui sont régulièrement étendues ou révisées. Cette stratégie s’applique aux activités d’investissement d’Abeille Assurances et de ses entités d’assurance.¹⁴

Stratégie d’investissement charbon

Notre stratégie d’investissement charbon a été revue le 30 juin 2023 et se veut plus exigeante. Abeille Assurances applique désormais des seuils d’exclusion plus restrictifs que ceux fixés en 2019 par la Global Coal Exit List ¹⁵(GCEL) établie par l’ONG Urgewald.

Les entités excluent ainsi tout nouvel investissement dans les entreprises suivantes :

- ▶ **Développeurs charbon** : Entreprises développant de nouveaux projets d’extraction de charbon thermique, de génération d’énergie impliquant l’utilisation du charbon thermique ou de développeurs d’infrastructures de charbon quelle que soit leur taille.
- ▶ **Seuil absolu** : entreprises dont la capacité de production d’électricité à partir du charbon dépasse 2 GW et entreprises actives dans les mines de charbon à partir du 1^{er} euro de chiffre d’affaires.
- ▶ **Seuil relatif** : entreprises dont 10% des revenus proviennent de production/exploitation de mines de charbon, ou de production d’électricité à partir du charbon pour les énergéticiens, à défaut le pourcentage des capacités installées.

▶ Périmètre d’application

Cette stratégie d’investissement s’applique dans le mandat géré par Abeille AM à tous les titres obligataires et actions détenus en direct par les entités ainsi qu’à tous les OPC gérés par Abeille AM pour le compte d’Abeille Assurances.

¹⁴ Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé (ci-après dénommées « les entités »).

¹⁵ <https://coalexit.org>

► **Un accompagnement des énergéticiens par l'engagement**

Abeille Assurances ne financera ni n'investira dans le charbon thermique à partir de 2030 au plus tard (toutes classes d'actifs et toute zone géographique confondues) en lien avec les trajectoires d'alignement à l'accord de Paris. Cette politique d'investissement s'accompagne d'une politique d'engagement actif qui consiste pour Abeille Assurances à inciter les entreprises qui développent de nouveaux projets à y renoncer, et celles qui disposent d'actifs charbon à adopter et mettre en œuvre un plan de fermeture progressif de leurs infrastructures liées au charbon thermique.

À défaut d'un engagement manifeste de l'entreprise, validé par l'initiative « Science Based Targets » comme répondant à l'objectif d'alignement sur une trajectoire « well below 2°C » ainsi que la publication d'un plan de sortie crédible du charbon effectif au plus tard à 2030, l'entreprise est exclue des portefeuilles d'investissement des entités. Pour les énergéticiens, nous demandons une fermeture de sites dans les plans de sortie. Lorsque l'entreprise propose d'autres stratégies comme la cession ou la reconversion vers d'autres énergies fossiles, un engagement sera réalisé avec l'énergéticien.

Stratégie d'investissement hydrocarbures

Nous n'investissons plus dans les entreprises :

- Dont la production d'hydrocarbures non-conventionnels représente plus de 25% de la production totale d'énergie fossile¹⁶ ;
- Dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié aux hydrocarbures non-conventionnels¹⁷ ;
- Ayant rendu publique une décision d'investissement sur de nouveaux projets d'exploitation pétrolière ou gazière en zone Arctique, après le 1er juillet 2022¹⁸.

A compter du 1er janvier 2030, les entités s'engagent à exclure tout nouvel investissement sur les entreprises impliquées dans les activités d'exploration et/ou de production d'hydrocarbures non-conventionnels. Toutefois, afin d'encourager les efforts d'atténuation mis en œuvre par ces émetteurs, les entités se réservent le droit d'investir :

- Sur d'éventuels Green Bonds émis par des entreprises exclues de leurs univers d'investissement, sous réserve que ceux-ci aient fait l'objet d'une Second Party Opinion attestant de leur caractère durable ainsi que d'un avis positif de notre société de gestion (Ofi Invest AM);
- Sur d'éventuelles émissions de dettes de filiales ou joint-ventures de ces émetteurs, pourvu qu'elles soient entièrement dédiées à la production d'énergies renouvelables.

Afin de se conformer aux recommandations de l'AIE, les entités mettent en place une stratégie d'exclusion graduelle des émetteurs développant de nouveaux projets d'exploration ou d'exploitation de champs pétro gaziers. Depuis juillet 2022, les émetteurs du secteur pétro-gaziers sont classés selon la part de leurs dépenses d'investissement en capital (CAPEX) considérée comme en dépassement par rapport au scénario Net Zero de l'AIE¹⁹ selon le classement établi en 2022 par Climate Actions 100+.

- Les émetteurs appartenant aux deux premiers terciles de ce classement seront exclus de notre univers d'investissement dès le 1er juillet 2022 ;
- Les émetteurs appartenant au dernier tercile de ce classement feront l'objet d'une démarche d'engagement. A l'issue de cet engagement, et au plus tard en 2025, les émetteurs n'ayant pas démontré la tangibilité de leur démarche de transition énergétique seront exclus de notre univers d'investissement.

¹⁶ Ces exclusions seront définies à partir des données de la liste GCEL publiée par l'ONG Urgewald et mises à jour annuellement

¹⁷ Ces filtres d'exclusions seront définis à partir des données fournies par l'agence de notation extra-financière MSCI.

¹⁸ L'exclusion prendra effet à partir de la publication, par un émetteur, d'une décision finale d'investissement (« Final Investment decision ») concernant un projet de nouveau champ d'exploitation pétro-gazier ou d'extension d'un champ existant dans la zone Arctique

¹⁹ Ce classement sera effectué sur la base du benchmark publié par l'initiative Climate Action 100+.

Le processus d'engagement et les critères d'évaluation de la démarche de transition énergétique des émetteurs sont détaillés dans la partie relative à la stratégie d'engagement auprès des émetteurs. Les entreprises du secteur pétro-gazier mentionnées dans la Global Oil and Gas Exit List de l'ONG Urgewald comme ayant de nouveaux projets d'exploration ou d'exploitation pétro-gazière mais pour lesquels l'information concernant les montants de CAPEX en dépassement par rapport au scénario de l'AIE ne sont pas disponibles, seront exclus de notre univers d'investissement.

Périmètre d'application :

Cette stratégie s'applique aux actifs détenus en direct (y compris fonds dédiés) . S'agissant des fonds gérés par des sociétés de gestion externes dans lesquels les entités sont investies, les entités requièrent de celles-ci qu'elles définissent une politique d'investissement sur le secteur pétro-gazier, incluant a minima :

- ▶ Une définition des énergies fossiles considérées comme non-conventionnelles ;
- ▶ L'application de seuils d'exclusion aux émetteurs les plus impliqués dans la production et/ou l'exploitation de ces hydrocarbures s'appuyant sur des indicateurs clairement définis ;
- ▶ Des mesures d'engagement et/ou d'exclusion appliquées aux émetteurs impliqués dans le déploiement de nouveaux projets de production d'hydrocarbures ;
- ▶ La liste des fonds couverts par les mesures d'exclusion et/ou d'engagement mises en œuvre. Abeille Asset Management, société de gestion opérant pour le compte des entités, s'engage à intégrer à ses critères de sélection des fonds, les éléments publiés par les sociétés de gestion externes sur ce sujet. A compter de 2025, Abeille Asset Management prendra la décision de continuer, ou non, la relation avec ces sociétés de gestion externes, en fonction du niveau d'exhaustivité des politiques publiées par celles-ci.

Pour les unités de compte, ce sont les politiques d'exclusion des sociétés de gestion des supports qui s'appliquent. L'essentiels de ces sociétés ont des politiques d'exclusion sur le charbon.

Plan d'amélioration 2025

En 2025, nous comptons élargir notre politique sur les hydrocarbures pour inclure les entreprises actives dans le secteur du midstream, soit le transport d'hydrocarbures.

H. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

1. - Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans notre stratégie

1.1 - Notre alignement aux objectifs de la COP 15

A l'instar du changement climatique, la dégradation de la biodiversité engendre des risques manifestes et croissants pour la société et l'économie. La perte de biodiversité et de capital naturel peut à ce titre se transformer en risque financier. Abeille Assurances a un rôle moteur à jouer pour préserver et restaurer la biodiversité. Fort de ces constats, Abeille Assurances est conscient qu'il est impératif d'intégrer la préservation de la biodiversité à sa stratégie.

Stratégie d'alignement

S'agissant de notre stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de lutte contre l'érosion de la biodiversité, Abeille Assurances a pour ambition de poursuivre une trajectoire qui s'insère dans les objectifs

du texte utilisé comme base de négociation pour la COP15²⁰ sur la diversité biologique, et notamment les objectifs de la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 à savoir :

- ▶ La conservation de la biodiversité ;
- ▶ L'utilisation durable de ses composants ;
- ▶ Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances qui y sont associées.

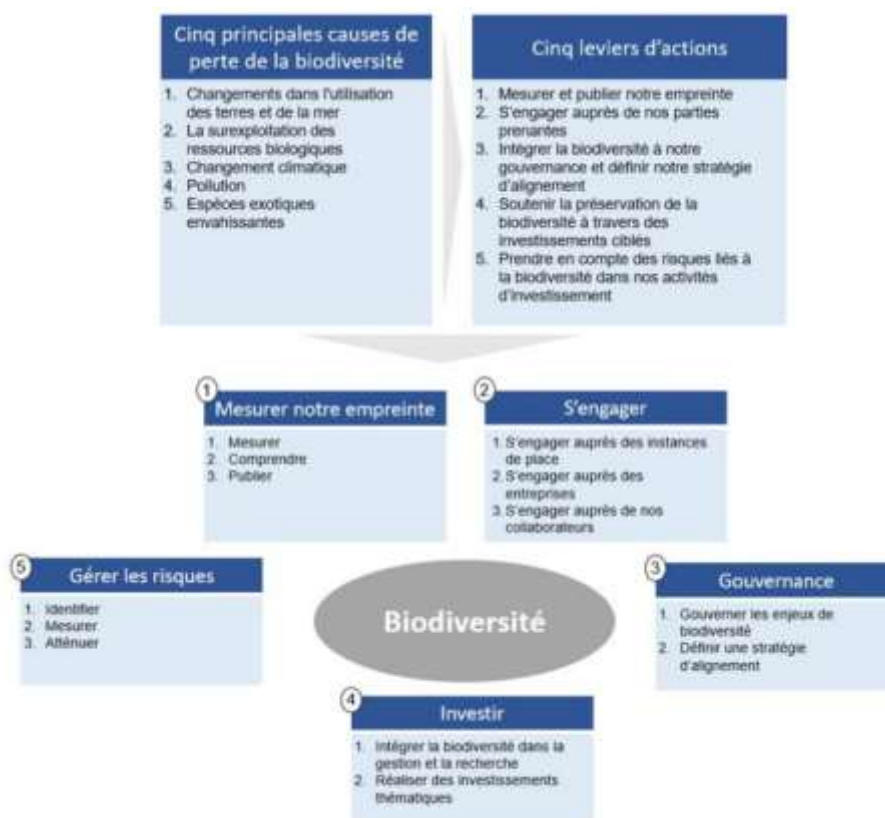
Le tableau ci-dessous résume nos actions en faveur de la biodiversité selon les cibles du cadre global biodiversité (Global Biodiversity Framework) défini à Montréal en décembre 2022.

Cible	Descriptif	Actions mises en place chez Abeille Assurances
1 - Planification spatiale	Réduire la perte de zones de haute importance pour la biodiversité à "près de zéro" d'ici 2030, tout en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mesure de la part des entreprises en portefeuille qui ont une activité liée à des zones riches en biodiversité ▶ Au 31 décembre 2024 : <u>Sur les mandats :</u> 1,0% (vs. 0,8% à fin 2023) des entreprises en portefeuille ont des sites situés à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité (PAI n° 7.1) et 1,3% (vs. 1,4%) des entreprises en portefeuille ont des revenus qui proviennent d'activités qui impliquent une perturbation substantielle de la biodiversité (PAI n° 7.2). <u>Sur les actifs détenus en transparence des unités de compte :</u> 1,4% des entreprises en portefeuille ont des sites situés à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité (PAI n° 7.1) et 2,5% des entreprises en portefeuille ont des revenus qui proviennent d'activités qui impliquent une perturbation substantielle de la biodiversité (PAI n° 7.2).
2 - Restauration	Veiller à ce que d'ici 2030, au moins 30 % des zones dégradées fassent l'objet d'une restauration efficace	<p>Une enveloppe d'investissement de 15m€ dédiée au capital naturel Investissement à fin 2024, finançant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La transformation des terres en exploitations durables dans les pays développés (exploitations certifiées, réduction des pesticides, etc.) via le Natural Capital Fund de Climate Asset Management ▶ Le financement des entreprises et projets forestiers (40%) et agricoles (60%) dans les pays en développement via le fonds Sustainable Land II de Mirova, avec un impact positif recherché sur les communautés locales (création d'emplois).
3 - Protection des espaces	Protéger d'ici 2030, au moins 30 % des terres et des mers.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une enveloppe d'investissement de 25 m€ (à mi 2025) destinée à financer les PME/ETI apportant des solutions à la dégradation

²⁰ 15e Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique

<p>terrestres et marins</p>		<p>des mers, via la participation dans les fonds Blue Ocean</p>
<p>7 - Réduire les pollutions</p>	<p>Réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution de toutes sources, d'ici 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité ; réduire d'au moins la moitié les pertes de nutriments dans l'environnement (engrais) ; réduire de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux ; et aussi prévenir, réduire et travailler à l'élimination de la pollution plastique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie d'arrêt d'investissement dans les entreprises qui produisent des biocides (Bayer, Syngenta, etc.)
<p>8 - Minimiser les impacts du changement climatique</p>	<p>Minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et augmenter sa résilience grâce à des actions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais de "solutions fondées sur la nature" et/ou des "approches basées sur les écosystèmes".</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectif d'alignement des portefeuilles à la neutralité carbone à horizon 2050
<p>11 - Maintenir et augmenter les contributions de la nature</p>	<p>Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction du risque de maladie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie d'arrêt des investissements dans les producteurs d'huile de palme non durable, un des moteurs principaux de la déforestation, depuis 2022 ➤ Campagne d'engagement débuté en 2023 avec les entreprises très utilisatrices d'huile de palme (cosmétique, biocarburants), poursuivie en 2024.
<p>15 - Impact et dépendances des entreprises</p>	<p>Encourager les entreprises à évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur et portefeuilles ; fournir les informations nécessaires aux consommateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation de la dépendance des portefeuilles d'investissement à la biodiversité ➤ Evaluation de l'impact des portefeuilles d'investissement sur la biodiversité
<p>19 - Mobilisation de ressources financières</p>	<p>Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières de toutes provenances, d'ici 2030 en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an. Les pays développés s'engagent à verser au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici 2030 aux pays en développement pour les aider à protéger leur biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En 2024 et 2025, 20m€ d'engagement supplémentaire pour financer la biodiversité terrestre (capital naturel), portant le total des engagements directement en faveur de la biodiversité à 40 m€.

L'illustration ci-dessous synthétise notre approche en faveur de la biodiversité et du capital naturel.



Suivi du plan d'amélioration

- ▶ Nous examinerons les modalités d'implémentation du cadre TNFD : en 2025, nous étudions la possibilité de réaliser un pilote sur nos investissements
- ▶ Nous travaillons avec la Finance For Biodiversity Foundation sur la définition de trajectoires d'alignement sectoriels : en 2024, les équipes investissement durable d'Abeille Assurances ont activement participé aux groupes de travail de la Finance For Biodiversity Foundation, contribuant à développer des méthodologies d'alignement des portefeuilles aux Accords Kunming-Montréal par secteur d'activités. En 2025, nous poursuivons notre engagement dans ces initiatives.
- ▶ En 2024, nous avons l'ambition de mesurer plus finement notre exposition à l'érosion de la biodiversité et notre dépendance aux services écosystémiques. Dans ce rapport, nous présentons de nouveaux indicateurs, et en 2025, nous systématisons le suivi de ces indicateurs.

1.2 - S'engager auprès des instances de place

Nous nous engageons à porter les sujets ayant trait à la biodiversité et au capital naturel dans les instances de place. Nous avons adhéré, par le biais d'Aéma Groupe, à la Finance for Biodiversity Foundation depuis septembre 2022 et nous nous engageons à ce titre à mettre en œuvre d'ici fin 2025 les mesures suivantes :

- ▶ Collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs en lien avec la biodiversité ;
- ▶ Intégrer la biodiversité dans notre politique d'investissement responsable et de dialogue actionnarial comme c'est le cas pour l'huile de palme ;
- ▶ Évaluer les impacts positifs et négatifs de nos investissements sur la biodiversité ;
- ▶ Rendre compte chaque année des actions mises en place au sein de nos portefeuilles d'investissement pour favoriser la biodiversité et en faire reculer l'érosion Au sujet de la biodiversité,

Abeille Asset Management est également membre de la Finance for Biodiversity Foundation et a rejoint l’initiative de financement de l’économie bleue durable (EBS).

Son engagement a pour principaux objectifs de :

- ▶ Sensibiliser les entreprises et les clients à cette thématique biodiversité ;
- ▶ Faire progresser les connaissances en matière d’indicateurs de mesure et de trajectoires d’alignement au sein de la communauté d’investisseurs.

En 2023 et 2024, nous avons collaboré activement au groupe de travail « Target Setting », afin de définir une méthodologie d’alignement sectoriel au Global Biodiversity Framework, et « Positive Impact », qui a pour but de clarifier la notion et la mesure de l’impact positif sur la biodiversité.

Les deux guides auxquels les équipes d’investissement durable d’Abeille Assurances ont participé ont été publiés et sont accessibles en libre accès :

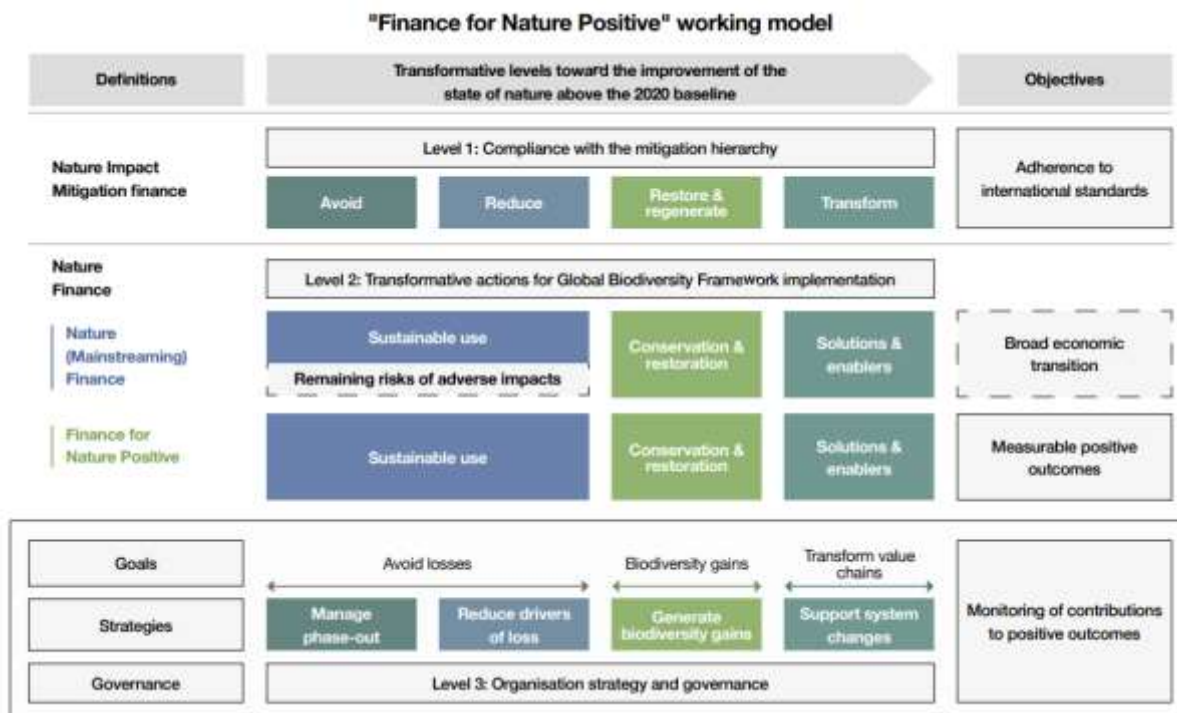
- ▶ La publication « [Nature Target Setting Framework](#) » propose pour les actions et obligations d’entreprises cotées une méthodologie pour réduire les impacts des secteurs à forte empreinte sur la biodiversité, comme le secteur pétrolier et gazier, la chimie, les métaux et les mines, les produits papiers et forestiers, le secteur automobiles, le commerce de détail et l’agroalimentaire, les produits pharmaceutiques.
- ▶ Le « [Finance for Nature Positive](#) » discussion paper, proposant un cadre de définitions et de pratiques autour de la notion « d’impact positif sur la biodiversité ».

Principaux facteurs d’impact listés par le Nature Target Setting framework par niveau d’impact (du plus faible niveau d’impact - 0 - au plus important - 1).

Drivers of nature change		Impact drivers	Agriculture	Beverages	Chemicals	Consumer Products (Beauty & Health)	Electric Utilities	Food Products	Metals & Mining	Oil, Gas & Consumer Products	Pharmaceuticals	Power & Renewables
Land, Freshwater, and Sea Use Change	Area of Land Use	2	2	2	2	3	3	2	2	3	2	
	Area of Freshwater Use	ND	ND	4	ND	2	4	4	4	3	ND	
	Area of Seabed Use	ND	ND	4	ND	1	4	2	3	0	ND	
Overexploitation of Resources	Volume of Water Use	2	3	3	3	2	4	3	3	3	3	
	Other Biotic Resource Extraction (e.g. fish, timber)	ND	ND	ND	ND	3	1	ND	ND	2	ND	
	Other Abiotic Resource Extraction	ND	ND	3	ND	ND	ND	4	2	ND	ND	
Climate Change	GHG Emissions	3	2	3	3	3	3	3	4	3	3	
Pollution	Emissions of non-GHG Air Pollutants	2	2	3	3	3	3	3	4	4	3	
	Emissions of Toxic Soil and Water Pollutants	3	2	3	1	3	3	4	4	3	3	
	Emissions of Nutrient Soil and Water Pollutants	ND	3	3	ND	3	3	2	0	4	3	
	Generation and Release of Solid Waste	2	3	3	1	3	4	3	3	3	3	
	Disturbances (e.g. noise, light)	4	2	4	1	4	3	4	4	4	3	
Invasive Species	Introduction of Invasive Species	0	0	1	1	ND	2	2	1	2	0	

Land, Freshwater, and Sea Use Change	Area of Land Use	2	2	2	2	3	3	2	2	3	2	
Overexploitation of Resources	Volume of Water Use	2	3	3	3	2	4	3	3	3	3	
Pollution	Emissions of Toxic Soil and Water Pollutants	3	2	3	1	3	3	4	4	3	3	

Cadre d’analyse proposé dans le Finance for Nature Positive Paper :



2.- Notre impact sur la biodiversité

Notre empreinte biodiversité 2024 sur le portefeuille mandats (hors UC)

En 2024, l'empreinte d'artificialisation absolue du portefeuille global (hors UC) est de **263 MSAppb*** (périmètre Abeille Epargne Retraite hors UC) versus **254 MSAppb*** pour l'année 2023 et **264** pour l'année 2022. Le taux de couverture de l'indicateur est de 79% du périmètre éligible (actions et obligations d'entreprises) vs. 86% l'année passée. La diminution de l'empreinte biodiversité provient de la baisse de couverture de l'indicateur.

La métrique MSAppb* de Carbon4 Finance est une mesure permettant l'agrégation des impacts terrestres et aquatiques, statiques et dynamiques. Elle vise à rendre compte de l'impact global des investissements sur la biodiversité. Notre société de gestion a retenu la métrique développée par Carbon4 Finance et la CDC Biodiversité, mais nous suivons avec attention les avancés méthodologiques qui se développent sur le marché afin de sélectionner les indicateurs représentant le plus fidèlement les impacts de notre portefeuille sur la biodiversité.

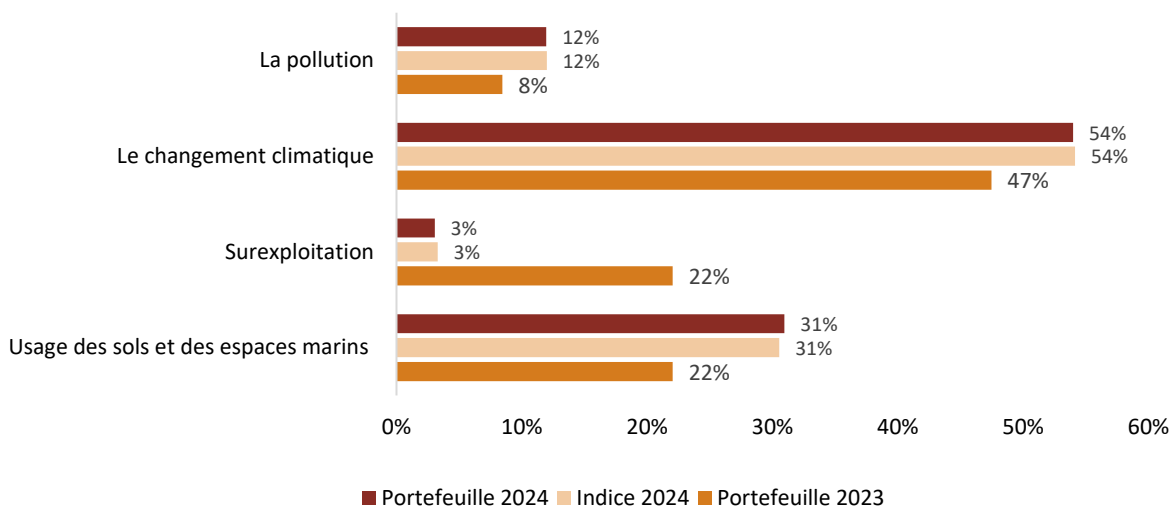
L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

1. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
2. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance par km²), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée. Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques (les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

L'empreinte biodiversité MSAppb* globale peut être décomposée par type de pression sur la biodiversité, regroupée en 4 pressions définies par l'IPBES.

Exposition des mandats d'Abeille Epargne Retraite aux principales pressions sur la biodiversité

En % des impacts du portefeuille



Source : Ofi Invest AM - au 31/12/2024 - Périmètre : Abeille Epargne Retraite (hors UC)

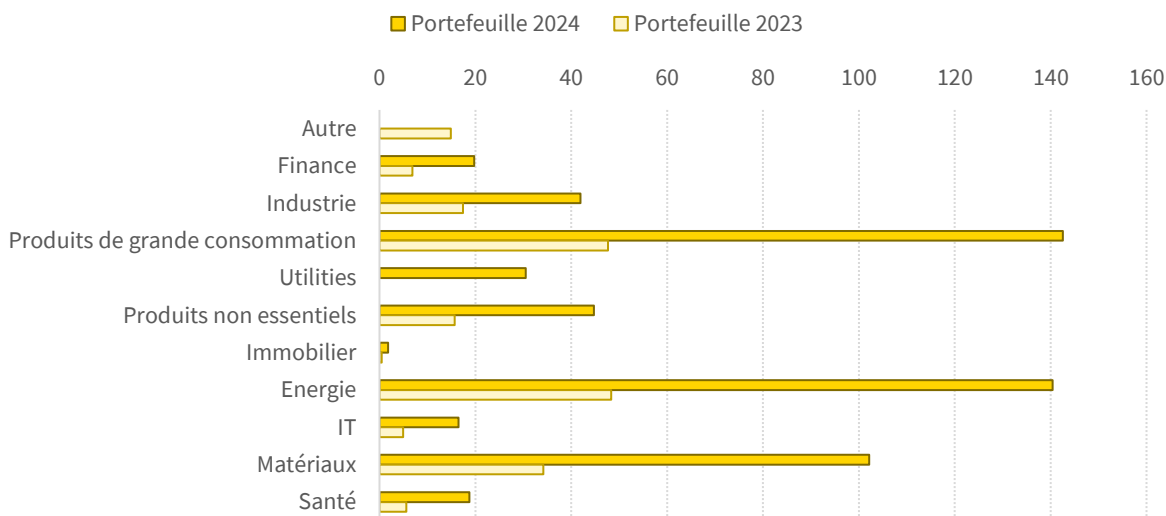
Le changement climatique est la plus importante pression sur la biodiversité à laquelle le portefeuille d'Abeille Epargne Retraite pour les mandats contribue, représentant 54% des pressions totales, stable par rapport à l'année 2023. Les pressions du portefeuille sont globalement en ligne avec celle de l'indice de marché (le Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index, composé d'obligations *investment grade* libellé en euros émis par des émetteurs privés).

Abeille Assurances dispose d'une stratégie climat pour réduire sa contribution au changement climatique sur les mandats.

Abeille Epargne Retraite analyse son empreinte par secteur. Les instruments analysés sont les actions et obligations d'entreprises cotées, détenus dans les portefeuilles d'investissement des mandats (en direct ou via des fonds).

Empreinte biodiversité du portefeuille Abeille Epargne Retraite par secteur

Empreinte biodiversité par secteur (MSAppb*/Md€) du portefeuille Abeille Epargne Retraite



Périmètre : Abeille Epargne Retraite (hors UC) au 31/12/2024 et 31/12/2023

Source : Ofi Invest AM

Couverture : 76% des actions et obligations d'entreprises en 2024, 86% des actions et obligations d'entreprises en 2023

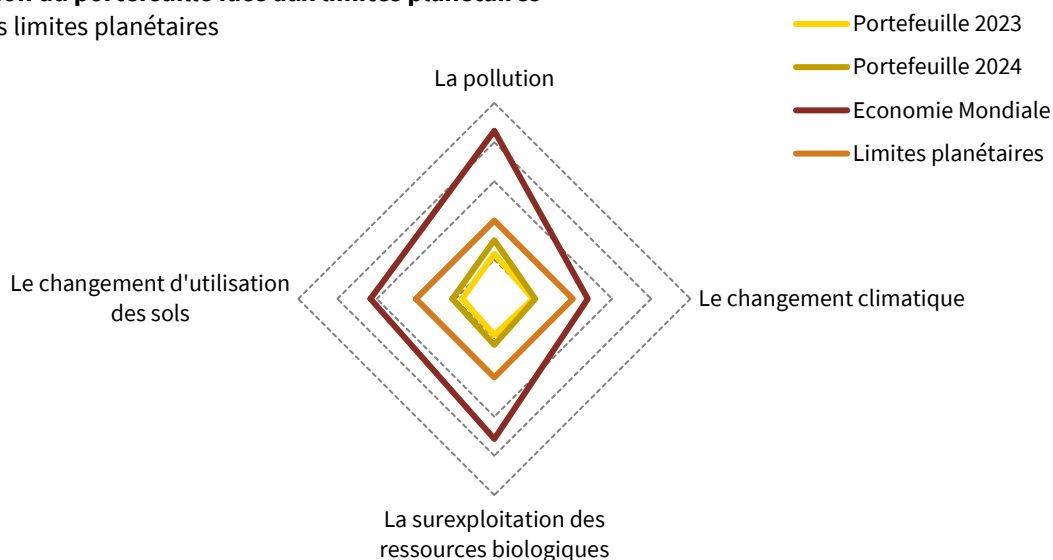
L'impact important des entreprises de grande consommation sur la biodiversité s'explique en partie par l'importante surface nécessaire à la culture des produits alimentaires. L'utilisation des sols (culture) et le changement d'usage des sols (conversion de surfaces intouchées en terres arables par exemple) sont des pressions capturées par le modèle développé par Carbon4 Finance qui sont caractéristiques de l'industrie de production de biens de grande consommation.

Ce secteur, qui comprend la production de nourriture et de boissons est également fortement dépendant aux services écosystémiques fournis par la biodiversité. L'agriculture repose en effet de façon importante sur les services de régulation et d'approvisionnement, notamment du fait de sa forte dépendance à l'eau.

De plus, afin de faire le lien avec les objectifs internationaux de biodiversité, Ofi Invest AM a développé un cadre d'analyse qui s'inspire des travaux sur les limites planétaires développés par le *Stockholm Resilience Center*. Ce cadre permet de transposer les limites planétaires au niveau d'un portefeuille et de suivre leur alignement vis-à-vis des quatre pressions majeures identifiées par l'IPBES : l'usage des sols et des espaces marins, la surexploitation des espèces, le changement climatique, la pollution. Le graphique ci-dessous fait état du portefeuille d'investissement d'Abeille Assurances par rapport aux limites planétaires et une comparaison avec l'économie mondiale.

Exposition du portefeuille face aux limites planétaires

En % des limites planétaires



Source : Ofi invest AM - au 31/12/2024 - Périmètre : Abeille Epargne Retraite (hors UC)

Afin de déterminer les limites planétaires, une correspondance est réalisée entre les mesures de dépassement fournies par le *Stockholm Resilience Center* et leur traduction en MSAppb*, indicateur des pressions évaluées par Carbon4Finance. Puis, l'économie mondiale est modélisée par un indice de valeurs, créé à partir d'une pondération des contributions au PIB de chaque pays (source *Banque Mondiale*) et des contributions respectives des entreprises au PIB par pays. Le MSAppb* par million d'euros investi de l'indice est calculé sur les quatre pressions pour cet indice. Le MSAppb* par million d'euros investi par pression est aussi calculé sur le portefeuille d'investissement. Les expositions aux pressions sont ensuite rebasées par rapport aux limites planétaires afin d'exprimer les dépassements *au prorata* des limites.

Dépendances et risques de nos portefeuilles d'investissements aux risques écosystémiques

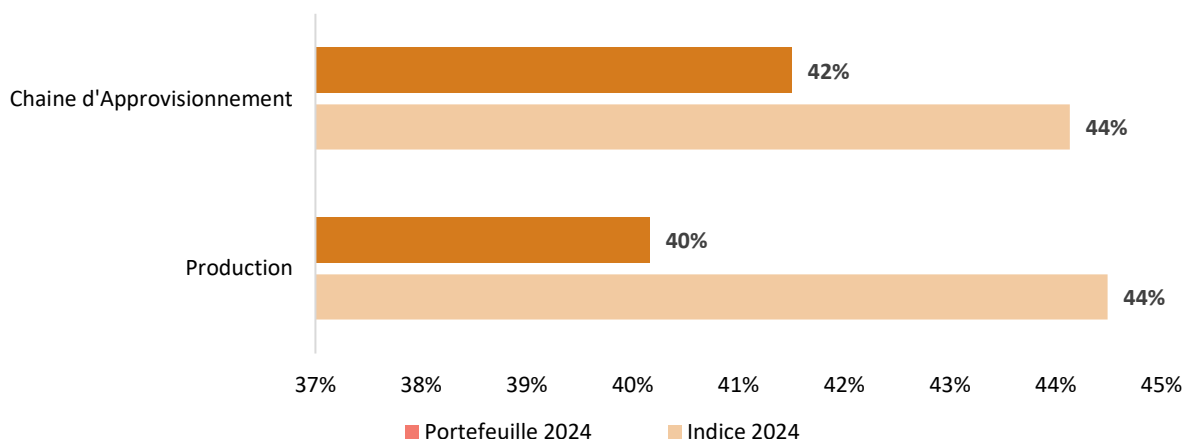
Ofi Invest AM a développé une mesure de la dépendance en utilisant la base de données en libre accès ENCORE, qui recense le nombre et le niveau (ou intensité) de dépendance d'une nomenclature d'activités économiques aux services écosystémiques. Dès lors qu'une activité d'une entreprise en portefeuille est dépendante à un niveau critique (niveau très fortement dépendant selon l'échelle de matérialité d'ENCORE),

le *Critical Dependency Score* pour cette activité est de 100% (sinon, il est fixé à 0%). Le *Critical Dependency Score* de l'entreprise analysée est la somme pondérée de chaque activité de l'entreprise et du CDS au niveau de l'activité. Pour chaque émetteur, une analyse des dépendances est faite de manière séparée sur la production et sur la chaîne d'approvisionnement. Ces mesures sont obtenues en agréant les dépendances critiques des 21 services écosystémiques évalués par Carbon4 Finance.

L'indice 2024 utilisé est le même que pour les pressions, il s'agit du Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index, composé d'obligations *investment grade* libellées en euros émises par des entreprises.

Niveau de dépendance à la biodiversité du portefeuille d'Abeille Epargne Retraite (mandats)

Part (%) des entreprises couvertes du portefeuille



Source : Ofi invest AM - au 31/12/2024 - Périmètre : Abeille Epargne Retraite (hors UC)

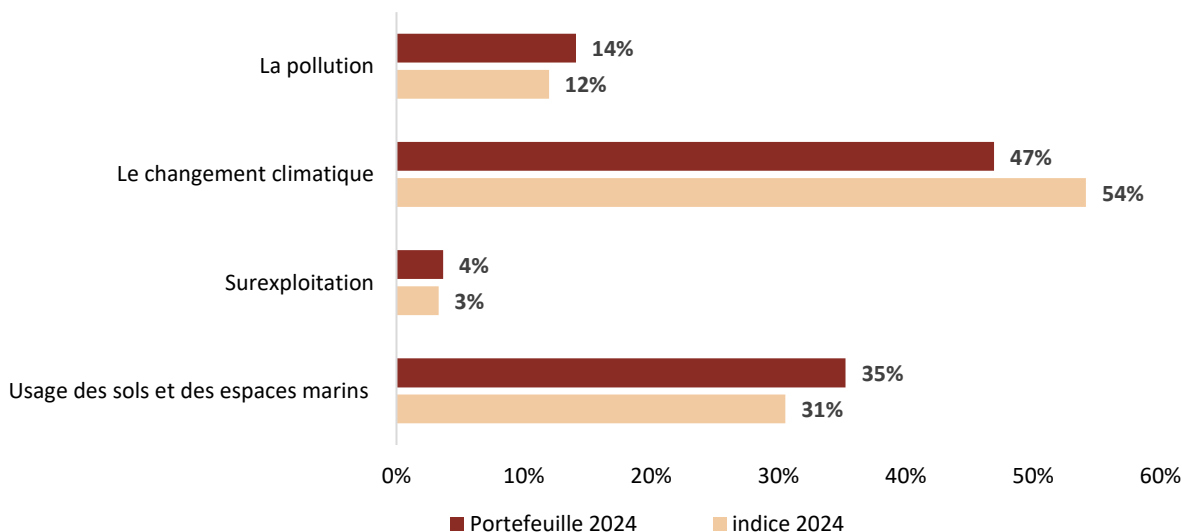
Sur le volet dépendance, 42% de la chaîne d'approvisionnement et 40% de la production du portefeuille d'investissement est en dépendance critique vis-à-vis des services écosystémiques. Ainsi, dans le cas d'une érosion conséquente la biodiversité, nous considérons que le risque financier peut être mesuré comme une perte potentielle de près de la moitié de la production et de tout ou partie de la chaîne d'approvisionnement des entreprises détenus en portefeuille.

Notre empreinte biodiversité 2024 sur le portefeuille Unités de compte

En 2024, nous avons aussi réalisé l'analyse des pressions et dépendances des actifs détenus dans les unités de compte, ainsi que le dépassement du portefeuille UC aux limites planétaires.

Exposition du portefeuille d'unités de compte aux principales pressions sur la biodiversité

En % des impacts du portefeuille



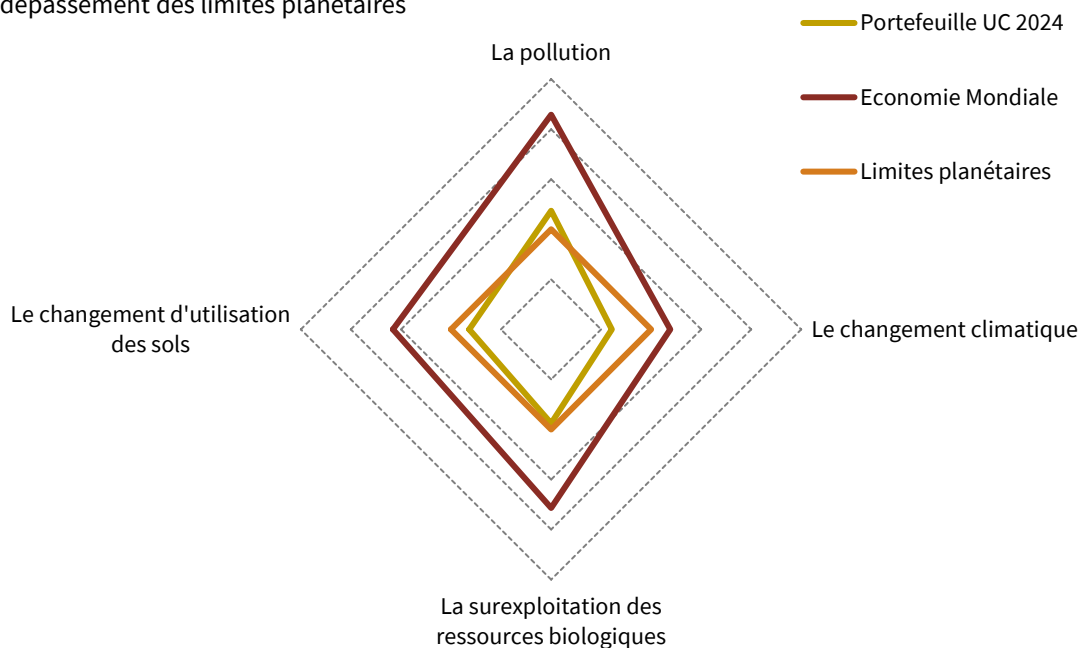
Source : Ofi invest AM - au 31/12/2024- Périmètre : Abeille Epargne Retraite (UC)

Sur les unités de compte, le changement climatique représente aussi la plus importante pression sur la biodiversité, représentant 47% des pressions totales, globalement en ligne avec celle de l'indice de marché (le Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index, composé d'obligations *investment grade* libellées en euros émis par des émetteurs privés).

Le portefeuille des unités de compte a aussi été analysé au prisme des limites planétaire. Nous pouvons constater que ce dernier est plus proche des limites planétaires que le portefeuille des mandats d'Abeille Assurances. Notamment, il est en dépassement (119%) de la limite planétaire « Pollution ».

Exposition du portefeuille d'unités de compte face aux limites planétaires

En dépassement des limites planétaires

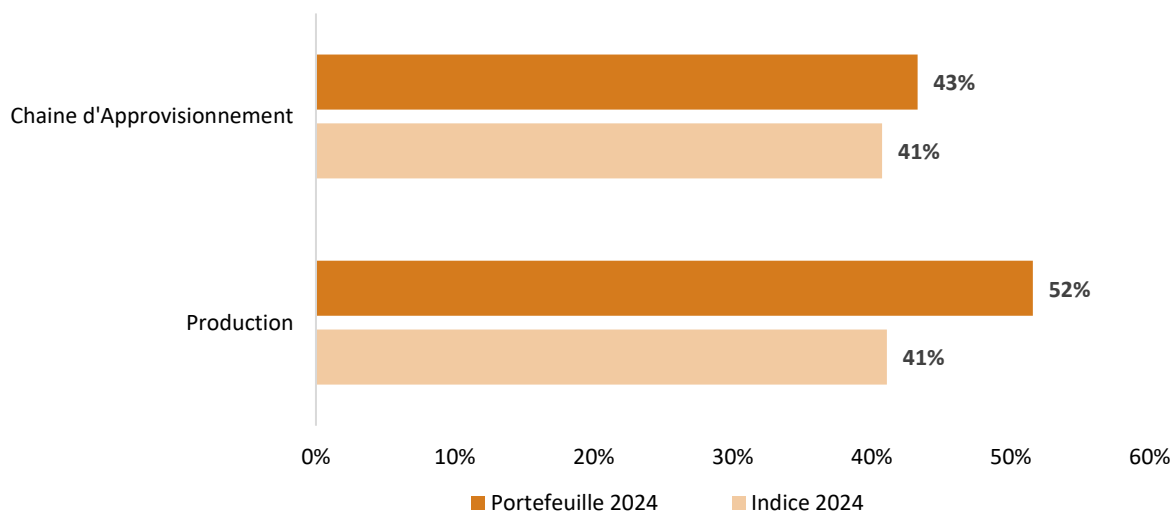


Source : Ofi invest AM - au 31/12/2024 - Périmètre : Abeille Epargne Retraite UC

Sur le volet dépendance, 39% de la chaîne d'approvisionnement et 44% de la production du portefeuille d'unités de compte est en dépendance critique vis-à-vis des services écosystémiques.

Niveau de dépendance à la biodiversité du portefeuille Abeille Epargne Retraite UC

En % des activités de production et de la chaîne d'approvisionnement



Source : Ofi invest AM - au 31/12/2024 - Portefeuille Abeille Epargne Retraite UC

Plan d'amélioration

En 2024, nous avons mené à bien une très grande partie de notre plan d'amélioration établi en 2023 :

- ▶ Le renouvellement des multiples analyses sur les impacts et dépendances à la biodiversité du portefeuille ;
- ▶ L'élargissement du périmètre de l'analyse sur nos mandat Euros en transparence globale (partie obligations d'entreprises et actions), avec l'intégration des analyses sur le portefeuille d'unités de compte.

En 2025, nous poursuivons les objectifs d'intégration de la biodiversité dans la gestion des portefeuilles :

- ▶ L'amélioration de notre connaissance du sujet biodiversité, à travers l'appropriation des contenus de la TNFD et notamment de son cadre d'analyse à destination des acteurs financiers LEAP-Fi ;
- ▶ Le travail sur l'intégration du GBS ou d'autres métriques dans nos processus d'investissements afin de fixer des objectifs d'alignement biodiversité à horizon 2030.

3. Notre politique d'exclusion biodiversité

3.1. Stratégie sectorielle sur les producteurs d'huile de palme non durable

En 2022, nous avons mis en place des actions d'exclusion et d'engagement visant à lutter contre la déforestation, cette dernière exerce en effet une pression importante sur la biodiversité terrestre. Cette politique se focalise sur l'huile de palme en raison du déboisement massif engendré par sa culture et des conséquences de ce déboisement sur la faune, la flore, l'activité et les modes de vie des populations autochtones. Ce choix est également guidé par la disponibilité et la qualité des données à date.

En raison du caractère particulièrement controversé de leur activité, nos choix d'exclusion se porteront principalement sur :

- ▶ Les producteurs, qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme et ;
- ▶ Les grossistes (distributeurs) ne distribuant que des produits à base l'huile de palme

Ces exclusions sont aussi accompagnées par une campagne d'engagement, qui a débuté en 2023 et se poursuivra jusqu'en 2025.

Les détails de cette stratégie sont les suivants :

Huile de palme

Dès le 1^{er} janvier 2023, les entreprises suivantes ne sont plus investies :

- ▶ Entreprises (producteurs et/ou distributeurs) tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires grâce à la production ou la distribution d'huile de palme
- ▶ Entreprises (producteurs et/ou distributeurs) dont la part d'huile de palme certifiée RSPO²¹ aux niveaux les plus exigeants (Segregated ou Identity Preserved) est inférieure à 30% de la part d'huile de palme produite ou distribuée
- ▶ Entreprises (producteurs et/ou distributeurs) dont la part d'huile de palme certifiée RSPO produite ou distribuée est inférieure à 50%

Les producteurs sont les entreprises qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme. Les distributeurs sont ceux distribuant que des produits à base d'huile de palme (i.e. huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée).

3.2. Stratégie sectorielle sur les producteurs de biocides

En 2023, nous avons renforcé nos exclusions sectorielles en ajoutant les producteurs de biocides, et de néonicotinoïdes.

Les biocides regroupent un ensemble de produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique. Ils sont utilisés dans de nombreux domaines (produits désinfectants, antiseptiques, antibiotiques, insecticides, produits de lutte contre les rongeurs, produits de protection du bois ou encore peintures anti-salissures pour bateaux), et bien qu'ils ciblent des organismes nuisibles, les biocides ont des impacts sur la santé humaine, animale et sur l'environnement.

Les néonicotinoïdes sont des insecticides employés à des fins prophylactiques par des entreprises ou des particuliers pour protéger les cultures et lutter contre les insectes nuisibles à la santé humaine et animale. À

²¹ RSPO : Responsibly sourced palm oil (huile de palme sourcée de façon responsable)

la différence d'autres produits analogues, ils ne sont pas pulvérisés par épandage chimique, mais utilisés essentiellement en enrobage de semences, destinés à être absorbés par la graine. Les néonicotinoïdes agissent sur le système nerveux central des insectes et sont soupçonnés d'avoir des conséquences graves en particulier sur les abeilles : sens de l'orientation altéré et donc incapacité à retrouver leur ruche et à polliniser, atteinte aux facultés d'apprentissage et de reproduction. Cet impact sur les abeilles est porteur de vastes répercussions au regard de leur rôle-clé dans l'équilibre de l'écosystème global et plus particulièrement l'agriculture.

Biocides

Dès le 1^{er} janvier 2024, les entreprises suivantes ne sont plus investies :

- ▶ Entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires liés aux biocides égale ou supérieure à 10% de leur chiffre d'affaires total
- ▶ Entreprises impliquées dans la production de néonicotinoïdes et/ou composés organochlorés dès le 1^{er} € de chiffre d'affaires.

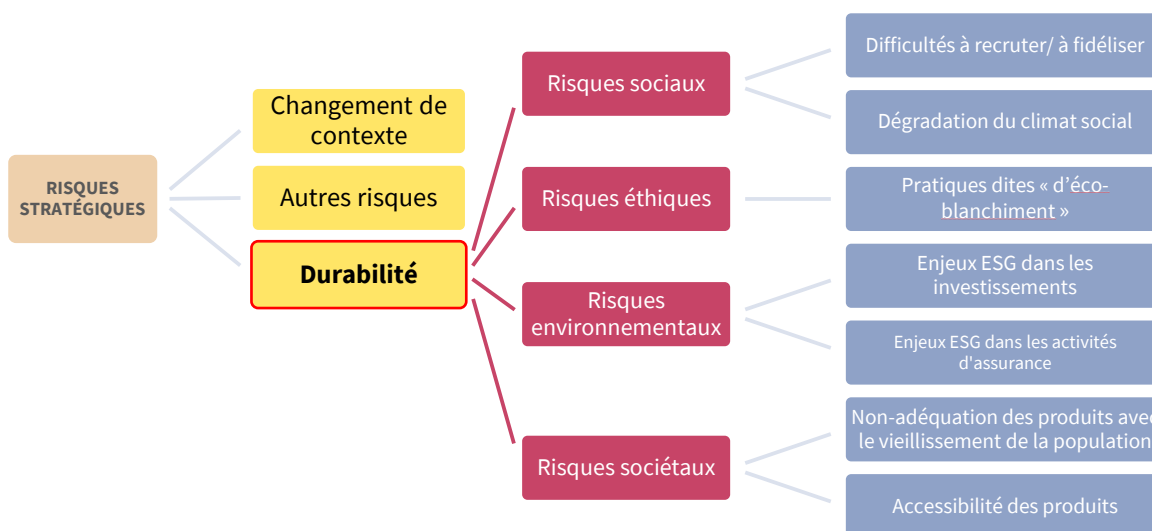
En parallèle, Abeille Assurances entend sensibiliser via une campagne d'engagement de 2 ans (débutant en 2024/2025), les entreprises qui sont actuellement fournisseurs significatifs de biocides (>10% du CA) et des émetteurs faisant l'objet de controverses de sévérité élevée en raison des impacts environnementaux et sanitaires causés par la fabrication, l'utilisation ou le rejet de produits ou substances chimiques dangereuses ou toxiques, selon la méthodologie d'analyse de notre société de gestion, Ofi Invest AM.

I. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Nous sommes convaincus que les problématiques de durabilité et de lutte contre le changement climatique sont des enjeux majeurs des années à venir, à la fois pour l'économie et la société. Le risque de durabilité²² est pris en compte dans la cartographie des risques. Ainsi, le risque de durabilité a été défini comme un risque de niveau 2 inclus dans les risques stratégiques qui sont eux des risques de niveau 1. Le schéma suivant présente l'articulation du risque de durabilité :

Cartographie des risques de durabilité d'Abeille Assurances

L'identification, l'évaluation, le pilotage et le suivi des risques en matière de durabilité sur le périmètre des actifs financiers, comprenant l'articulation du risque de durabilité avec les autres risques, sont de la



responsabilité de la Direction des Investissements. Le Conseil d'Administration d'Abeille Assurances, épaulé par son comité d'audit et des risques, valide la stratégie d'Abeille Assurances dans ce domaine.



L'intensification de la fréquence des événements naturels et leur impact majeur au bilan des assureurs est devenu une réalité concrète après ces dernières années marquées par une sinistralité majeure et un éloignement du risque des réassureurs. Cette tendance de fond confirme que l'exceptionnel devient la norme, ce qui n'est pas sans poser de grandes questions sociétales au secteur de l'assurance, telles que celles de l'inassurabilité de certains risques ou, plus prosaïquement, les limites de la seule mutualisation.



Victorien Poncelet (Directeur des Risques d'Abeille Assurances)



²² Les risques en matière de durabilité sont définis par le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

1. Identifier les risques de durabilité (environnementaux et sociaux)

Abeille Assurances a fait le choix d'une approche d'investissement durable et prend à ce titre en compte l'évaluation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions relatives aux investissements réalisés pour le support en euros.

La gestion extra-financière du support poursuit ainsi trois principaux objectifs :

- ▶ Minimiser les risques liés à des considérations ESG, en particulier les risques liés à la transition climatique et à la perte de biodiversité à travers :
 - Un processus d'engagement et de dialogue avec les émetteurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques en termes de durabilité
 - Une exclusion des émetteurs dont les activités génèrent des effets néfastes majeurs sur l'environnement et la société et la mise en œuvre de mesures de suivi et d'atténuation des principales incidences négatives (PAI) causées par les investissements du support.
- ▶ La diminution de l'empreinte carbone du produit en lien avec les objectifs de l'Accord de Paris (neutralité carbone à horizon 2050 avec fixation d'objectifs intermédiaires à 2025 et à 2030).
- ▶ La préférence d'opportunités d'investissement liées à la transition énergétique.

Au regard de ces objectifs, nos supports en euros promeuvent des caractères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Les processus suivants garantissent la prise en compte des caractéristiques environnementales et sociales du support :

- ▶ Suivi des notes ESG des émetteurs en portefeuille
- ▶ Suivi de l'empreinte carbone et biodiversité du portefeuille
- ▶ Analyses de controverses
- ▶ Application de la Politique d'engagement actionnarial
- ▶ Application de la Politique de vote

Ofi Invest AM est chargée de la mise en œuvre opérationnelle de ces approches. Son suivi est effectué à intervalle trimestriel, dans le Comité ESG/Climat lors de laquelle Ofi Invest AM et Abeille Assurances échangent sur les caractéristiques ESG et Climat des portefeuilles ainsi que sur les objectifs à atteindre à court et moyen terme.

1.1 - Identifier les risques relatifs au changement climatique

Le dérèglement climatique est un risque majeur pour l'activité d'assurance d'Abeille Assurances. Dans une stratégie de gestion du risque, nous avons développé un ensemble de travaux sur des outils afin de l'identifier et le gérer. Au passif, nous avons par exemple mis en place des zoniers climatiques permettant de différencier les risques d'inondation (ruissellement, submersion marine, remontée de nappe...) suivant la localisation de l'objet assuré. C'est en effet le principal aléa climatique physique en France dû au dérèglement climatique²³. Nous avons également contractualisé avec des fournisseurs de données afin de pouvoir davantage rationaliser et quantifier ces événements et leur impact sur nos activités.

Au sein d'Abeille Assurances, nous identifions trois types de risques qui apparaissent comme des enjeux majeurs touchant à la fois l'actif et le passif :

- ▶ Les **risques physiques** sont les pertes économiques subies suite aux événements chroniques et extrêmes amplifiés par le réchauffement climatique. Les 3 risques physiques majeurs pour Abeille Assurances sont les risques d'inondation (incluant le risque de submersion marine), de sécheresse et de tempêtes. A date,

²³ [Risques climatiques : six français sur dix sont d'ores et déjà concernés – Notre Environnement.gouv](https://www.notreenvironnement.gouv.fr/risques-climatiques-six-francais-sur-dix-sont-d-ores-et-deja-concernes)

seuls les investissements dans des obligations souveraines et dans l'immobilier sont couverts par l'analyse de ces types de risques ;

- ▶ Les **risques de transition** sont les coûts subis par les agents économiques liés à la mise en place d'un modèle économique bas carbone ou aux changements d'habitude de consommation ;
- ▶ Les **risques de litige** sont les coûts liés à la responsabilité juridique des entreprises dans leur lutte contre le réchauffement climatique.

Ces risques sont identifiés au niveau du groupe Abeille Assurances, mais se déclinent de la même façon à ses entités d'assurance : Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé.

1.2 - Identifier les risques liés à l'érosion de la biodiversité

Au sein d'Abeille Assurances, nous identifions trois types de risques liés à la biodiversité qui impactent l'actif et le passif :

- ▶ **Risques physiques** : liés à la dépendance des activités économiques à la biodiversité. Ces risques concernent le potentiel de réduction de la quantité et qualité des services écosystémiques fournis par les systèmes naturels. De nombreux secteurs sont directement concernés : agriculture, foresterie, textile, producteurs d'énergie, tourisme, et l'ensemble de l'économie de manière indirecte à travers leurs chaînes de valeur. Par exemple, la réduction de la pollinisation peut réduire le rendement des cultures alimentaires, et donc directement impacter les revenus de l'industrie agricole et indirectement ceux de la grande distribution. Les entreprises sont donc exposées à une perte de valeur en fonction du niveau de dépendance de leurs activités aux services écosystémiques.
- ▶ **Risques de transition** : à l'instar des risques de transition liés au climat, le risque de transition biodiversité découle des actions ou changements structurels (réglementation, changements technologiques, comportements des consommateurs et évolution des prix) pour combattre ou réduire les pertes de biodiversité. Les entreprises ayant un fort impact négatif sur les écosystèmes (agriculture, foresterie, exploitation minière, énergie, transports, infrastructures) seront les premières touchées.
- ▶ **Risques de litige** : coûts additionnels liés à la responsabilité juridique des entreprises jugées responsables d'impact négatif sur la biodiversité.

2. - Evaluer les risques de durabilité

2.1 - Evaluer les risques ESG

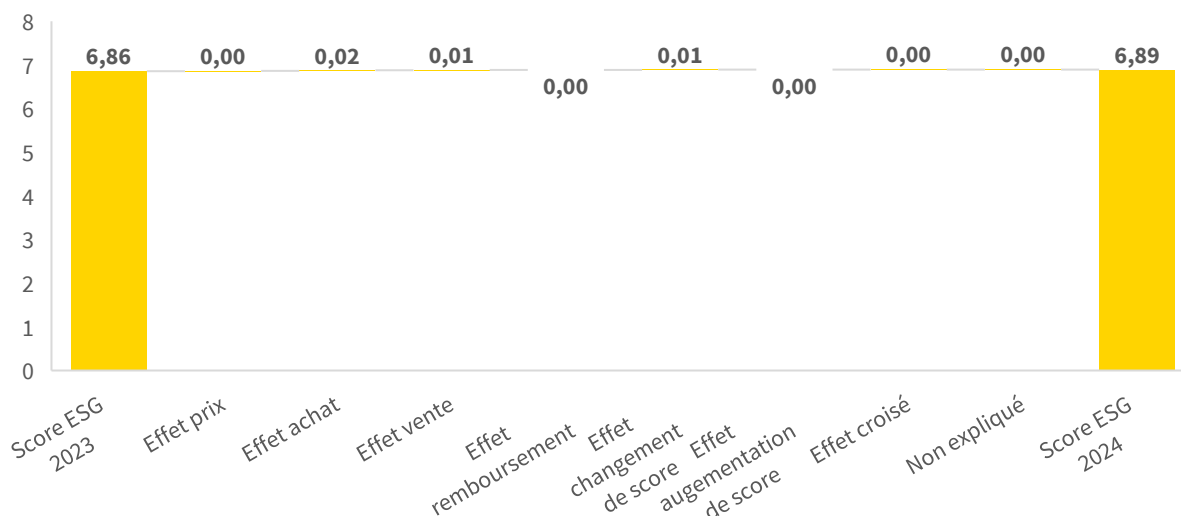
2.1.1 - Démarche d'évaluation des risques de durabilité pour les actifs liquides

Analyse du score ESG du portefeuille d'investissement

Un des piliers de notre démarche d'évaluation des risques de durabilité est la mesure du score ESG de notre portefeuille. Dans une démarche d'amélioration continue, nous nous efforçons d'améliorer ce score en sélectionnant les émetteurs les plus performants sur le plan ESG. **En 2022**, le score ESG du portefeuille d'Abeille Assurances s'établissait à **6,47/10** (10 étant la meilleure note) selon les données du prestataire MSCI, pour un taux de couverture de 93%. **A fin 2023**, le score ESG du portefeuille s'établit à **6,86/10 (+ 0,39 pts)** pour 90% de couverture. A fin 2024, le score ESG du portefeuille est de **6,89/10**, relativement stable par rapport à l'année passée, pour un taux de couverture de 89%.

Comme l'intensité carbone, nous avons réalisé avec l'aide d'Ofi Invest AM une analyse d'attribution du score ESG, permettant d'évaluer quels ont été les facteurs qui ont tiré à la hausse et à la baisse le score ESG.

Abeille Epargne Retraite : analyse de l'évolution du score ESG du portefeuille Abeille Assurances sur l'année 2024

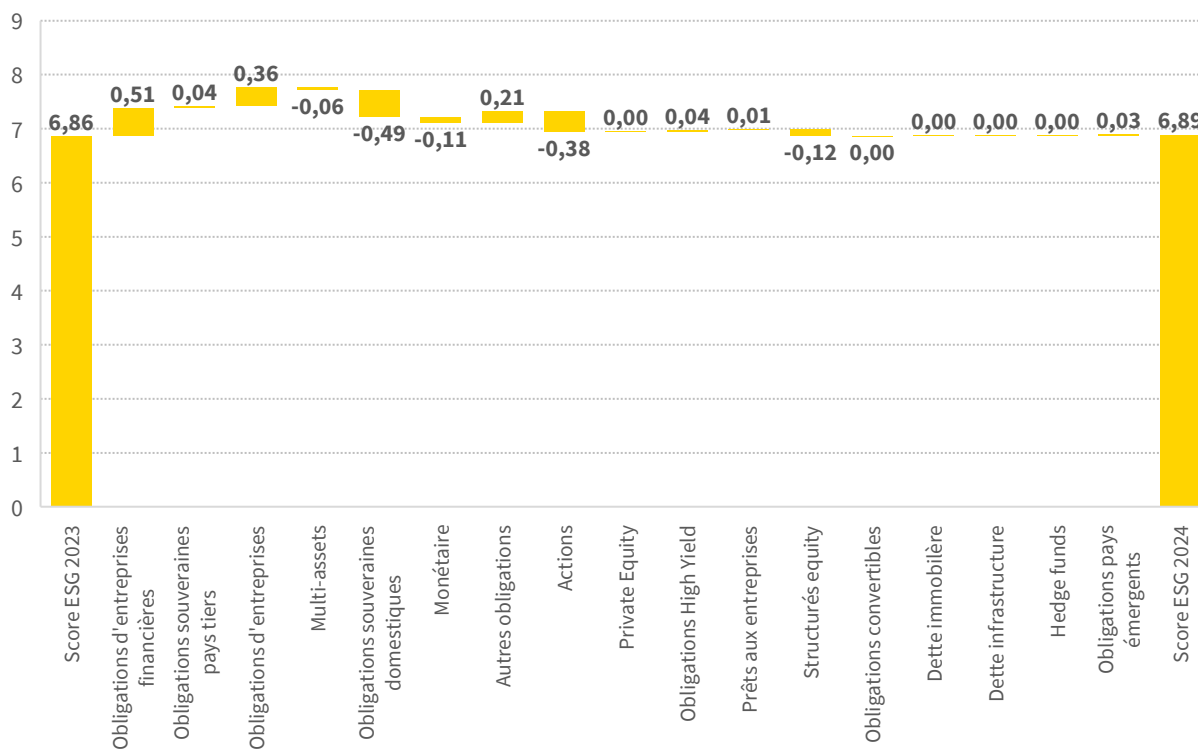


Les achats de nouveaux titres ont eu l'effet le plus important sur la légère amélioration du score ESG au long de l'année 2024 (+0,02 points sur +0,03 points au total).

Nous avons aussi réalisé cette analyse avec une vision classe d'actifs, nous permettant de diagnostiquer les classes d'actifs qui ont le plus contribué à l'amélioration ou à la détérioration du score ESG du portefeuille.

Ainsi, les résultats présentés ci-dessous nous apprennent que les obligations d'entreprises financières ont le plus amélioré le score ESG du portefeuille (+0,51) alors que les obligations d'Etat françaises (domestiques) l'ont le plus détérioré (-0,49).

Abeille Epargne Retraite : contribution des différentes classes d'actifs à l'évolution du score ESG sur l'année 2024



Analyse ESG complémentaire des actions et obligations d'entreprises réalisée par Ofi Invest AM :

De plus, une analyse ESG complémentaire est réalisée par Ofi Invest AM, sur la base d'une méthodologie propriétaire. Elle repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités (selon le secteur d'activité, une pondération différente est attribuée aux piliers E, S, et G). Une notation, qui s'échelonne sur une échelle de 0 à 10 (la note de 10 correspond à la meilleure note ESG du secteur) est attribuée à chaque émetteur. Elle reflète son positionnement absolu en matière d'ESG. Les notes ESG sont ensuite transcrites pour suivre une approche « Best-in-Class », soit un score relatif qui tient compte de la note ESG de l'émetteur par rapport à ses pairs au sein de son secteur (classification *Industry Classification Benchmark*, niveau 2). Ce nouveau score ISR s'échelonne sur une échelle de 0,5 à 5, le niveau 5 correspondant au meilleur score du secteur. Les entreprises sont ensuite classées en quintile, d'entreprises « Leaders » pour le premier quintile à « sous surveillance » pour le dernier quintile.

Catégorie de notation ISR	Détail	Notation quantitative
Leaders	Entreprises les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG	Premier quintile (4 < x < 5)
Impliqués	Entreprises actives dans la prise en compte des enjeux ESG	3 < x < 4
Suiveurs	Entreprises avec une gestion moyenne des enjeux ESG	2 < x < 3
Incertain	Entreprises avec une gestion faible des enjeux ESG	1 < x < 2
Sous surveillance	Entreprises qui sont en retard dans la prise en compte des enjeux ESG	Dernier quintile (0,5 < x < 1)

Plusieurs sources de données sont utilisées pour établir ce score ESG, à savoir :

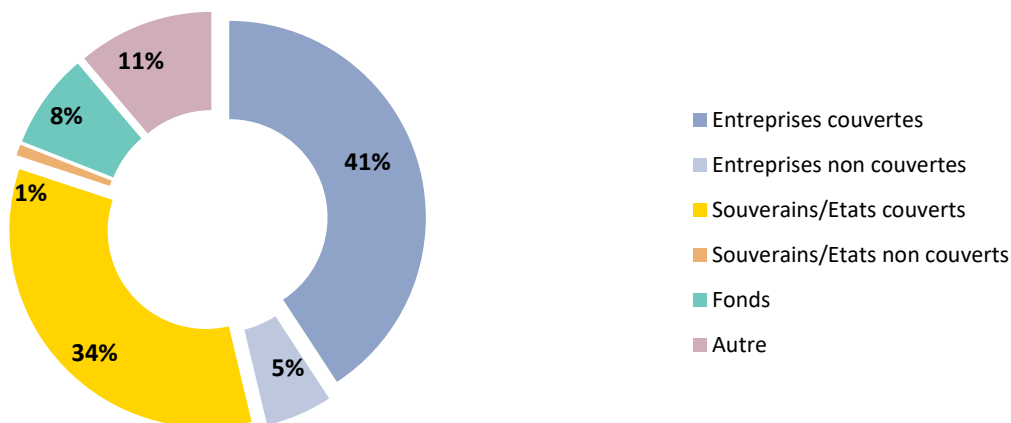
- ▶ Les agences de notation extra financières et *proxy voters* ;
- ▶ Les médias et brokers spécialisés
- ▶ Les analyses réalisées par l'équipe d'analyse ESG d'Ofi Invest AM portant, entre autres, sur les controverses ESG ;
- ▶ Les informations provenant de la société civile (ONG, syndicats...) et communications officielles de l'entreprise (rapports annuels, rapports développement durable/RSE, contacts directs...).

Analyse sur les titres détenus dans les mandats de gestion (fonds euros) :

75% du portefeuille d'actions et d'obligations des mandats d'Abeille Epargne Retraite est couvert par cette analyse. Pour les titres actions et obligations détenus en direct (actions ou obligations d'entreprises et obligations d'Etat), le taux de couverture s'élève à 92% (exclusions des fonds et autres titres).

Périmètre couvert par des analyses ESG sur les mandats

Part des encours



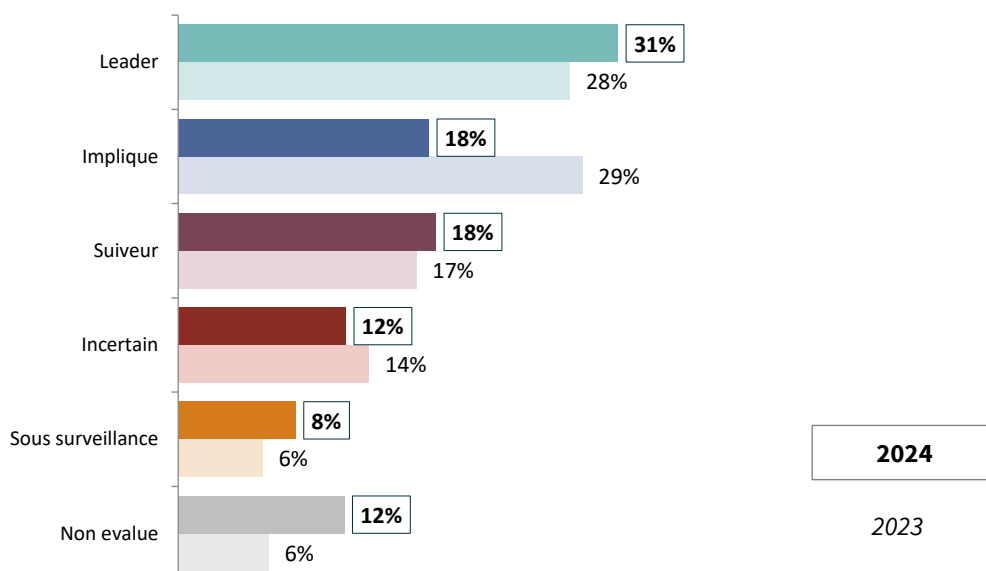
Source : Ofi invest AM - au 31/12/2024 - Périmère : Abeille Epargne Retraite (hors UC)

Le graphique ci-dessous représente la part des entreprises du portefeuille d'investissement selon les différentes catégories ESG définies. Sur les actions et obligations détenues dans les mandats d'Abeille Epargne Retraite, c'est 49% du portefeuille qui est constitué d'entreprises *leaders* ou impliquées dans leur gestion des thématiques extra-financières (versus 57% sur l'année 2023).

La baisse de la part des émetteurs impliqués s'explique en grande majorité par une mise à jour des notations des entreprises par les agences de notations extra-financières. Les variations de valeur de marché expliquent la part résiduelle de la baisse.

Evolution catégories ISR des mandats

Entreprises du portefeuille



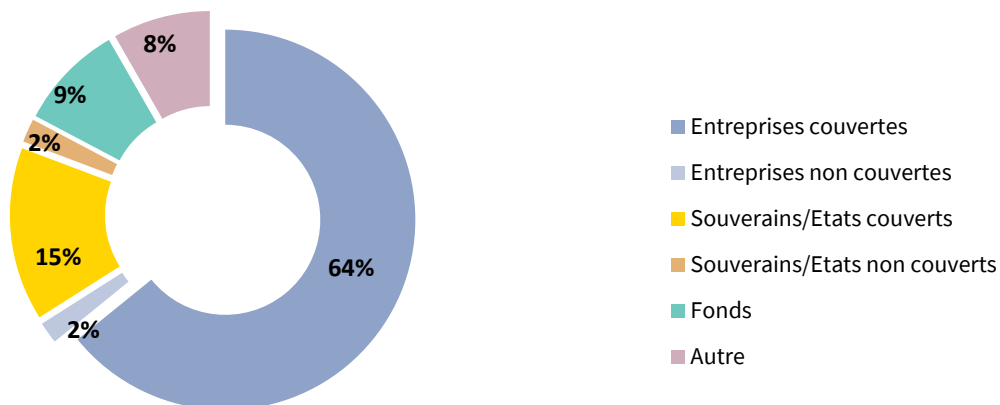
Source : Ofi invest AM - au 31/12/2024 - Périmère : Abeille Epargne Retraite (hors UC)

Analyse sur les titres détenus dans les unités de compte (UC) :

Cette année, nous publions aussi l'analyse sur les actifs détenus dans les portefeuilles d'unités de compte. 79% du portefeuille total d'Abeille Epargne Retraite est couvert par cette analyse.

Périmètre couvert par des analyses ESG sur le portefeuille d'Unités de Compte

Part des encours

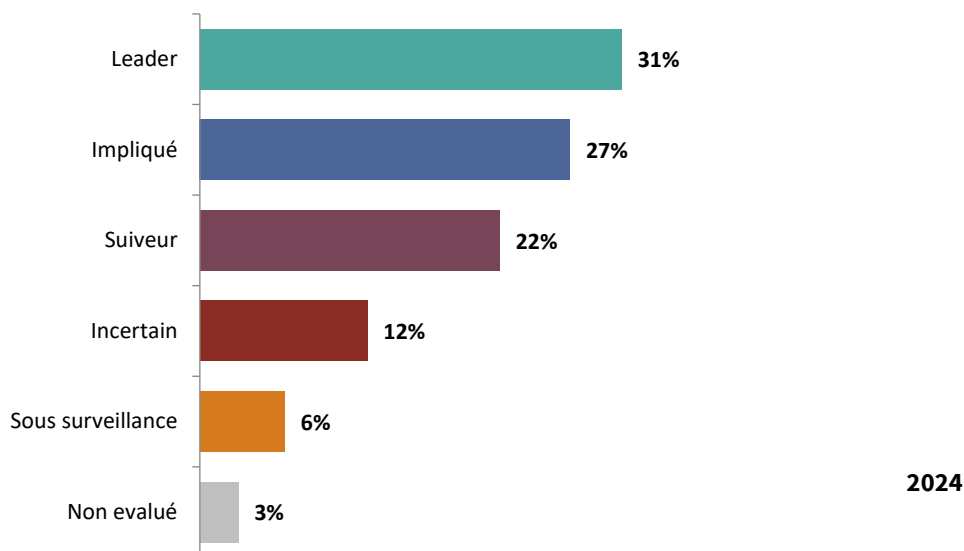


Source : Ofi Invest AM - au 31/12/2024 - Périmètre Abeille Epargne Retraite UC

Sur les actifs des unités de compte d'Abeille Assurances, c'est 57% du portefeuille d'actions et obligations qui est constitué d'entreprises *leaders* ou impliquées dans leur gestion des thématiques extra-financières.

Evolution catégories ISR des Unités de Compte

Entreprises du portefeuille



Source : Ofi invest AM - au 31/12/2024 - Périmètre : Abeille Epargne Retraite UC

Analyse ESG complémentaire des obligations d'Etat réalisée par Ofi Invest AM :

Ofi Invest AM a aussi développé une méthodologie d'analyse ESG propriétaire pour les souveraines (émetteurs publics). De plus, une analyse ESG complémentaire est réalisée par Ofi Invest AM, sur la base d'une méthodologie propriétaire. Le périmètre d'analyse ESG des émetteurs souverains comprend 43 États :

1. Les 38 États membres de l'OCDE²⁴ ;
2. Cinq autres : la Roumanie, Malte, Chypre, la Croatie, et la Bulgarie.

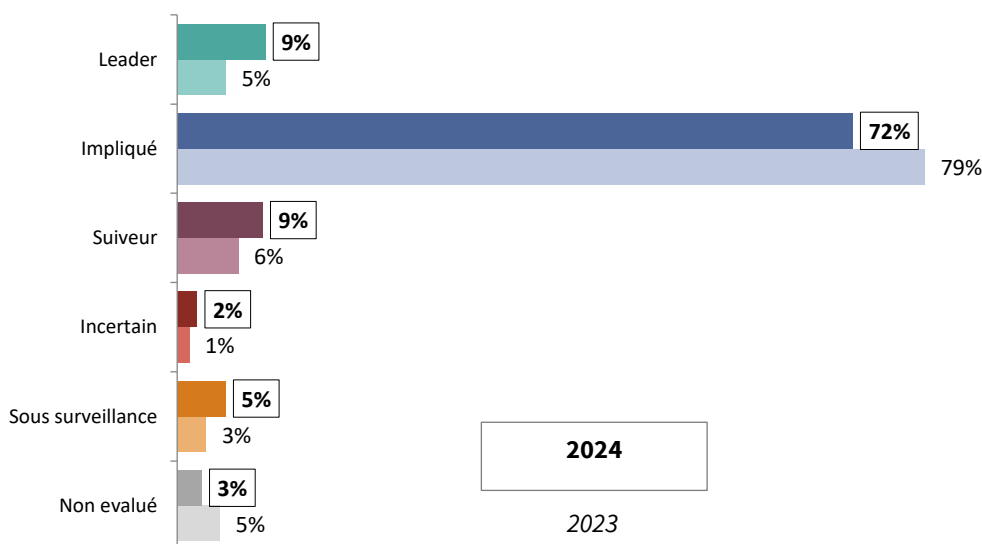
À partir de standards internationaux et des objectifs de développement durable, l'équipe d'analyse ESG d'Ofi Invest AM a construit un référentiel en confrontant ces enjeux aux différents risques financiers et extra-financiers, prenant en compte :

1. Les risques économiques et financiers : risque d'altération de la croissance d'un pays, en raison de faiblesses dans les conditions créées par l'État pour soutenir les activités économiques.
2. Les risques sur la stabilité politique : risque d'altération de la croissance, en raison de conflits internes.
3. Les risques sur la cohésion sociale : risque d'altération de la croissance d'un pays, en raison du partage contestable des ressources ou de l'organisation non équitable de l'accès aux services.
4. Les risques sur les ressources naturelles : risque d'altération de la croissance, en raison d'une faible protection ou d'une mauvaise gestion des ressources naturelles.

À la suite de cette approche, une note qui s'échelonne sur une échelle de 0 à 10, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG, pour l'ensemble des États analysés. La note ESG est ensuite rebasée sur une échelle de 0,5 à 5, le niveau 5 correspondant au meilleur, pour obtenir le score ISR. Les États sont enfin répartis au sein de quintiles sur la base du score ISR afin d'obtenir la catégorie ISR.

Evolution catégories ISR des mandats

Emetteurs souverains (Etats et assimilés)



Source : Ofi Invest AM - au 31/12/2024 - Périmètre : Abeille Epargne Retraite (hors UC)

A fin 2024, la part des obligations souveraines et assimilées en portefeuille classées leader progresse : elle passe de 5% à fin 2023 à 9% à fin 2024. En revanche, la part des obligations souveraines classées « impliquées » diminue : elle passe de 79% à 72%.

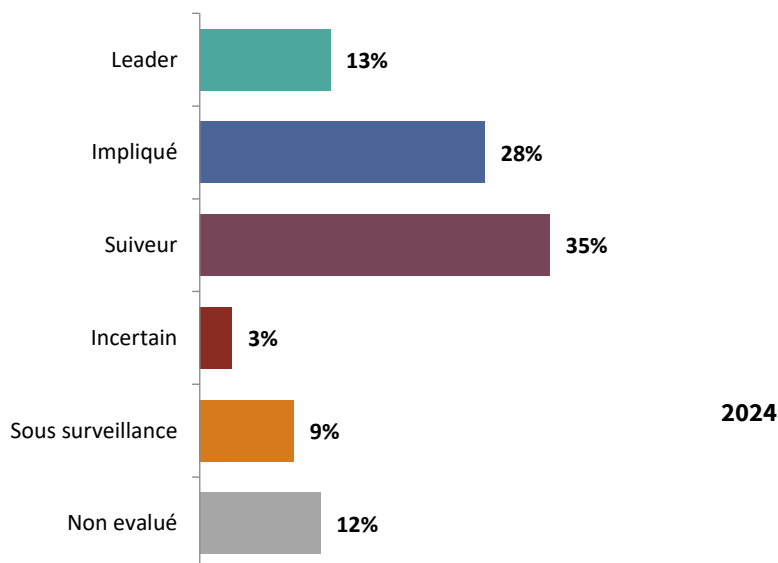
Analyse sur les titres détenus dans les unités de compte (UC) :

Sur les actifs des unités de compte d'Abeille Epargne Retraite, c'est 41% du portefeuille d'obligations souveraines ou assimilées qui sont classées *leaders* ou impliquées dans leur gestion des thématiques extra-financières.

²⁴ <https://www.oecd.org/fr/apropos/document/ratification-convention-ocde.html>

Evolution catégories ISR des Unités de Compte

Emetteurs souverains (Etats et assimilés)



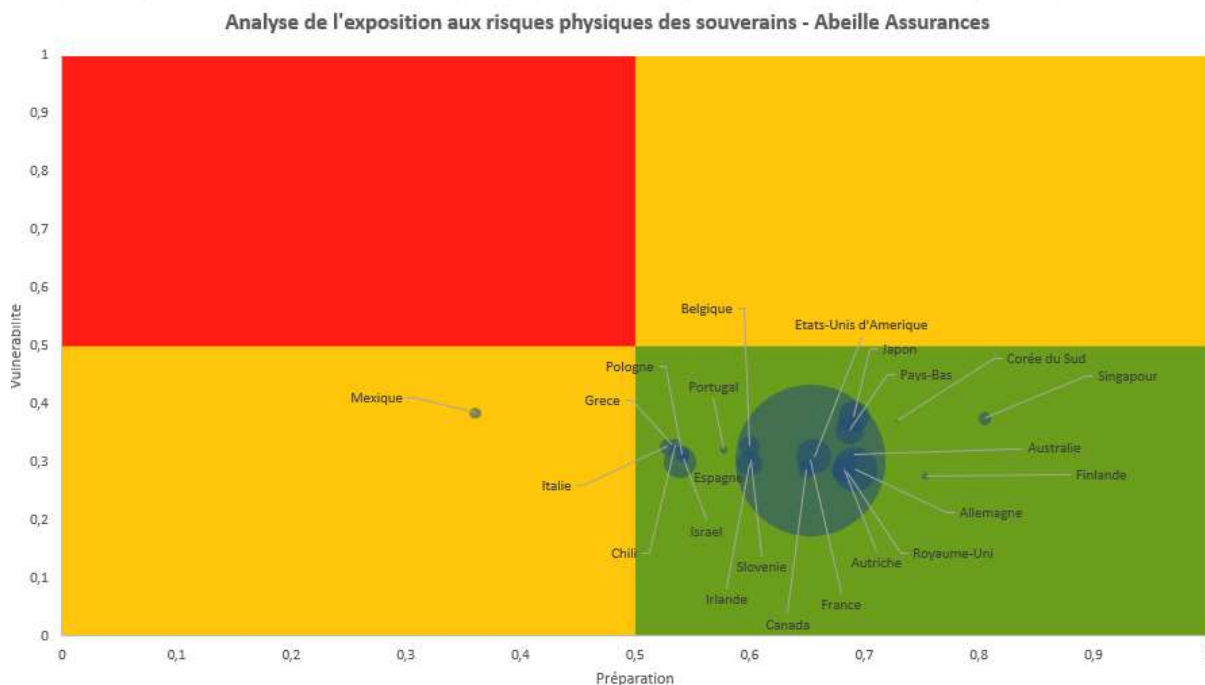
Source : Ofi invest AM - au 31/12/2024 - Périmètre : Abeille Epargne Retraite UC

Depuis 2017, nous intégrons les critères ESG dans nos décisions d'investissement afin d'améliorer la performance extra-financière de nos portefeuilles. Cette démarche s'est progressivement enrichie, notamment par l'intégration d'éléments liés à l'atténuation du changement climatique et à la préservation de la biodiversité, et par le renforcement de notre politique d'engagement actionnarial. En 2024, nous avons franchi une nouvelle étape en développant une évaluation propriétaire des obligations durables. Cette approche nous permet désormais de mesurer la qualité des projets de transition financés, et de fixer des objectifs quantitatifs clairs en matière d'allocation vers des instruments réellement durables. Nous sommes ainsi plus confiants dans notre capacité à orienter les capitaux vers des projets à fort impact positif. Ces évolutions traduisent notre volonté constante d'affiner notre analyse des risques et opportunités ESG dans une logique de création de valeur durable pour nos clients et pour la société.

Maëlle Guérard, Analyste Solutions ESG, Ofi Invest AM

Analyse des souverains réalisées par Abeille Assurances sur la base de l'analyse ND Gain

Notre analyse des indicateurs ND Gain de l'Université de Notre Dame²⁵ concernant la préparation et la vulnérabilité des souverains au changement climatique montre que la quasi-totalité de nos souverains sont relativement peu exposés, relativement à l'ensemble des pays du monde, au changement climatique.



2.1.2 - Démarche d'évaluation des risques de durabilité pour les actifs réels

Abeille Assurances dispose d'investissements immobiliers couvrant une zone géographique relativement restreinte : nos actifs se situent principalement en France, en Allemagne, au Danemark et au Pays Bas

Depuis 2021, chaque actif immobilier nouvellement acquis dispose d'une notation ESG. Les actifs déjà en portefeuille ont également été notés pour la plupart. Courant 2024, un travail en profondeur a été réalisé, modifiant les critères de notation des actifs, afin de mieux prendre en compte les enjeux actuels de l'immobilier durable, en lien avec les évolutions réglementaires récentes de ces dernières années, et dans l'objectif d'harmoniser les critères de notation sur tous le portefeuille immobilier. Les critères environnementaux, sociaux et en matière de gouvernance pris en compte depuis 2024.

Pour les **actifs en exploitation**, les aspects suivants sont évalués :

Environnement	
Intensité Energétique EF	Fluide Frigorigène
Intensité Energétique EP	Certification Environnementale
Etiquette DPE / EPC	Consommation d'eau
Trajectoire énergétique	Equipements Hydro économes
Audit Energétique et Energy Management	Déchets - Tri sélectif
Pilotage de la Performance Energétique du bâtiment	Déchets - Gestion des déchets par un prestataire
Energie verte (contrat ou réseau urbain)	Biodiversité - Taux de Végétalisation

²⁵ <https://gain.nd.edu/>

Energie Renouvelable	Biodiversité - Dispositifs Ecologiques Installés
Intensité Carbone	Biodiversité - Gestion Ecologique des Espaces Verts
Trajectoire Carbone (CRREM, SBTi)	Biodiversité - Audit Ecologique

Social	Gouvernance
Accessibilité PMR	Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Mobilité - Distance des transports	Résilience au changement climatique
Mobilité douce - Facilité d'accès aux cyclistes	Relation Parties Prenantes - Réunions locataires
Mobilité - Bornes de recharges électriques	Relation Locataires - Sensibilisation des occupants finaux
Mobilité & Services rendus aux occupants	Relation Locataires - Satisfaction des locataires
Services rendus aux occupants - Espaces de détente	
Sécurité des occupants	
Santé & confort des occupants - Confort Thermique	
Santé & confort des occupants - Confort Acoustique	
Santé & confort des occupants - Qualité de l'air intérieur	

Pour les **actifs en construction ou rénovation**, les critères suivants sont analysés :

Environnement	
Intensité Energétique EF	Certification Environnementale
Intensité Energétique EP	Consommations d'eau du chantier
Consommations d'énergie du chantier	Equipements Hydro économes
Etiquette DPE / EPC	Dispositifs de réduction des consommations d'eau
Performance Thermique du bâtiment	Déchets - Local de Stockage
Trajectoire énergétique	Déchets - Déchets de chantier
Pilotage de la Performance Energétique du bâtiment	Matériaux de construction - ACV
Approvisionnement en Energie du site	Matériaux de construction - Recyclé, bio/géosourcé
Energie Renouvelable	Matériaux de construction - Réemploi
Intensité Carbone	Incidences sur l'environnement Et Pollution des Sols
Trajectoire Carbone (CRREM, SBTi)	Biodiversité - Taux de Végétalisation
Temps de Retour Carbone (TRC)	Biodiversité - Dispositifs Ecologiques Installés
Fluide Frigorigène	Biodiversité - Audit Ecologique

Social	Gouvernance
Accessibilité PMR	Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Mobilité - Distance des transports	Résilience au changement climatique
Mobilité douce - Facilité d'accès aux cyclistes	Ancrage Local - Clause d'insertion sociale dans les marchés de travaux
Mobilité - Bornes de recharges électriques	Ancrage Local - Recours à des compétences locales
Mobilité & Services rendus aux occupants	Relation Parties Prenantes - Concertation avec les parties prenantes
Services rendus aux occupants - Espaces de détente	Relations Parties Prenantes - Sensibilisation des occupants finaux
Services rendus aux occupants - Connectivité	Politique d'Engagement ESG Ofi Invest RE - Respect des Enjeux ESG
Sécurité des occupants	
Santé & confort des occupants - Confort Thermique	
Santé & confort des occupants - Confort Acoustique	
Santé & confort des occupants - Qualité de l'air intérieur	

La prise en compte de ces critères est différenciée en fonction du secteur (logistique, bureau, résidentiel, commerce...) et du pays.

Performance ESG (sur 100) de notre portefeuille immobilier Abeille Epargne Retraite sous mandat de gestion

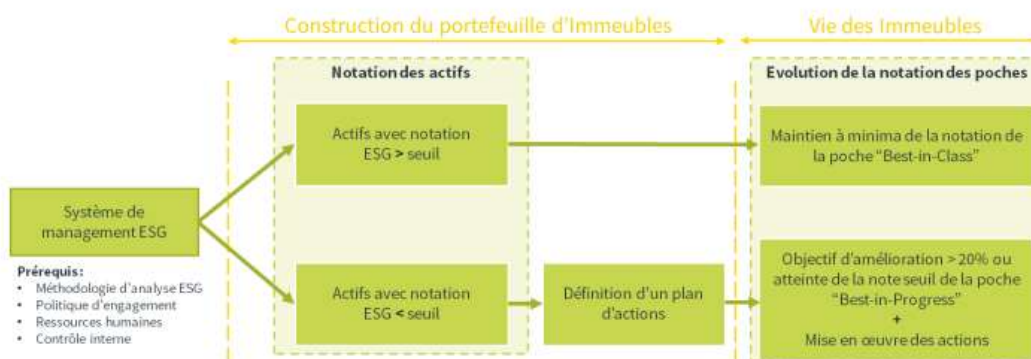
Score ESG moyen 2023 (Évalué au 31/12/2024)	Score ESG cible du portefeuille (en prenant en compte l'ensemble des plans d'actions ESG)
40	76

Périmètre : Portefeuille de mandats immobiliers – périmètre : Abeille Epargne Retraite
Source : Abeille Assurances

Au 31/12/2024, 96% du portefeuille de mandats immobiliers était couvert par cette notation, les actifs n'étant pas couverts étant principalement des forêts, des parkings et les quelques actifs allant être cédés prochainement. Pour chaque actif évalué, une cible à atteindre a été établie avec des axes d'amélioration identifiés sur chaque pilier E, S et G.

Avant tout projet d'acquisition ou de restructuration, de rénovation, d'extension d'un projet déjà en portefeuille, une analyse ESG approfondie est effectuée. Préalable au passage en comité d'investissement, l'évaluation s'effectue en plusieurs temps. Une première analyse est menée sur la base des données récoltées lors de la première visite de l'actif ainsi que sur la base de la plaquette commerciale de ce dernier. Sur la base de cette première analyse est déterminée la logique d'investissement : logique « Best-in-class » pour un actif ayant déjà de bonnes performances ESG dans sa catégorie ou logique « Best-in-progress » pour les bâtiments qui nécessitent une remise à niveau de leur performance ESG.

Processus de gestion de la performance ESG pour les actifs immobiliers



Source : Abeille Assurances

Une deuxième analyse plus approfondie permet de sortir le score ESG de l'actif et d'éventuellement fixer les montants d'investissement (« CAPEX verts ») à engager afin d'une mise à niveau sur les critères ESG.



À la suite de la fusion en 2023 des activités immobilières d'Abeilles Assurances avec celles des autres entités Aéma Groupe, l'année 2024 s'est concentrée sur la mise en place opérationnelle des nouvelles politiques d'engagement et politique ESG appliquée à l'ensemble du patrimoine immobilier, impliquant le déploiement d'une nouvelle grille de notation ESG en lien avec les dernières réglementations applicables et l'évolution croissante des standards ESG. Tous les actifs ont donc été scorés sur la base de ce nouveau référentiel interne, et l'ensemble des plans d'actions ESG ont ainsi été actualisés. Les parties prenantes clés, comme les property managers y compris externes, ont pris en main cette démarche avec la signature au cours de l'année de la Charte ESG, les engageant à nos côtés dans l'atteinte de la performance ESG.

De plus, un travail important a été réalisé pour améliorer profondément le taux de données réelles des consommations énergétiques et émission carbone du patrimoine immobilier. Ceci donne de plus en plus de valeur au pilotage énergétique qui peut être réaliser, et aux démarches diverses telles que la réalisation des comités verts annuels avec les locataires, où les démarches de sensibilisation des utilisateurs finaux à travers la diffusion de guides occupants.



Franck Pages (Responsable ESG, Ofi Invest RE)



La totalité du mandat de gestion immobilier en actions d'Abeille Assurances est gérée en phase avec une classification SFDR article 8.

Focus : Engagement de place et groupes de travail

Afin de faire progresser l'investissement durable dans l'immobilier, nous participons à différents groupes de travail, actions de place et initiatives concrètes :

- Nous sommes mécènes et pilotes du programme européen de l'Observatoire de l'Immobilier Durable, l'ESREI (*European Sustainable Real Estate Initiative*). Cette initiative innovante rassemble les acteurs du secteur de l'immobilier autour des enjeux de durabilité et de l'état de la réglementation en la matière à travers l'Europe.
- Nous sommes également membres du Conseil d'Administration de l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

Focus : Diffusion des livrets guide occupants et enquête satisfaction

Au cours de l'année 2024, il a été diffusé à l'ensemble des locataires un guide de sensibilisation aux éco-gestes, créé et mis à disposition par Ofi Invest Real Estate. L'objectif de ce guide est de sensibiliser les locataires sur la démarche ESG appliquée sur les immeubles, et sur les différents thèmes y afférents, à savoir : énergie, confort, eau, déchets, mobilité, santé, résilience, biodiversité, sureté, et numérique & achats responsables. Cette démarche s'inscrit également dans l'objectif d'améliorer les performances énergétiques et environnementales des immeubles, celles-ci étant très dépendantes de l'utilisation que font les occupants de leurs locaux. Le guide, qui se veut à ce stade générique, se décline pour les 4 typologies d'actif : bureau,

logistique, commerce et résidentiel, et en différentes langues. A savoir que l'objectif pour les prochaines années est de compléter ces guides « générique » par une partie « technique » qui se voudra adaptée à chaque immeuble, explicitant les caractéristiques techniques de chauffage, climatisation, ventilation, moyen de transports et services sur site, etc.

Par ailleurs, l'année 2024 a également été l'occasion de lancer pour la première une démarche de récolte de la satisfaction des locataires quant à la prestation de property management. Cette démarche à vocation à être renouvelée annuellement, dans l'objectif d'améliorer en continu la satisfaction des occupants.

La sensibilisation et la satisfaction des occupants font pleinement partis des critères ESG suivi à travers la notation ESG des actifs depuis 2024.



Focus : Tenue des comités verts

Au cours de l'année 2024, de nombreuses réunions de comités verts ont été réalisées. Ces comités verts, ont pour objectif, en lien avec l'annexe environnementale au bail (dit « bail vert »), de permettre l'échange entre bailleur et preneur, afin de constater des performances énergétiques et environnementales de l'immeuble sur l'année, et de se mettre d'accord sur la mise en place d'actions d'amélioration. Ainsi, de par ces réunions, les représentants locataires ont la possibilité de prendre connaissance, voir même de compléter par leurs idées, le plan d'actions ESG applicable sur l'immeuble, et le plan de décarbonation prévu et issu des audits énergétiques et intégrés dans les budgets.

L'année 2024 a été l'occasion de réaliser des comités verts sur tous les actifs avec des baux de bureaux et commerces > 1000m², ce qui est mieux disant que la réglementation imposant un bail vert pour tout bail > 2000m². Ce souhait d'aller au-delà de la réglementation a notamment été fait de manière à s'accorder avec les seuils d'éligibilité au décret tertiaire.

La tenue des comités verts et réunion locataires sur les sujets ESG fait pleinement parti des critères ESG suivi à travers la notation ESG des actifs depuis 2024.

Focus : Engagement des parties prenantes via la signature des chartes ESG

Une nouvelle politique d'engagement des parties prenantes a été déployée en 2024. Celle-ci se décline opérationnellement par la signature d'une Charte ESG par les parties prenantes clés ayant un rôle dans la gestion du patrimoine immobilier (à savoir à date, principalement les property managers).

A fin 2024, une majorité des property managers en contrat sur le patrimoine Abeille Assurances ont signé la Charte ESG, ce qui a pour conséquence leurs prises en main de la politique ESG et leur engagement à nos côtés pour l'atteinte de la performance énergétique et environnementale des immeubles.

L'objectif pour la fin d'année 2025 est l'engagement les dernières parties prenantes clés restantes sur le périmètre, et de réaliser par la suite annuellement un rapport de l'engagement des parties prenantes sur le patrimoine immobilier.

Le suivi de l'engagement des parties prenantes, et ce qui peut être appelé au sens large la bonne gestion de la chaîne d'approvisionnement sur les immeubles, fait pleinement parti des critères ESG suivi à travers la notation ESG des actifs depuis 2024.

Focus : Feuille de route 2030 de la politique ESG

Au cours de l'année 2024, la nouvelle politique ESG appliquée au patrimoine immobilier a été déployée par Ofi Invest Real Estate et en lien avec le mandat de gestion par Abeille Assurances. La création de cette nouvelle politique fait suite à la fusion en 2023 des activités immobilières d'Abeille Assurances avec celles des autres entités Aéma Groupe, demandant de remettre à plat et d'uniformiser l'ensemble de la stratégie ESG immobilière,

Outre la création d'une nouvelle grille ESG interne appliquée pour la notation ESG des actifs, la nouvelle politique ESG a pour objectif de définir des objectifs clairs à atteindre d'ici 2030, détaillées à travers la feuille de route 2030 :



Ofi Invest Real Estate rend compte régulièrement à Abeille Assurances de l'avancée sur ces objectifs.

2.2. - Evaluer l'exposition du portefeuille aux risques physiques du changement climatique

2.2.1. - Evaluation de la vulnérabilité des actifs réels aux risques physiques

L'exposition du portefeuille immobilier aux risques physiques du changement climatique dépend de la localisation de chaque actif immobilier du portefeuille et de la nature de l'aléa climatique considéré, son intensité, et sa fréquence.

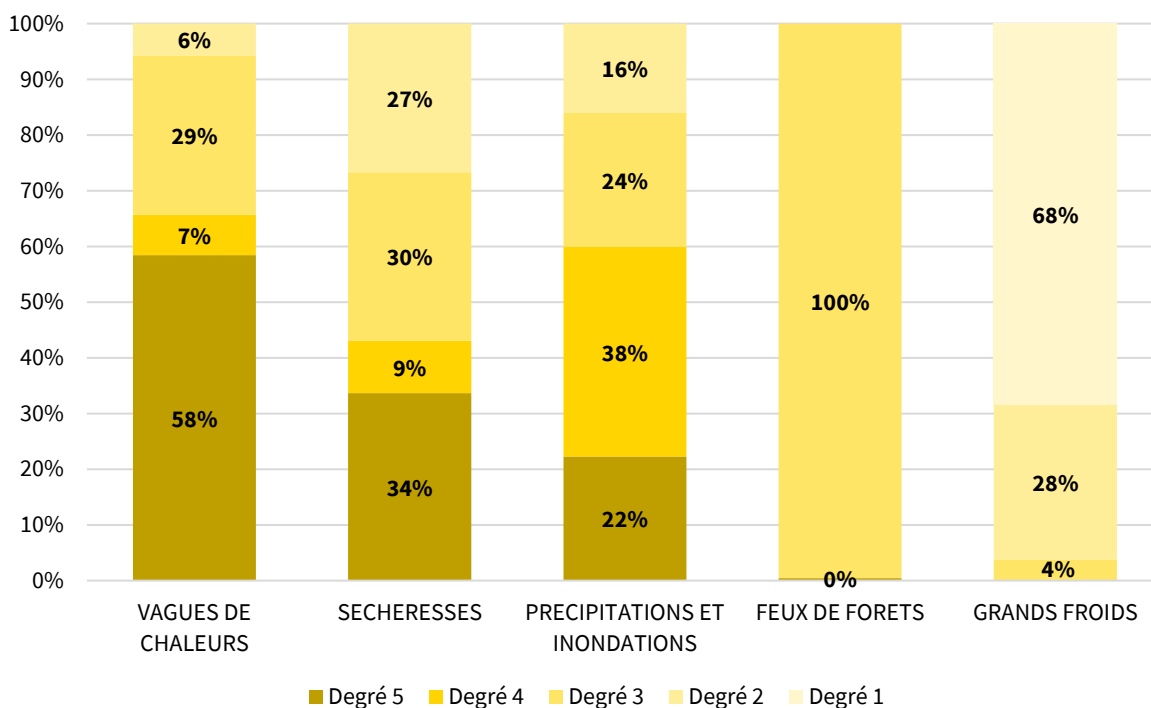
La vulnérabilité climatique d'un bâtiment face aux différents aléas climatiques est donnée par l'analyse croisée des enjeux d'usage du bâtiment et de sa sensibilité face à chacun des aléas climatiques identifiés.

Nous examinons le risque de chaque aléa (vagues de chaleur, sécheresses et retrait-gonflement des argiles (RGA), précipitations et inondations, feux de forêts, grands froids) à horizon 2050 à travers l'outil R4RE développé par l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

Pour chaque aléa, un niveau d'exposition est défini de 1 à 5, 1 étant peu exposé et 5 étant très exposé. Ce niveau est attribué d'après le tableau suivant.

		Exposition		
		FORTE	MOYENNE	FAIBLE
SENSIBILITÉ	FORTE	5	4	3
	MOYENNE	4	3	2
	FAIBLE	3	2	1

Exposition de notre portefeuille immobilier Abeille Epargne Retraite aux risques physiques

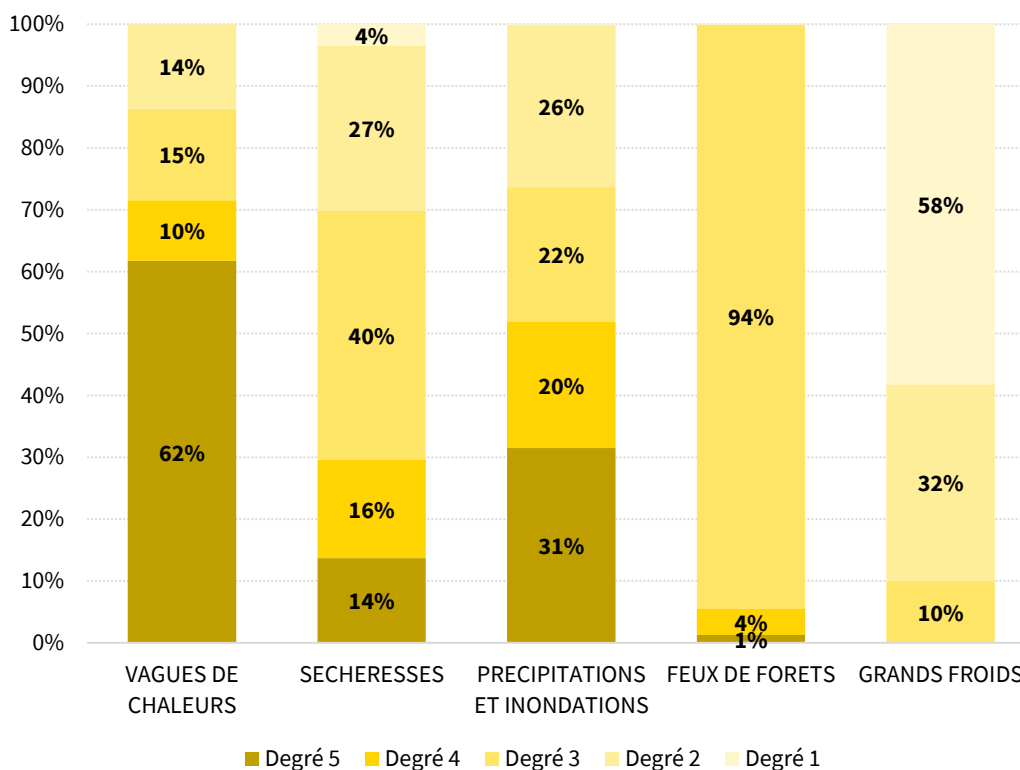


Périmètre : Portefeuille immobilier mandat Abeille Epargne Retraite au 31/12/2024

Source : R4RE

Cette année, nous avons aussi mesuré les aléas sur le portefeuille en unités de compte.

Exposition de notre portefeuille immobilier en UC aux risques physiques



Périmètre : Portefeuille immobilier en UC d'Abeille Assurances au 31/12/2024

Source : R4RE

Suivi du plan d'amélioration 2023 et objectif 2024

En 2024, l'analyse de l'exposition aux risques physiques liés au changement climatique a été complétée par une analyse des risques de vulnérabilité sur une dizaine d'immeubles. De plus, l'outil R4RE a été complété par l'analyse d'un nouvel aléa, les feux de forêts. Enfin, un certain nombre d'audit de résilience a été réalisé (pour les nouvelles acquisitions sur l'année ainsi que sur certains actifs à l'étranger, notamment aux Pays-Bas). Ces audits de résilience ont permis d'obtenir un plan d'adaptation, et les CAPEX y afférents ont été implémentés au budget.

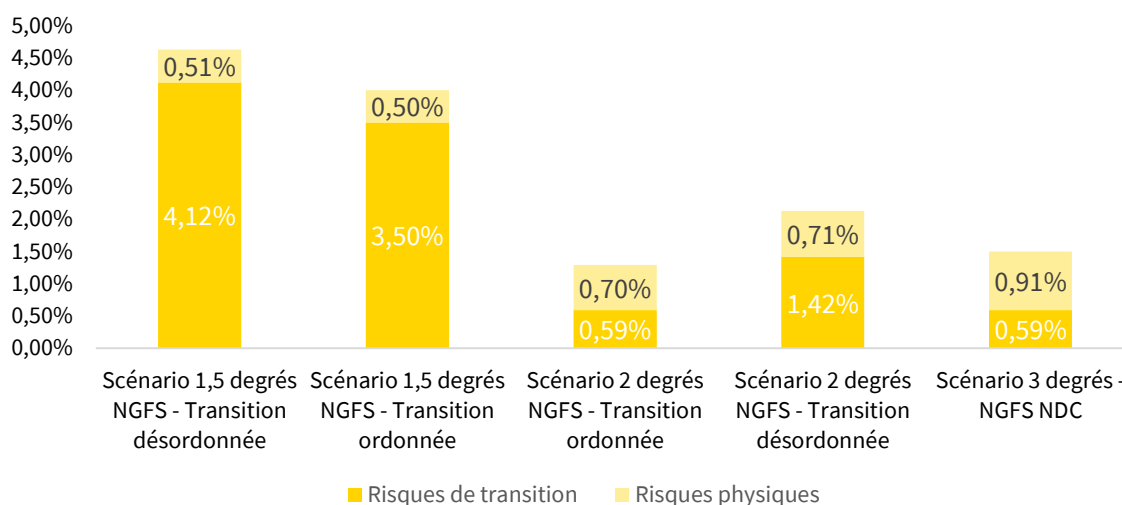
En 2025, nous prévoyons d'une part d'augmenter le nombre d'actifs où une analyse de la vulnérabilité est réalisée. D'autre part, des plans d'adaptation y seront réalisés.

3. Modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques

3.1 Analyse des investissements : Pertes attendues (MSCI)

L'analyse des pertes attendues sur notre actif au 31/12/2024 (actions et obligations d'entreprises) via l'outil d'analyse MSCI montre qu'en fonction des différents scénarios NGFS, les pertes potentielles se situent entre -1,5% (scénario 3 degrés, équivalent à une perte de 0,4Md€) et -4,6% (scénario 1,5 degrés, perte équivalente à 1Md€). On observe que les risques de transition sont plus importants dans des scénarios 1,5 degrés ou 2 degrés que pour un scénario 3 degrés.

Pertes attendues investissements (hors souverains) en %



Pertes attendues (% actif et m€)	4,63%	4,00%	1,29%	2,13%	1,50%
(% actif et m€)	991m€	889m€	302m€	513m€	371m€

Une analyse détaillée des deux scénarios de risques climatiques par facteur de risque montre que les principaux risques physiques sur nos investissements sont la chaleur extrême, les vagues submersives et l'assèchement des rivières.

Impact des risques physiques sur la valeur des investissements d'Abeille Assurances (hors souverains)

	Impact financier - scénario agressif	Impact financier - scénario moyen
Chaleur extrême	-0,28%	-0,22%
Vagues submersives	-0,31%	-0,20%
Feux de forêt	0,00%	0,00%
Précipitations	-0,05%	-0,03%
Assèchement des rivières	-0,33%	-0,10%
Cyclones	-0,08%	-0,02%
Tempêtes	0,00%	0,00%
Froid extrême	0,06%	0,04%
Total	-0,71%	-0,46%

3.2 Evaluation interne des risques et de la solvabilité – EIRS/ORSA

Parmi les outils utilisés pour gérer les risques, le processus ORSA (exercice fondamental du Pilier 2 de Solvabilité 2) intègre désormais le risque de durabilité, son pilotage et les actions mises en œuvre pour le gérer. Le risque lié au changement climatique est considéré comme un risque transverse qui vient accentuer le cas échéant les autres risques identifiés.

Dans le cadre de l'exercice ORSA 2025, un scénario directement en lien avec le risque de durabilité est défini au niveau d'Abeille Assurances : il s'agit d'un scénario dit « climatique » qui a pour objectif d'analyser la résilience d'Abeille Assurances dans un contexte de hausse de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques. Ce scénario combine un environnement économique défavorable (hausse des taux, baisse des actions, etc.) et des risques physiques significatifs (tempête, sécheresse & inondation), afin d'évaluer la résilience d'Abeille Assurances face au risque de changement climatique.

Le Besoin Global de Solvabilité (BGS) 2024 est par ailleurs constitué des éléments suivants :

- Une composante couverte par du capital économique. Il s'agit du niveau d'appétence au risque d'Abeille Assurances, calculé à partir d'une vision interne de l'ensemble des facteurs de risque pour lesquels Abeille Assurances dispose d'une expertise, afin de tenir compte de son profil de risque spécifique et de sa stratégie de développement. Les risques de durabilité sont calibrés pour la composante risques physiques et la composante risque de transition (notamment pour la sélection des actifs financiers).
- Une composante non-couverte par du capital économique. Il s'agit du niveau d'impact des risques climatiques sur les fonds propres, calculé via un outil de stress test (VaR Climat) permettant de quantifier les pertes financières potentielles générées par le changement climatique, selon différents scénarios climatiques (physique et de transition).

J. Perspectives

En tant qu'assureur et investisseur, Abeille Assurances est doublement concernée par la transition climatique ainsi que les autres facteurs de durabilité. Afin de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue, nous identifions ces principaux chantiers pour l'année à venir :

► Investissements

- Déployer notre stratégie d'investissements à travers des thématiques variées en lien avec nos engagements (climat, biodiversité, impact)
- Amélioration tendancielle des métriques ESG
- Mise en place de notre stratégie d'alignement net zéro et d'un protocole d'alignement aux objectifs de protection de la biodiversité
- Renforcement des actions d'engagement et de dialogue actionnarial
- Participation à des groupes de place et des initiatives internationales

► Gouvernance

- Stratégies d'exclusions : approfondir les stratégies existantes et les rendre plus exigeantes
- Former les réseaux aux sujets durabilité et assurer une formation des administrateurs
- Renforcer notre gouvernance sur la durabilité
- Piloter plus finement nos investissements durables, en accord avec la réglementation européenne

► Données, analyse et méthodologie

- Elargir le périmètre de nos analyses, en incluant davantage nos investissements en Unités de Compte
- Poursuivre nos efforts relatifs à la modélisation des impacts financiers liés aux risques climatiques
- Mesurer notre dépendance à la biodiversité

► Gestion des risques

- Déployer notre outil de Climate Value at Risk
- Améliorer notre cartographie des risques climatiques et biodiversité

K. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

Cette partie est publiée afin de satisfaire aux exigences de l'article 4 du règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) dont les dispositions sont définies dans le règlement 2022 /1288.

A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Abeille Assurances a effectué un exercice d'identification et de hiérarchisation des indicateurs d'incidence négative en matière de durabilité. Cette liste d'indicateurs définit un niveau de priorité des indicateurs (niveau 1 « prioritaire », niveau 2 « non prioritaire »).

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Eléments de mesure	Niveau de hiérarchisation	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT			
Émissions de gaz à effet de serre	1.Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	1
		Emissions de GES de niveau 2	1
		Emissions de GES de niveau 3	1
		Emissions totales de GES	1
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	1
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1
5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celles provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2	
6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	2	
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces	1

	le plan de la biodiversité	sociétés ont une incidence négative sur ces zones	
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2
Indicateurs liés aux questions sociales de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption			
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	1
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	1
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	1
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	1
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	1

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux			
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	1
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	1
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers			
Combustibles fossiles	17.Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	1
Efficacité énergétique	18.Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	1
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires			
Émissions	19.Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris FR Journal officiel de l'Union européenne 25.7.2022 L 196/4	1
Droits de l'homme	20.Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	1

Un reporting annuel exhaustif en lien avec l'obligation réglementaire SFDR est publié chaque année à partir de 2023, incluant toutes les principales incidences négatives obligatoires et additionnelles sélectionnées par Abeille Assurances.

Principe de reporting des indicateurs de principales incidences négatives

Le choix des principales incidences dites prioritaires est justifié par le respect de tous les critères suivants :

- L'ambition d'AEMA Groupe de création de valeur économique au service d'un projet social et humain
- L'alignement avec les stratégies de nos portefeuilles d'investissement qui ont pour objectif d'intégrer les facteurs de durabilité dans la gestion et l'alignement à une stratégie net zéro ;
- Le cadre réglementaire des autres textes de lois auxquels nous sommes assujettis sur le sujet lié au développement durable et notamment la Loi Energie Climat (LEC 29) pour le Climat et la biodiversité ;

- La qualité des données (notamment le taux de couverture disponible).

Gestion des principales incidences négatives relatives à l'immobilier

En ce qui concerne son portefeuille immobilier, et en complément des principales incidences négatives 17 et 18, Abeille Assurances s'est fixée les objectifs suivants afin d'atténuer les principales incidences négatives de ses immeubles sur les facteurs de durabilité :

- Réduire l'impact environnemental des Immeubles, en particulier carbone et biodiversité à travers le suivi de l'impact sur la faune et la flore ;
- Aligner les émissions de gaz à effet de serre de ses immeubles sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris d'ici à 2030, en lien avec la trajectoire de décarbonation adoptée par Abeille Assurances et à travers le suivi de la trajectoire CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor)
- Améliorer le confort des occupants et l'offre de services (restauration, conciergerie, salle de sport, etc.) ;
et
- Engager ses parties prenantes clés (salariés, locataires, property managers, entreprises de travaux, associations de place, voisinage) autour de sa démarche ISR.

Mise à jour et suivi des indicateurs de principales incidences négatives

Le niveau (1 ou 2) de chaque principale incidence négative est réévalué chaque année. Une modification de niveau d'une principale incidence négative doit être validée par le Comité des Investissements.

Le comité ESG discute trimestriellement des métriques relatives aux principales incidences négatives et de leurs résultats qui sont également reportés trimestriellement au Comité des Investissements d'Abeille Assurances.

Le suivi de l'évolution des principales incidences négatives de niveau 1 jusqu'à cinq périodes de reporting et des actions possibles en vue de les améliorer (telles que la restructuration de portefeuilles, dialogue actionnarial, etc.) ont vocation à être traitées lors du comité ESG ainsi que lors de discussions bilatérales entre la société de gestion de portefeuille et la Direction des Investissements. Le comité ESG assure le suivi des actions d'amélioration.

Abeille Assurances pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations liées aux PAI ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG.

Abeille Assurances, par l'intermédiaire d'Ofi Invest Asset Management, pourra compléter les informations manquantes via des recherches supplémentaires de données publiques et/ou de l'engagement avec les émetteurs. Abeille Assurances ne peut s'engager, à ce stade, sur une couverture complète de ses actifs.

B. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Abeille Assurances intègre les principales incidences négatives dans ses pratiques d'investissement ; notamment au travers de l'intégration des critères ESG dans la gestion de ses portefeuilles d'investissement, de ses démarches d'engagement actionnarial et de politique de vote, et enfin par le biais de ses politiques d'exclusion.

La prise en compte des critères ESG par classe d'actifs

La pierre angulaire de la prise en compte des facteurs de durabilité et des principales incidences négatives dans la gestion de nos actifs consiste en l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement sur la base d'un score ESG par émetteur et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR d'Abeille Asset

Management. Les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement et sont appliqués à l'ensemble des classes d'actifs sur lesquelles nous investissons. L'ensemble de nos mandats de gestion prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui obligent nos gestionnaires d'actifs à intégrer de manière rigoureuse les critères ESG, les scores de controverse et ainsi prendre en compte les principales incidences négatives dans leur processus d'investissement et à rendre compte de leur performance extra-financière dans le cadre d'un suivi régulier et transparent. Nous nous inspirons des Objectifs de Développement Durable de l'ONU comme cadre méthodologique pour cartographier l'impact social et environnemental des investissements. Nous sommes convaincus que la prise en compte des paramètres ESG dans notre gestion financière nous permet de constituer des portefeuilles avec un profil de risque réduit et des espérances de rendement plus favorables sur le long terme en lien avec nos obligations fiduciaires vis-à-vis de nos clients.

C. Politique d'engagement

Nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone et/ou biodiversité afin notamment de réduire les incidences négatives liées à nos investissements. La politique d'engagement actionnarial est un outil fondamental d'Ofi Invest Asset Management pour exercer son rôle d'actionnaire responsable et exercer un effet bénéfique sur les entreprises dans lesquelles nous investissons. Cette politique d'engagement actionnarial est appliquée à nos actifs.

L'engagement auprès des entreprises fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles d'investissement. Ofi Invest Asset management, au nom d'Abeille Assurances, dialogue activement avec les entreprises dans lesquelles il investit afin d'identifier et, le cas échéant, atténuer les risques ESG. Si l'engagement ne génère pas les effets escomptés, Abeille Assurances se réserve la possibilité de se désengager de certains émetteurs qui présentent des profils de risque ESG incompatibles avec son appétence en matière de risques ESG. Toutes les entreprises et secteurs ayant un rôle à jouer dans la transition bas-carbone, nous intégrons systématiquement la stratégie, les objectifs et la performance liés au climat dans nos actions d'engagement.

L'urgence climatique conjuguée à l'inertie de certaines entreprises émettant des volumes considérables de gaz à effet de serre nous a conduit à renforcer et cibler notre politique d'engagement vis-à-vis des sociétés opérant dans des secteurs à fort impact sur le climat. Ofi Invest Asset Management attend des entreprises qu'elles définissent des stratégies climatiques robustes et des voies de transition qui permettront de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Ces stratégies doivent inclure des objectifs à court et moyen terme, et s'articuler autour de méthodologies solides, comme l'initiative Science Based Target. Ofi Invest Asset Management n'apporte pas son soutien aux dirigeants d'entreprise qui exercent leurs activités dans des secteurs à fort impact qui n'ont pas formalisé de stratégie crédible de transition. Nous avons renforcé notre politique de vote et d'engagement particulièrement vis-à-vis des sociétés opérant dans les secteurs à fort impact sur le climat. Nous attendons d'elles qu'elles définissent des stratégies climatiques robustes et des voies de transition approuvées par la science. C'est une condition sine qua non pour réduire l'intensité carbone de nos investissements dans ces secteurs.

La politique d'engagement actionnarial, utilisée depuis plusieurs années, revue annuellement est un outil fondamental d'Ofi Invest Asset management pour exercer son rôle actif d'actionnaire responsable. Nos démarches de vote et d'engagement vont dans le même sens : exercer une influence positive sur les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG.

La politique de vote

L'exercice des droits de vote est un moyen privilégié pour Ofi Invest Asset management d'établir une relation étroite et constructive avec les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles elle investit. Ofi Invest Asset management applique une politique stricte et engagée, particulièrement sur les sujets liés aux rémunérations des dirigeants. Nous n'apportons pas notre soutien aux accords de rémunération si des objectifs significatifs en matière de développement durable n'ont pas été intégrés dans la rémunération variable des dirigeants. Depuis 2001, nous avons instauré une politique qui prévoit de refuser tout soutien à une entreprise si les informations publiées sur les questions ESG sont lacunaires ou inexistantes. Ofi Invest Asset Management est également l'un des premiers gérants d'actifs à avoir intégré l'évaluation de la diversité

dans son analyse de vote. Dans ce cadre, le groupe pourrait voter contre la réélection des dirigeants et l'approbation des comptes si les progrès en matière de diversité sont jugés insuffisants.

D. Références aux normes internationales

Les engagements responsables d'Abeille Assurances

Les engagements d'Abeille Assurances en matière de durabilité et de lutte contre le changement climatique se reflètent à travers le fait qu'Abeille Assurances, en tant que filiale d'Aéma Groupe, est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI²⁶), du Finance for Biodiversity Pledge et de la Net Zero Asset Owner Alliance. Cet engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale se manifeste par l'obligation de mise en place d'une stratégie d'investissement responsable. Abeille Assurances suit également les recommandations de la TCFD (Task force on Climate-related Financial Disclosure) dont l'objectif est de prodiguer des recommandations sur le reporting des risques et des opportunités liés au changement climatique afin de réconcilier les décisions financières d'investissement avec les conséquences concrètes du changement climatique.

En matière de transparence et de reporting extra financier, le rapport ESG Climat d'Abeille Assurances a pour but d'informer l'ensemble des parties prenantes sur nos activités de développement durable et d'investissement responsable. Par exemple, Abeille Assurances s'est engagée à réduire de 25% l'intensité carbone de son portefeuille d'investissements entre 2019 et 2024 dans le cadre de la mise en place de sa stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris. Le rapport ESG Climat permet de suivre l'atteinte de cet objectif.

²⁶ www.unpri.org: les UN PRI incitent les investisseurs à prendre en compte les questions environnementale, sociale et de gouvernance dans leurs gestions d'actifs financiers

Annexes

Glossaire

Actif : Un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

Action : Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : d'intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et d'en retirer un revenu appelé dividende.

Changement climatique : Tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines. Cette définition diffère de celle qui est employée dans la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans laquelle le changement climatique s'applique à un changement de climat attribué directement ou indirectement aux activités humaines qui modifient la composition de l'atmosphère dans son ensemble et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat constatée sur des périodes de temps comparables (GIEC).

CO₂ : Dioxyde de carbone, l'un des principaux gaz à effet de serre.

Contrepartie : Entité se situant de l'autre côté d'une transaction, en position d'acheteur ou de vendeur

Critères ESG : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (Rapport Brundtland, 1987).

Droit de vote : Attaché à une action, le droit de vote permet à son détenteur d'exprimer sa position et de participer aux décisions stratégiques d'une entreprise.

Effet de serre : L'effet de serre est un phénomène naturel provoquant une élévation de la température à la surface de notre planète. Les activités humaines affectent la composition chimique de l'atmosphère en lançant des gaz entraînant un effet de serre additionnel, responsable en grande partie du changement climatique actuel. Les gaz à effet de serre sont les gaz responsables de ce phénomène (Météo France).

Exposition financière : Part d'un fonds investi sur une valeur, un actif ou un groupe d'actifs.

Gestion sous mandat de gestion : Dans le cadre de la gestion sous mandats, le client confie la gestion de son épargne à l'assureur qui a la faculté de décider de la manière dont les investissements de son client sont gérés dans le cadre défini par le mandat de gestion. Dans le présent rapport, les mandats de gestion incluent les fonds en euros gérés par Ofi Invest Asset Management ainsi que tout fonds géré en représentation d'un contrat d'assurance.

Intensité carbone : L'intensité carbone est le rapport des émissions de CO₂ à la production de l'entreprise.

Investissement Socialement Responsable : L'investissement socialement responsable répond à des critères ESG obligatoires fixés par les investisseurs.

Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), France : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif (Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires).

Loi énergie climat : Adopté le 8 novembre 2019, la loi énergie-climat permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Comportant 69 articles, le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris (Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires).

Obligation : Actif qui constitue une créance (un prêt) sur son émetteur, public ou privé, et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

Portefeuille : Ensemble des actifs détenus par un fonds d'investissement.

Risque de crédit : Risque qu'un emprunteur/émetteur d'obligation ne rembourse pas l'intégralité de sa créance.

Scénario 2°C : Scénario économique et/ou productif compatible avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des +2°C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels.

Scope 1 : Emissions directes de gaz à effet de serre. Il regroupe toutes les émissions générées directement par l'entreprise et ses activités : usines, installations, entrepôts, bureaux, flottes de véhicules possédées en propre par l'entreprise

Scope 2 : Emissions indirectes liées à l'énergie. Il regroupe toutes les émissions associées aux consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur de l'entreprise dans ses installations ou flottes de véhicules.

Scope 3 : Le scope 3 correspond à l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

Unité de compte : Support d'investissement (fonds d'action, fonds obligataire) associé à un contrat d'assurance-vie.

Détails méthodologiques

Méthodologie de mesure de la climate VaR (MSCI)

MSCI ESG Research utilise une méthodologie hybride top-down et bottom-up pour calculer les risques et les opportunités liés au changement climatique, tels que les futures politiques ciblant les réductions d'émissions, le potentiel des technologies à faible teneur en carbone et les risques météorologiques extrêmes.

La modélisation des risques politiques de MSCI ESG Research quantifie les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque pays intégré dans les engagements nationaux, appelés contributions déterminées au niveau national (CDN), qui font partie de l'Accord de Paris. Les objectifs de réduction des émissions des pays sont ensuite décomposés en objectifs sectoriels qui sont reliés à la base de données des sites de production de MSCI ESG Research en attribuant des objectifs de réduction des émissions sectorielles aux sites de production des entreprises. Cela donne un aperçu des exigences en matière de réduction des émissions pour les installations détenues et exploitées par les entreprises à l'échelle mondiale.

En utilisant des estimations des prix futurs du carbone dans le cadre de scénarios politiques spécifiques, MSCI ESG Research calcule ensuite les coûts associés à ces objectifs de réduction des émissions et calcule la "Policy Climate Value-at-Risk" pour plus de 22 000 entreprises. L'analyse de transition de MSCI ESG Research évalue également les parts de marché actuelles des revenus verts sur la base des données Cleantech de MSCI, ainsi que la notation des technologies à faible teneur en carbone dans tous les secteurs GICS. La qualité des brevets est évaluée sur la base de méthodes statistiques, telles que les citations antérieures et postérieures, la couverture géographique et sectorielle. L'indicateur "Technology Opportunity" qui en résulte est un indicateur de rendement à la hausse pour plus de 5 000 émetteurs. En outre, MSCI ESG Research prend également en compte les impacts indirects du risque climatique liés à la consommation d'électricité et à la chaîne d'approvisionnement (Scopes 2 & 3). Enfin, les scénarios de risque climatique physique définissent les conséquences climatiques possibles résultant de l'augmentation des niveaux d'émissions de GES, ainsi que la charge (ou l'opportunité) financière qui en découle pour les entreprises en raison de l'impact sur leurs installations. En utilisant les 35 dernières années de modèles météorologiques observés pour établir une base historique ainsi que des modèles climatiques de pointe, MSCI ESG Research met en perspective les développements climatiques aigus et chroniques en modélisant les coûts des dommages aux actifs et des interruptions d'activité respectivement.

Méthodologie de mesure de l'intensité carbone

L'intensité carbone d'un portefeuille est la moyenne des intensités carbonées des entreprises en portefeuille (émissions de gaz à effet de serre des sociétés investies normalisées par leur chiffre d'affaires), et pondérées par le poids des entreprises en portefeuille. Abeille Assurances mesure l'intensité carbone de son portefeuille grâce aux données fournies par MSCI.

Méthodologie de mesure de l'empreinte carbone

L'empreinte carbone d'un portefeuille est l'agrégation des émissions de gaz à effet de serre des actifs investis pondérées par la part de détention dans l'entreprise que représente l'investissement du portefeuille. Abeille Assurances mesure l'empreinte carbone de son portefeuille grâce aux données fournies par MSCI.

Méthodologie de calcul de l'Implied Temperature Raise (ITR)

L'ITR est une métrique implicite qui traduit la façon dont les entreprises/les portefeuilles s'alignent vis-à-vis d'un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C à horizon 2100. Elle se base sur une approche cumulative au travers des 3 scopes d'émissions de GES, qui considère une neutralité carbone atteinte en 2070. L'ITR capture sur toute cette période à la fois le budget carbone en ligne avec le scénario de limitation à 2°C et les émissions de CO2 en projection des émetteurs (avec la prise en compte de leurs objectifs de réductions communiqués/estimés). Cela permet de définir un ratio d'Overshoot/d'Undershoot nécessaire à la modélisation du réchauffement (ou refroidissement) additionnel greffé aux 2°C de base du scénario. L'agrégation de la métrique au niveau portefeuille se base sur une approche par la détention en valeur d'entreprise (EVIC, ou Enterprise Value Including Cash). La méthodologie et les métriques sont fournies par MSCI.

L'empreinte biodiversité de Carbon 4 Finance

Carbon4 Finance nous permet d'estimer l'empreinte de nos investissements sur la biodiversité à travers la mesure de la diversité des espèces terrestres et aquatiques en moyenne d'abondance (MSA) par km².

L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

4. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
5. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance par km²), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée. Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques (les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

Sources des données

Partie	Données	Source
B	Répartition des actifs du portefeuille Abeille Assurances à fin 2023	Abeille Assurances
B	Répartition des mandats de gestion selon leur classification SFDR	Abeille Assurances
B	Répartition des Unités de Compte selon leur classification SFDR (en valeur)	Abeille Assurances
B	Evolution de la répartition des Unités de Compte selon leur classification SFDR	Abeille Assurances
B	Montant et part des Unités de Compte labellisées	Abeille Assurances
B	Détail de la classification des Unités de Compte	Abeille Assurances
B	Répartition des investissements durables	Abeille Assurances
B	Evolution des investissements durables sur l'année 2023	Abeille Assurances
B	Contribution de notre portefeuille d'investissements aux ODD	MSCI
E	Répartition des votes entre les thématiques sociales et environnementales (mandats et Unités de Compte)	Ofi Invest AM
F	Données d'éligibilité à la taxonomie européenne (31/12/2023)	MSCI
F	Analyse de l'exposition au charbon et aux hydrocarbures	Abeille Assurances
G	Intensité carbone	MSCI
G	Analyse d'attribution de l'intensité carbone	Ofi Invest AM
G	Empreinte carbone	MSCI
G	Évolution de l'intensité carbone moyenne pondérée (scope 1 & 2) du portefeuille d'actifs liquides d'Abeille Assurances	MSCI
G	Performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier	Deepki et CRREM
G	Certifications et labels du portefeuille d'actifs immobilier	Ofi Invest REIM
H	Intensité d'empreinte biodiversité par secteur	Carbon4 Finance
H	Scores CDP	Abeille Assurances

I	Evolution des scores ESG du portefeuille Abeille Assurances de 2022 à 2023	MSCI
I	Evolution des scores ESG du portefeuille Abeille Assurances de 2022 à 2023	Ofi Invest AM
I	Analyse d'attribution des scores ESG du portefeuille de 2022 à 2023	Ofi Invest AM
I	Exposition du portefeuille immobilier aux risques physiques	R4RE
I	Répartition de l'impact des événements climatiques physiques sur la VaR climatique	Abeille Assurances
I	VaR climatique agrégée pour un scénario de bouleversement brusque	Abeille Assurances
I	Répartition de l'impact des événements climatiques physiques sur la VaR climatique	Abeille Assurances
I	VaR climatique agrégée pour un scénario d'adaptation progressive	Abeille Assurances
I	Répartition de l'impact des événements climatiques physiques sur la Var. climatique, pour un scénario brusque ou progressif	Abeille Assurances
I	VaR climat MSCI	MSCI

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Classe d'actif	Libellé portefeuille	Classification SFDR
OPC	17Capital Strategic Lending Fund 6 EUR SCSp	8
OPC	ABEILLE ACTIONS CONVEX	8
OPC	ABEILLE ACTIONS S2	8
OPC	ABEILLE INFRA EQUITY 2024 FPS UNITS A	8
OPC	ABEILLE MESSINE 5	8
OPC	ABEILLE OVERLAY ACTIONS EURO FCP UNITS	8
OPC	ABEILLE REPO	8
OPC	ABEILLE STRUC INDEX 1	8
OPC	ABRDN SICAV I SICAV - EMERGING MARKETS CORPORA	8
OPC	AFER ACTI EUR ISR	8
OPC	AFER ACTIONS AMERIQUE C/D	8
OPC	AFER ACTIONS EURO ISR A	8
OPC	AFER ACTIONS MONDE	8
OPC	AFER ACTIONS PME CLASSIC	8
OPC	AFER ACTIONS PME I	8
OPC	AFER AVENIR SENIOR	8
OPC	AFER CONVERTIBLES	8
OPC	AFER DIVERSIFIE DURABLE	8
OPC	AFER EURO HIGH YIELD-AGEH FC UNITS	8
OPC	AI ALPHA TAUX A EUR	8
OPC	AI EM MAK CORP BD FD HEDGE KX	8
OPC	ALGEBRIS FINANCIAL CREDIT FUND I EUR CAP	8
OPC	ANTIN INF PAR V A	8
OPC	ARD BUYFD VII A A	8
OPC	ARDIAN EXPANSION FUND VI SLP UNITS -A1-	8
OPC	ARTEMID SENIOR LO III A	8
OPC	ASR SEPARATE ACC MORTGAGE FUND	8
OPC	AV I EM M BD KHC C.	8
OPC	AV I EM M BD KXHD D.	8
OPC	AVIVA EMERGING MKTD DEBT IH	8
OPC	AVIVA FR GL H Y KD D.	8

OPC	AWF F GL CONV IC C.	8
OPC	AXA IM FIX INC INV STRAT US SH	8
OPC	BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND 3 S.A. SICAV-RAIF	8
OPC	BNY MELLON GLB SH-DTD HY W EUR	8
OPC	CANDRIAM BD EURO HI YI S	8
OPC	Eurazeo Growth Fund III SLP	8
OPC	Eurazeo Private Debt VII SCSp Sub-Class B1	8
OPC	FDS D FDS OB RF C2	8
OPC	FDS OBLI REL FR C2	8
OPC	FIDEL.US HIGH YIELD CL.Y HE.C.	8
OPC	GS EM C BD ISHC C.	8
OPC	HSBC GIF EURO H. YIELD B	8
OPC	ISALT-Fonds strategique des transitions	8
OPC	JPM US SELECT EQTY Shs I Acc EUR Hedged Capitalisation	8
OPC	LAC I A2 SHARES	8
OPC	LAZARD CONV GLO A C.	8
OPC	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	8
OPC	MFS MERIDIAN FDS EM MKTS IH1	8
OPC	MS INVESTMENT FUND GLOBAL CONVERTIBLE BOND ZH EUR CAP	8
OPC	Naxicap Investment Opportunities III Parts A2	8
OPC	NB SHR EM EUR-I2-AC C.	8
OPC	NEUBERGER BERMAN CORPORATE HYBRID BOND FUN ACC	8
OPC	ODDO BHF EURO CREDIT SHORT DURATION FUND CP EU	8
OPC	ODDO BHF MIT CO INVEST RAIF A2	8
OPC	OFI INV ESG GL CON BD IEUR-C-H	8
OPC	OFI INV ISR ACTIONS JAPON IH	8
OPC	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD	8
OPC	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD IC	8
OPC	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON I	8
OPC	OFI INVEST ISR MONETAIRE CT C	8
OPC	PAI PARTNERS VIII SCSP	8
OPC	PEMBERTON MID-MARKET DEBT FUND IV SCSP SICAV-RAIF	8
OPC	PIMCO GIS H YIELD BD I EUR H	8
OPC	PIMCO GIS US HI YI BD FD I EUR	8
OPC	PRIDE IV 40 ABS	8
OPC	QUADRILLE TECHNOLOGIES V COMPANIES S A2	8
OPC	RAISE INVESTISSEMENT	8
OPC	SCHRODER JUNIOR DEBT EUROPE 3	8
OPC	TIKEHAU SPECIAL OPPORTUNITES 3	8
OPC	UBS L BD CO GL IA3D D.	8
OPC	ZENCAP DI LE IV A1	8
OPC	ZENCAP RELANCE DURABLE FRANCE	8
OPC	A FER ACTIO E M P L I	9
OPC	A FER ACTIONS EMPLOI R	9
OPC	BLUE OCEAN A D.	9
OPC	BNP PARIBAS CLIMATE IMPACT INFRA DEBT FUND ELTIF	9
OPC	CAPENERGIE 5	9
OPC	CI IV AIV Lux Non-QFPF SCSp	9

	CLIMATE ASSET MANAGEMENT - NATURAL CAPITAL FUND A	
OPC	SCSp	9
OPC	CONQUEST INFRAS A6	9
OPC	COPENHAGEN INFRAST IV SCSP	9
OPC	EIFFEL ENER TRA A4S	9
OPC	EPOPEE INF CLIM A3	9
OPC	FONDS OBJECTIF CLIMAT ACT 1	9
OPC	HSBC REGIO	9
OPC	LBPAM Infra Debt Climate Impac	9
OPC	MIROVA ENERGY TRANSITION 5 SLP	9
OPC	QUAERO EUR INFRA FD III	9
OPC	RING ALTITUDE GROWTH 2 FPCI UNITS -A-	9
OPC	SWE IM FD F TR2 A2	9
OPC	ZEN EU SU TR II XL2	9

Classe d'actif	Libellé portefeuille	Classification SFDR
UC	ABERD STANDARD JAPAN EQ S H	8
UC	ABERDEEN GB WO RESO EQ S2	8
UC	AFER ACT ENTRPS CLS	8
UC	AFER ACTI EUR ISR	8
UC	AFER ACTIONS AMERIQUE FCP	8
UC	AFER ACTIONS PME C.	8
UC	AFER AVENIR SENIOR	8
UC	AFER CONVERTIBLES C.	8
UC	AFER DIVERSIFIE DURABLE	8
UC	AFER PATRIMOINE	8
UC	AFER PREMIUM R	8
UC	AFER SSP CLIMATE TRANS EUR EQ	8
UC	AGRESSOR	8
UC	AIMS TARGET RETURN FUND J	8
UC	Amundi Actions Or PC	8
UC	BDL Rempart C	8
UC	BGF GLOBAL SMALLCAP A2 EUR	8
UC	BGF WORLD TECHNOLOGY A2 EUR	8
UC	BNPP US SMALL CAP CLASS H EUR	8
UC	BNY Mellon Glb ShrtDtd HY Bd EUR H Acc H	8
UC	BNY SUS GL EUR-A-AC C.	8
UC	CARMIGNAC PATRIMOINE	8
UC	COMGEST GWTH EURP FD EUR CAP	8
UC	COMGEST MONDE	8
UC	CPR CROISSANCE DEFENSIVE	8
UC	CPR CROISSANCE REACTIVE P	8
UC	CPR Invest Hydrogen A EUR Acc	8
UC	CPR INV-GB DISRUPTIVE OPP A	8
UC	CPR SILVER AGE P	8
UC	DNCA INVEST - MIURI A EUR CAP	8
UC	DNCA Invest Alpha Bonds B EUR	8
UC	DNCA Invest Evolutif	8
UC	Dorval Global Convictions Patrimoine RC	8

UC	ECHIQUEUR ARTY	8
UC	ED R GL HEALT A C.	8
UC	ED R GLOB EMERGING A EUR	8
UC	EDR FD-BOND ALLOCATION A EUR C	8
UC	EDR TRICOLORE REND	8
UC	Eleva Euroland Sel A2 (EUR) C	8
UC	Eleva UCITS Eleva Abs Ret Eurp R EUR acc	8
UC	ETHNA-AKTIV R-T EUR CAP	8
UC	EUROSE	8
UC	FF AMERICA FD A EUR HEDGED CAP	8
UC	FID EM AHC C.	8
UC	FID WORLD AC C.	8
UC	Fidelity Global Technology A-Acc-EUR	8
UC	JPM CHINA A-SHARE OPPO FD A	8
UC	JPMF EM S SHS -D (ACC) EUR-+CA	8
UC	Lazard Credit Opportunities RC EUR	8
UC	LAZARD PATRIMOINE RC EUR	8
UC	Lazard Small Caps France A	8
UC	LOF ALL ROADS CONSERVATIVE EUR	8
UC	M&G (Lux) Global Listed Infrs A EUR Acc	8
UC	M&G L IN 1 AS AC C.	8
UC	M&G LIN1 GL M B BC C.	8
UC	M&G LUX GLOBAL DIVIDEND FD A	8
UC	M&G LUX OPTIMAL INCOME FD A EU	8
UC	MANDARINE EURP MICROCAP R EUR	8
UC	MANDARINE UNIQUE SMALL & MID R	8
UC	MONETA LONG SHORT A	8
UC	MONETA MULTI CAPS	8
UC	NIF (LUX) I THEMATIC META FD	8
UC	NORDEA 1 STABLE RETURN BP EUR	8
UC	NORDEN	8
UC	ODDO BHF Euro Credit Short Dur CR-EUR	8
UC	ODDO BHF Exklusiv:PolarisBalCR-EUR	8
UC	ODDO BHF Polaris Moderate CR EUR	8
UC	OFI INV ESG ALPHA YIELD C	8
UC	OFI INV EXPERIMMO A AFER EX	8
UC	OFI INV ISR ACTIONS JAPON AH	8
UC	OFI INV ISR CDT BDS EURO 1-3AC	8
UC	OFI INV ISR CDT BONDS EURO A	8
UC	OFI INV ISR CROISSANCE DUR A	8
UC	OFI INV ISR EXPERIMMO A A ISR	8
UC	OFI INV ISR GRANDES MARQUES A	8
UC	OFI INV ISR HIGH YIELD EURO A	8
UC	OFI INV ISR PATRIMOINE MONDE	8
UC	OFI INV REV DEMO MONDE A	8
UC	OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE	8
UC	Ofi Invest Energy Strategic Metals R	8
UC	Ofi Invest High Yield 2027 A	8
UC	OFI INVEST ISR ACTIONS EURO A	8

UC	OFI INVEST ISR ACTIONS EUROPE	8
UC	OFI INVEST-US EQUITY R EUR CAP	8
UC	OFI RS MULTITRACK R	8
UC	OI ISR SMALL&MID CAPS EURO A	8
UC	OSTRUM ACT EURO PME R EUR CAP	8
UC	Pictet - Robotics P EUR	8
UC	Pictet-Premium Brands P EUR	8
UC	R-co conviction club CLUB C	8
UC	R-co Etoile C EUR	8
UC	R-coTarget 2028 IG C EUR	8
UC	SEYOND EUROPE MINVARIANCE R/A	8
UC	SEXTANT GRAND LARGE A	8
UC	SICAV R VALOR C	8
UC	SSP CLIMATE TRANS EUR EQ AC	8
UC	SYCOMORE ALLOCAT PATRIMOINE R	8
UC	SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES R	8
UC	SYCOMORE PARTNERS	8
UC	TEMPLETON ASIAN GW NE CAP	8
UC	Templeton Emerging Markets Bond Fund	8
UC	TIKEHAU INTL CR ASSETS R-ACC	8
UC	TRIANON INVESTISSEMENT C EUR	8
UC	UFF VALEURS PME A	8
UC	UFF ACT FCE A 4D C.	8
UC	UFF ACTIONS US A	8
UC	UFF ALL PR A	8
UC	UFF AVENIR EURO-VALEUR	8
UC	UFF CAPITAL PLANETE A	8
UC	UFF Dynasties Familiales M	8
UC	UFF GDE EUR 0-100 A	8
UC	UFF GLOBAL CONVERTIBLES A	8
UC	UFF GLOBAL FONCIERES A	8
UC	UFF LIBERTY A	8
UC	UFF OBL M TER A UN C.	8
UC	UFF OBLIGATIONS 3-5 C.	8
UC	UFF OBLIGATIONS 5-7 A	8
UC	UFF PRIVILEGE A C.	8
UC	VARENNE VALEUR A-EUR	8
UC	Abeille LAFAB IM ISR R C C.	9
UC	AFER ACTIO EMPL R	9
UC	AFER ACTIONS ENVIRONNEMENT R	9
UC	AV LAFAB IM ISR U	9
UC	BNPP SMART FOOD CLASSIC CAP	9
UC	CANDRIAM EQUITIE L ONCO IMP CH	9
UC	CANDRIAM SUS BOND GB HY C CAP	9
UC	CARMIGNAC EMERGENTS A	9
UC	Gbl Ofi Inv Act4 Positive Economy R C	9
UC	M&G(LUX) SUST ALLOCATION A	9
UC	MAN GLO TANS RC C.	9
UC	MANDARINE GLOBAL TRANSITION U	9

UC	PF(LUX) CLEAN ENERGY P EUR CAP	9
UC	PICTET WATER P EUR	9
UC	PICTET-TIMBER-P EUR	9
UC	R-co 4Change Green Bonds C EUR	9
UC	UFF IMPA ENVIRO C.	9

ANNEXE G - Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

Tableau 1

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

		Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		0010	0020	0040
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement				
Emissions de gaz à effet de serre				
1. Emissions de GES				
Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	0010	188 370	199 989	Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030
Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	0020	52 857	52 113	Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030
Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	0030	1 961 470	1 881 755	Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030
2. Empreinte carbone				
Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	0040	112	297	Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements				
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0050	412	579	Les mesures prévues pour cet indicateur sont constituées de nos stratégies d'investissement relatives aux activités les plus émettrices (charbon, pétrole et gaz).
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles				
Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0060	0,4%	0,6%	Notre part d'investissement évoluera dans le cadre de notre stratégie d'investissement hydrocarbures et charbon
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable				

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0070	Consommation : 56% Production : 40%	Consommation : 56% Production : 62%	Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030. Nous travaillons à la mise en oeuvre d 'objectifs sectoriels sur 2023 et2024
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique				
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0080	0,38	0,49	Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030. Nous travaillons à la mise en oeuvre d 'objectifs sectoriels sur 2024 et 2025
Biodiversité				
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité				
Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0090	1,4%	1,5%	Les mesures prévues pour cet indicateur sont constituées de nos stratégies d'investissement relatives à la protection de la biodiversité
Eau				
8. Rejets dans l'eau				
Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0100	88 212	4 000	Nous essaierons de réduire cette métrique dans la cadre de nos engagement biodiversité
Déchets				
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs				
Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0110	8 134	9 469	Nous essaierons de réduire cette métrique dans la cadre de nos engagement biodiversité
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				
Les questions sociales et de personnel				
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales				
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0120	0,0%	0,0%	Nous avons des exclusions en place sur les sociétés ne respectant pas le pacte mondial
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et				

des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales				
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0130	38%	31%	Nous avons des exclusions en place sur les sociétés ne respectant pas le pacte mondial
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé				
Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0140	15%	22%	Cet aspect est pris en compte dans le cadre du score de gouvernance et de nos engagements sur le sujet
13. Mixité au sein des organes de gouvernance				
Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0150	40%	39%	Cette métrique est suivie dans le cadre du score de gouvernance et de nos engagements sur le sujet
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)				
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0160	0,0%	0,0%	Notre stratégie d'investissement sur les armes controversées interdit les investissements dans ce secteur

Tableau 1.2 - Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

		Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		0010	0030	0040
Environnement				
15. Intensité de GES				
Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	0170	190	201	Nous monitorons l'empreinte carbone des obligations souveraines en portefeuille
Social				
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales				
Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	0180	0	0	Nous évitons les investissements dans ces pays
Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	0190	0%	0%	Nous évitons les investissements dans ces pays

Tableau 1.3 - Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

		Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		0010	0030	0040
Combustibles fossiles				
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers				
Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0200	0,00	0,00	Aucun actif immobilier utilisé pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles ne pourra être intégré au portefeuille.
Efficacité énergétique				
18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique				
Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	0210	19%	31%	La campagne de mise à jour des DPE vierge et non valide continue sur 2024 afin d'augmenter le taux de connaissance des étiquettes EPC pour la prochaine publication des PAI. De plus, les plans d'actions d'amélioration de la performance énergétique des actifs sont suivis et mis en œuvre au fil du temps selon les budgets.

Tableau 2

Tableau 2.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

		Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone				
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	0040	27%	27%	

Tableau 3

Tableau 3.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

		Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Corruption				
9. Absence de politique en matière de corruption				
Cas de mesures insuffisantes prises pour remédier aux violations des normes anti-corruption et anti-corruption (Yes/No)	0100	4%	11%	

Assurance & Protection
Épargne & Retraite

abeille[®]
ASSURANCES

www.abeille-assurances.fr

